

Offemont

Réalités

MAGAZINE Hors série de la Ville d'Offemont



SPÉCIAL FORÊTS

du Canton



JANVIER 2010



EDITO

- Les mots du Maire

PATRIMOINE NATUREL

► **LE MILIEU FORESTIER :**

- Une vie en société
- Fleurs blanches au Printemps
- Au «grès» des forêts du canton
- Le sol et son monde souterrain

► **LA GESTION FORESTIÈRE**

- Gestion de la forêt
- Gestion des forêts communales
- Gestion des forêts privées
- Structure des forêts privées
- Stations et essences forestières
- Comment identifier un arbre
- Desserte forestière
- Le bois en forêt communale
- Le bois : énergie renouvelable

► **LA FORÊT : ACCUEIL ET LOISIRS**

- Les chemins forestiers
- Terres de randonnées
- Le cimetière d'Éloie
- La chasse
- Réglementation en forêt
- Autour du Fort de Ropp

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

PATRIMOINE HISTORIQUE

► **LES CHEMINS DE L'HISTOIRE**

- Forêts mazarines
- Lieux chargés d'histoire
- Le « Chêne de la Trompette »
- Toponymie (Étude des noms de lieux)
- Sources, ruisseaux et étangs

FORÊTS ET LÉGENDES

- L'Étang des « pâles de la nuit »
- Le loup de l'Étang du Rudolphe

DÉTENTE

- Devinette
- Mots emmêlés
- Autour du pin sylvestre

	1
	4
	4
	20
	46
	62
	64
	84
	86

Directeur de la publication : Agnès Greset • Rédaction : Françoise Bouvier, Marcel Chauvin, Commission information Maire d'Éloie, Jean-David Daudouart, Marie-José Fontaine (Toponymie), Agnès Greset, Eric Jay, Daniel Kriber, Pascal Martin, Albert Mougeon • Graphisme : TSPY • Avec la participation de : Claude Augé, Anne Bally, Yannick Boisset, Nassira Boudjadja, Jean-Luc Bignon, Alain Bruder, Brigitte Chappuis, Robert Curiéhon, Jean-Marie Deslandes, Martine Didier, Araceli Martini, Jean-Paul Morinot, Laurent Mosigel, Louis Charles Saumell, Claude Zauch, Ulrich Dohem, Maurice Rosselot, Michel Ruy, Jean-François Rousseau, Marie-Françoise Sancey, Daniel Sarcy • Photos : Gérard Fontaine, Agnès Greset, Jean-Jérôme Metzler, Ralph Gehrig, Service Technique de la Fédération des Chasseurs, Jean-Marc Wichtrey • Tirage : 2000 exemplaires - Imprimerie Schraud • Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2010



Les mots du maire

edito

C'est très logiquement, dans la continuité du numéro spécial consacré à l'Étang des Forges que nous avons choisi de sortir un numéro consacré au massif forestier qui participe à la qualité de vie dont les Offemontois sont si froids et nous songeons déjà au prochain, mais chut... surprise !!!

Nous n'avons cessé d'agir pour mettre la forêt en valeur.

Nous avons pour cela créé, dès 1996, avec les maires d'Eloïc, Roppe et Vétrigne la marche annuelle du canton pour en faire découvrir les beautés : Martine Didier, Brigitte Chevillat, Mireille Geiller et nombre d'élus des quatre communes ont su en faire une balade gourmande et un lieu de rencontre chaleureux et gustatif ; nous avons confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de l'essentiel de nos forêts, choisissant d'en faire une forêt écologique de loisirs (plantations variées) plus riche faunistiquement et floristiquement qu'une forêt de rapport où les parcelles sont boisées d'espèces identiques pour faciliter l'abattage ; nous avons adhéré à l'Association des gardes-nature qui s'occupe tant de la police municipale que de la qualité de nos forêts - en traquant notamment tous les dépôts sauvages ; nous avons adhéré à l'Association des Communes Forestières dont Jean-Paul Monnot, Agnès Greset et moi-même avons reçu les adhérents à la MIEL le 9 décembre 2009 ; Agnès a organisé pour les élus un circuit découverte qui les a enchantés. Et puis il y a eu les campagnes de nettoyage de la forêt avec les enfants des écoles et la participation des adjoints.

Nous nous sommes vivement opposés à l'association «Vivre à Offemont» qui voulait éventrer le massif forestier pour y faire passer une desserte que rien ne justifiait et qui aurait gravement impacté la qualité de vie de tous les habitants résidant à l'Ouest de ces Communes.

La forêt ne cesse en France de gagner du terrain car les agriculteurs disparaissent et les arbres ne tardent pas à coloniser les terrains en friche. Offemont ne fait pas exception à la règle. On ne peut que se féliciter de cette extension des bois quand on sait qu'ils sont, avec les océans, les grands pièges à CO₂ de notre monde.

Nous savons que beaucoup, parmi vous, conservent la collection intégrale des Offemont-Réalités : le rayonnement du numéro consacré à l'Étang des Forges est d'ailleurs allé bien au-delà des frontières de la Commune puisqu'il a servi de support d'études à des professeurs dans certains collèges du département.

Pour cette raison, et compte tenu de la rareté des numéros de cette publication (environ un numéro par an), nous avons choisi de ne pas vous donner des « torchons » : une bonne et saine gestion de la forêt suppose en effet des abattements réguliers et le bois peut être utilisé de différentes manières, pâte à papier, meubles, éléments de bâtiment ou bois de chauffe. Alors qu'il serve, de belle manière, à éclairer chacun sur les vertus et les trésors de la forêt.

C'est Agnès Greset qui a conçu ce numéro spécial : elle en a rédigé la plupart des articles avec la compétence du professeur de sciences de la vie et de la terre qu'elle a été au collège Vauban, et que connaissent bien tous ceux qui ont fréquenté ses expositions de champignons (je l'encourage à recommencer très vite !).

Elle a pu le faire dans des conditions d'autant meilleures que, en tant que trésorière de l'ABPN, elle avait le réseau de relations dans lequel elle pouvait puiser pour faire des articles très documentés. Travailleuse, passionnée, douée, elle a su poursuivre dans la ligne initiée par Jean-Luc Brignon qui continue, lui aussi, à se passionner pour Offemont Réalités et le site Internet - opérationnel en janvier 2010 - et dont les conseils nous sont infiniment précieux.

Je ne terminerai pas cet édit sans citer Jean-Paul Schirrer qui m'a sensibilisée à tous ces problèmes de respect de l'environnement : c'est lui en effet qui est à l'initiative des pistes cyclables et chemins piétonniers d'Offemont, de la balade des Champs Cerisiers, de l'équipement de la Commune en poubelles publiques. Je lui ai peu à peu emboîté le pas, reconnaissant, parfois après des échanges houleux, qu'il avait souvent raison. Mais il fallait bien que je tienne les cordons de la bourse !!!

Je partage avec des Offemontois que je croise quelquefois sur les sentiers de la forêt cet amour profond de la nature qui vaut, en efficacité, tous les discours de Copenhague. Et dans mon équipe, le plus grand nombre partage cette passion. Tous se joignent à moi pour souhaiter, avec amitié et affection, que la nouvelle année 2010 vous apporte beaucoup de bonheur.

Françoise Bourret



La Forêt : une vie en société

Dans la forêt, tout est histoire de relations : relations de prédation, de compétition, mais aussi de coopération et de solidarité. Chaque être vivant (animal ou végétal) y trouve sa place, sa niche écologique. Du plus petit au plus grand, du plus faible au plus fort, chacun remplit son rôle au sein d'un réseau trophique (réseau alimentaire) et assure sa reproduction. Il est en liaison continue avec son milieu de vie : le biotope.

Dès lors qu'il existe une interaction durable entre des organismes et un milieu, il y a un écosystème, celui-ci désigne une communauté d'êtres vivants (une biocénose) et son environnement. La forêt, qui peut nous paraître paisible, est souvent un territoire de conflits, mais aussi un endroit où l'entraide existe. Pour mieux comprendre ce qui se passe dans cette société organisée en strates, prenons quelques exemples de rapports qui s'y établissent.

La compétition pour la lumière

La végétation de la forêt, riche et complexe, est caractérisée par sa structure, c'est-à-dire la distribution des plantes dans l'espace et sa composition en espèces. La forêt de feuillus, typique, est formée de quatre strates en fonction de la taille des végétaux. La première, celle des arbres ou strate arborescente, constitue la voûte. Vient ensuite la strate arbustive (jeunes arbres et arbustes), puis la strate herbacée (plantes herbacées et fougères) et à même le sol, la strate muscinale, celle des mousses, des champignons et des lichens (que l'on trouve aussi sur les troncs et les souches). Cette disposition par niveaux permet une meilleure utilisation de l'espace et une production de matière vivante plus élevée.

A cette stratification en hauteur correspond une stratification inverse dans le sol au niveau des racines. Il en résulte une utilisation rationnelle de l'eau et des sels minéraux pour chaque strate.





Plantule de hêtre

Chez les végétaux, la lumière est la principale ressource qui entraîne une compétition. Les arbres tendent vers un même but : capter le maximum de lumière. Cette lutte pour une place au soleil s'exerce d'ailleurs entre individus d'une même espèce (par exemple : les semis de hêtres) et entre individus d'espèces différentes (semis de chênes et de hêtres). Quand une jeune plantule de hêtre, issue de la germination de la faîne, se développe, elle a besoin d'ombre et d'humidité. Si elle naît en pleine lumière, elle se dessèche et meurt. Si elle se développe à côté d'un chêne plus âgé, celui-ci lui offrira l'ombre qui lui permettra de pousser rapidement. D'année en année, le jeune hêtre rattrape le chêne, de croissance plus lente, et le dépasse. Ayant atteint son objectif, le hêtre étale ses branches et dispose ses feuilles horizontalement, seuls quelques rayons de soleil pourront filtrer. Le chêne privé de lumière verra sa croissance se ralentir.



Primevère

L'ombre au pied du hêtre sera favorable à sa propre régénération, mais peu de plantes des sous-bois résisteront à ce déficit en luminosité.

L'anémone sylvie, les étoiles d'or de la ficaire fausse-renoncule, la violette, les fleurs mauves de la pervenche, la primevère (le perlin-pinpin !) qui signifie « premier printemps » sont les premières fleurs à s'épanouir avant le débourrement des bourgeons. Elles ne tardent pas à redevenir des plantes d'ombre pour achever leur cycle de végétation. Si une « coupe à blanc » dans la forêt devait être réalisée, elles ne pourraient mener à bien la maturation de leurs graines et disparaîtraient.



Ficaire fausse-renoncule

La plupart des arbres : chêne, charme, hêtre, bouleau, aulne voient aussi leurs chatons éclorer au début du printemps avant que leur feuillage ne fasse obstacle au vent. Celui-ci peut alors se charger du transport des innombrables grains de pollen assurant aux individus d'une même espèce une pollinisation croisée, gage d'une meilleure diversité

génétique, évitant ainsi leur dégénérescence.



Chatons

Quand la forêt se couvre de feuilles, la lumière baisse, le vent faiblit. Mai, juin sont les mois choisis par certaines plantes pour fleurir. C'est le cas de l'aspérule odorante, du lamier jaune, du sceau de salomon, du maianthème à deux feuilles (ou muguet des dames : il a deux cœurs au lieu d'un : ses deux feuilles), ses petites fleurs d'un blanc pur sont de la dentelle et son arbre préféré est le hêtre.



Maianthème

Une mention spéciale pour l'oxalis petite oseille ou « pain de coucou » qui peut vivre dans les endroits les plus sombres : un dixième de la lumière filtrée lui suffit. Ses feuilles en forme de trèfle se replient quand le soleil l'atteint directement, ce qui le protège d'un échauffement dangereux.



Oxalis

Au fur et à mesure que l'on se rapproche du sol, la quantité de lumière disponible diminue d'une strate à l'autre.

Quand le feuillage des arbres atteint son complet développement, les plantes sous un couvert de hêtres, par exemple, ne reçoivent qu'un à deux pour cent du rayonnement solaire. Les conditions imposées par le hêtre sont moins sévères puisqu'il laisse passer de quinze à vingt pour cent de la lumière. Mais celles rencontrées dans les forêts de résineux (sapinières, pessières) laissent peu de chance aux plantes à fleurs. Dans la pénombre subsistent les mousses peu exigeantes (sauf en humidité) et les champignons.



Si les individus de chaque strate sont contraints de rester à leur niveau, d'autres passent d'une strate à l'autre pour atteindre la lumière. Ces individus sans scrupule sont des lianes. Classées parmi les arbustes en raison de leur tige ligneuse, elles ont mis

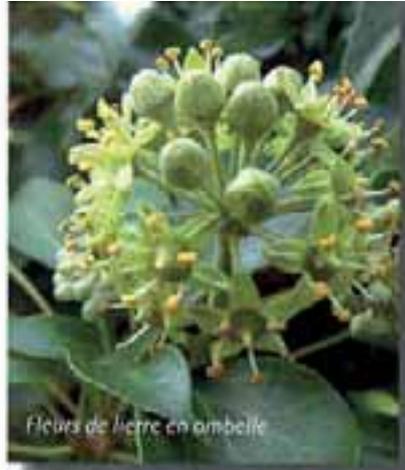
au point différents systèmes d'accrochage qui, en aucun cas, ne prélèvent à leur support des substances nutritives.

Le lierre fabrique le long de sa tige de véritables crampons qui s'accrochent à l'écorce de l'arbre tuteur.

D'abord rampant, le lierre est incapable de fleurir au ras du sol. Ses feuilles sont alors palmées (nervures partant d'un même point) et divisées en lobes. Quand il atteint la pleine lumière, des ombelles* de petites fleurs verdâtres s'épanouissent sur des rameaux dressés. Ses feuilles se sont transformées : leur limbe est devenu entier et penné (nervure principale et nervures latérales). La floraison ayant lieu en automne, les insectes trouvent dans ces petites fleurs très attirantes, leur dernière nourriture avant l'hiver.

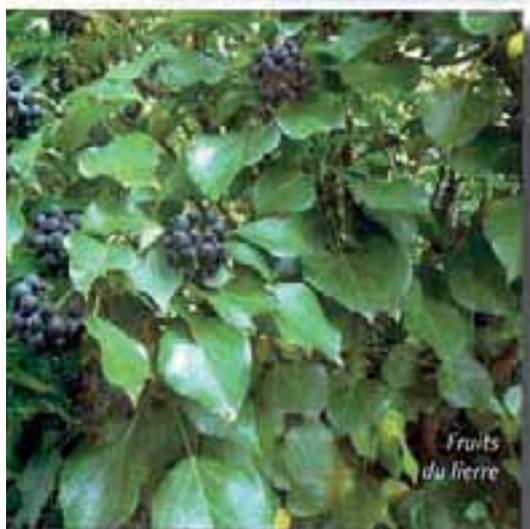


* Ombelle : groupe de fleurs partant d'un même point



Fleurs de lierre en ombelle

mais quand il grossit, il lui est impossible d'écartier la tige qui l'étreint. Par réaction, il fabrique un bourrelet de bois autour de celle-ci. Le jeune tronc, qui prend l'aspect d'un tire-bouchon, gagne souvent la partie. Il ne lui restera qu'une cicatrice en souvenir de son étranglement. Attachantes ces lianes, mais parfois envahissantes à tel point qu'elles peuvent recouvrir leur support et ralentir quelque peu sa croissance.



Fruits du lierre

Aux fleurs succèdent les fruits, petites baies vertes puis noires, toxiques pour l'homme, mais qui font le bonheur des oiseaux pendant la mauvaise saison. Après avoir gravi les différents échelons, sa «réussite sociale» a fait du lierre un être épanoui et transformé !



Clematis

Dans cette société « forêt », chaque strate maintient sous sa coupe la strate sous-jacente et lui fixe ses conditions de vie en lui imposant la quantité de lumière qu'elle devra recevoir ! A l'intérieur d'une même strate, la compétition s'exerce entre les individus. Les plus faibles sont écrasés par les plus forts, d'où l'inégalité de l'épaisseur des bois, de la densité du feuillage...

C'est en automne que l'on remarque une autre liane : la *clématite des haies* (clématite vigne blanche). En lisière de forêt, le long des sentiers, elle enroule le pétiole de ses feuilles autour des buissons. Ses groupes de petits fruits secs rougeâtres, prolongés par une longue algrette plumeuse, ressemblant à du coton, seront disséminés par le vent après la chute des feuilles.



Fleurs du chèvrefeuille

Le forestier arbitrera cette compétition en effectuant des coupes ou des éclaircies pour favoriser les individus les plus aptes à donner du bois de qualité.

Rampante, la tige grêle du *chèvrefeuille des bois* s'enroule autour des jeunes arbres dans le sens des aiguilles d'une montre. Au début l'arbre n'est pas gêné,



Fruits du chèvrefeuille

Si la compétition élimine certains individus de leur territoire et permet ainsi aux forestiers de pratiquer une sélection, un autre conflit plus insidieux, le parasitisme, menace certains arbres qui peuplent la forêt.

LE PARASITISME : quand la vie bascule...

Cette façon de vivre, où l'un exploite l'autre jusqu'à entraîner sa mort, est une pratique courante chez certains champignons peu sympathiques, qui profitent de la moindre faiblesse de l'arbre : une branche cassée, une blessure, un cœur gravé... pour s'infiltrer et s'installer durablement.



Devenant une cible idéale pour tout un escadron de champignons, l'attaque se fera sur tous les fronts : base du tronc, tronc, branches.

Certains de ces champignons vivent de la nourriture mise en réserve par l'arbre dans l'aubier, alors que d'autres utilisent directement la substance même du bois et sont à l'origine de la pourriture du cœur : l'arbre devient creux.

Parmi ces parasites, citons :

- l'*armillaire couleur de miel* qui pousse en touffes au pied des arbres vivants (mais aussi sur les souches). Il introduit ses rhizomorphes (longs filaments mycéliens agglomérés) entre l'aubier et l'écorce, si bien que celle-ci se détache et l'arbre n'étant plus protégé, finit par mourir.
- les *polypores* : le *ganoderme aplani*, espèce robuste en forme de console étroitement cramponnée au tronc des arbres; le *polypore du bouleau* qui attaque le cœur du bouleau et l'attendrit, ce qui permet aux oiseaux de le creuser facilement; le *polypore soufré*, souvent énorme avec ses gros chapeaux d'un jaune éclatant, dangereux parasite qui attaque à peu près toutes les essences; l'*amadouvier*, en forme de sabot de cheval, utilisé autrefois pour la fabrication de l'amadou, qui servait à allumer le feu...

Polypore du bouleau



Armillaire couleur de miel



Polypore du pin

Polypore soufré

Mais quel que soit le champignon, une fois les tissus ligneux atteints, le mycélium se propage dans l'arbre et son arrêt de mort est signé.

On pourrait penser que la forêt, au travers de ces exemples, est un terrain d'affrontements, mais d'autres modèles nous montrent qu'elle est aussi un terrain d'ententes où règne parfois une véritable solidarité entre partenaires d'espèces différentes.



Des associés remarquables

Le lichen : premier signataire du PACS (Pacte entre l'Algue et le Champignon vivant en Symbiose). Couple hétérosexuel, vivant sur la même branche, le lichen est le pionnier du PACS : un contrat signé depuis la conquête de la Terre par les végétaux, qui s'est fait sans bruit, ne fut pas une affaire d'état et par lequel une algue unicellulaire et un champignon se sont unis pour le meilleur et pour le pire.

Quels sont les termes de ce contrat ?

Article 1 :

Le champignon devra fournir à l'algue, « le gîte », la protéger contre une lumière trop intense et les risques de déshydratation, en lui apportant l'eau et les sels minéraux.

Article 2 :

L'algue devra fournir au champignon, « le couvert » en l'approvisionnant en substances organiques qu'elle aura fabriquées par photosynthèse, grâce à sa chlorophylle.

Cette relation de symbiose, association intime et durable à bénéfices réciproques entre deux organismes, pourrait ressembler à un mariage : le champignon donne son nom à l'algue et les deux partenaires finiront par n'en former plus qu'un.

Ensemble, ils pourront tenter l'aventure et partir à la conquête d'un territoire qui leur serait autrement interdit et qui fait de leur couple un pionnier.





Celui-ci, autosuffisant, pourra se développer sur les écorces des arbres, sans leur nuire, en se fixant par de fins crampons.

Une autre qualité vient renforcer leur union : la fidélité ; c'est toujours la même espèce d'algue qui s'allie à la même espèce de champignon.

Si le champignon a besoin de son algue pour exister, celle-ci plus indépendante pourrait vivre sans lui, mais le champignon amoureux fera tout pour la garder en organisant sa vie autour d'elle (ou plus pratiquement en l'enveloppant de ses filaments !)

Les lichens manifestent une très forte sensibilité à la pollution chimique de l'air : ces êtres qui ne vivent jamais enracinés, mais simplement accrochés à leur support, résistent mal à la toxicité de l'air. Les lichens absorbent l'humidité présente dans l'air, donc les polluants qui y sont dissous, tel le dioxyde de soufre. Ils disparaissent alors selon des gradients de sensibilité variable d'une espèce à l'autre, de sorte qu'il est possible d'établir des cartes de la pollution atmosphérique par simple observation des lichens présents sur les écorces d'arbres. Ce sont également des accumulateurs de retombées radioactives.

Indicateurs de faits et de problèmes de société, les lichens nous sont étroitement liés.





L'aulne et ses mystères

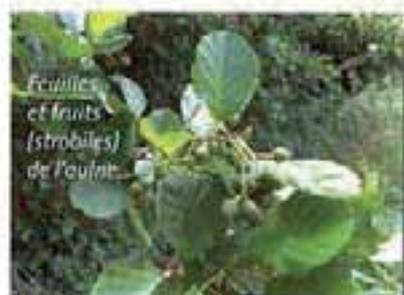
Là où la forêt est humide, le long des ruisseaux, au bord des étangs, dans les zones marécageuses et les bas-fonds, l'aulne est roi ! Quand on observe attentivement ses racines inondées, de mystérieux petits nodules orange vif y sont agglutinés. En y regardant de plus près, presque toutes ses racines portent des nodosités ! De la taille d'un grain de blé à la tumeur bien développée, elles prospèrent à moins de 20 cm du sol. L'aulne serait-il atteint d'un cancer ?

Première clef du mystère :

Les racines hébergent des organismes microscopiques, les actinomycètes (moitié bactéries, moitié champignons) répondant au nom de « Frankias », qui se sont introduits par la première ouverture venue (une légère blessure par exemple). Réaction immédiate de l'arbre : une tumeur, d'abord très petite, se développe. Puis, se sentant à l'aise, les actinomycètes prolifèrent. Apparaît alors une deuxième tumeur accolée à la première et ainsi de suite jusqu'à former une grosse nodosité.

Deuxième clef du mystère :

En échange de cet hébergement, les actinomycètes paient leur tribut en fixant l'azote de l'air, substance indispensable aux végétaux. Ces micro-organismes ne pourraient le faire s'ils s'enfonçaient trop profondément dans le sol, loin de l'air libre. Grâce à cette faculté, le sol s'enrichit en azote, ce qui permet aux aulnes de pousser dans des sols pauvres et aux autres arbres se trouvant à proximité, de bénéficier de cet engrais naturel. L'aulne et ses actinomycètes ont



done réussi leur pacte, répondant aux prétentions de l'un et de l'autre : obtenir un meilleur rendement en échange d'un logement social adapté ! Bel exemple de symbiose.



L'arbre et son cortège de champignons

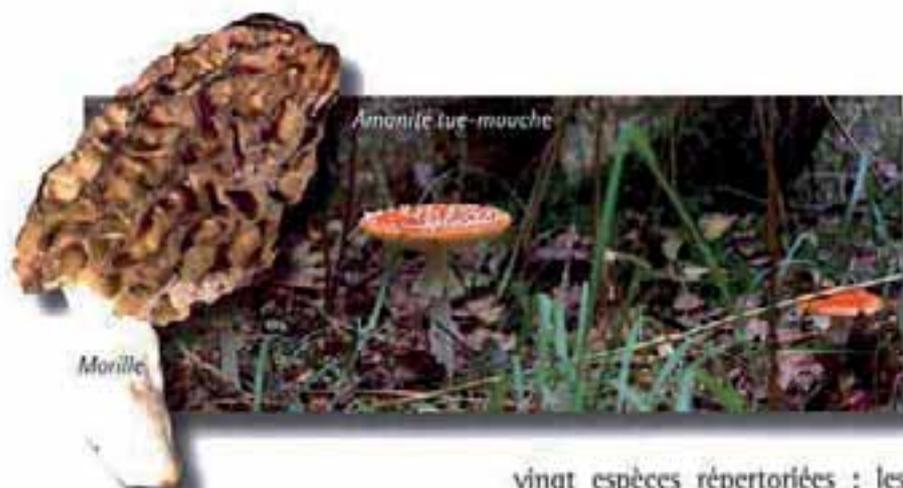
En forêt, un autre contrat s'est établi entre les racines de l'arbre et les champignons présents dans le sol, sous forme de longs et minces filaments : une association est née. Appelée « mycorhize » (étymologiquement racine associée au champignon), cette association très ancienne existe depuis des millions d'années.

Ce n'est pas une association loi 1901, pourtant, bien avant celle-ci, elle a établi ses propres règles :

- être composée d'au moins deux individus : l'arbre et le champignon,
- décider de son mode d'organisation : former un manchon fongique de filaments "mycéliens" (du grec "mukes", champignon) autour des radicules de l'arbre,
- choisir ses objectifs :
 - pour le champignon, approvisionner l'extrémité des racines de l'arbre en eau et en sels minéraux, notamment en ion phosphate difficilement capté par les racines. Les capacités de prélèvement de l'arbre sont donc fortement accrues,
 - pour l'arbre, offrir en retour des nutriments organiques élaborés par ses feuilles, que le champignon est incapable de produire, faute de chlorophylle.

Ce type d'association est encore une symbiose ! Reconnue d'utilité publique, elle présente donc un intérêt majeur pour la sylviculture car elle favorise la croissance de l'arbre et le développement du champignon. Les forestiers savent qu'une régénération forestière sera d'autant plus facile que le sol est riche en champignons. Le reboisement est également favorisé par la mise en place de plants mycorhizés : la résistance et la croissance des arbres s'en trouvent améliorées.





Ces denses réseaux de filaments qui peuplent les sols de la forêt correspondent à la partie végétative du champignon. Quand les conditions deviennent favorables (chaleur et humidité), les chapeaux sortent du sol : cette partie reproductrice du champignon appelée carpophore produit des millions de spores qui assureront sa pérennité. C'est seulement à l'époque de cette " fructification " que l'on peut reconnaître les espèces de champignons qui entretiennent des relations mycorhiziques avec leur arbre.

Entre autres, pour le chêne, un bolet très apprécié des gourmets : le *cèpe de bordeaux* (*boletus edulis*) ; mais aussi le *bolet à pied rouge* (*boletus erythropus*), le *bolet bai* (*xerocomus badius*), la *lèpiote élevée* ou *coulemelle* (*macrolepiota procera*), l'*agaric des bois* (*agaricus silvicola*), l'*agaric des forêts* (*agaricus silvaticus*), l'*amanite rougissante* (*amanita rubescens*), la *russule charbonnière* (*russula cyanoxantha*), etc. Pour le hêtre, plus de

vingt espèces répertoriées : les bolets déjà cités pour le chêne, l'*amanite rougissante*, l'*amanite panthère* (*amanita pantherina*), l'*amanite phalloïde* (*amanita phalloides*), attention champignon mortel ! l'*amanite citrine* (*amanita citrina*), des *russules*, des *lactaires* etc. Pour le bouleau, le *bolet orangé* (*krombholziella aurantiaca*), l'*amanite tue-mouche* (*amanita muscaria*)... Et pour le frêne, au printemps, *Morchella esculenta*... la *morille* !!!

Les préférences existent mais ne sont pas exclusives, excepté le *bolet élégant* (*suillus grevillei*) qui suit le mélèze comme son ombre...

Dans la liste des objectifs de cette association, il faut ajouter le recrutement de nouveaux membres : des champignons appartenant à diverses espèces s'imbriquent étroitement dans le sol avec des arbres d'essences différentes. Ces associations regroupées en fédérations établissent entre tous leurs membres un

véritable réseau de communication. Les mycorhizes ont inventé Internet et ont même enterré leur réseau !

Déclarée au journal officiel : « Offemont Réalités » de l'année 2009, la Fédération des Mycorhizes a son siège social dans les forêts du canton d'Offemont.



Conclusion

Qu'il soit hêtre, pin, frêne, bouleau, aulne, chêne ou charme, l'arbre sait s'entourer d'associés. Il peut aussi entrer en compétition avec ses partenaires, mais tôt ou tard surviennent la maladie, la vieillesse puis la mort. Une armée de décomposeurs se chargera bientôt de rendre à la terre tous les éléments que l'arbre aura prélevés et qui, à leur tour, redonneront la vie.

Au Printemps

une explosion de fleurs blanches



Niveôles

Mi-mars, entre Offemont et Eloié, alors que l'hiver est encore « de saison », se découvrent des milliers de clochettes blanches, tapies dans de frais vallons où s'écoule l'eau de petits ruisseaux.

La nivéole printanière, que l'on pourrait confondre avec le perce-neige, est de plus grande taille. Sa fleur possède six pétales semblables alors que celle du perce-neige, six pétales inégaux. Bien que nivéole et perce-neige soient de la même famille, celle des amaryllidacées, ces deux cousins, cousine ne se plaisent pas ensemble. Ils ne fréquentent pas les mêmes stations !

De chaque pied de nivéole se dressent trois ou quatre feuilles étroites et allongées, d'un beau vert foncé luisant, ainsi qu'une longue tige au bout de laquelle pend une seule fleur. Celle-ci sort d'une bractée* qui la protégeait, avant la floraison, des dernières rigueurs de l'hiver.

Étymologiquement, on pourrait l'appeler « violette blanche » (son nom scientifique, *Leucojum vernum* vient du grec Leucos : blanc et ion : violette, et du latin vernus : printanier). Peut-être est-ce dû à son odeur délicate, car elle ne



Nivéole

ressemble pas à une violette ! Un nom plus populaire : « le grelot blanc » lui est attribué, mais on lui préfère « nivéole » pour rappeler la neige (du latin *niveus* : neigeux). Ses pétales blancs aux extrémités ponctuées de vert rappellent l'hiver et annoncent le printemps.

L'abondance des nivéoles à cet endroit ne signifie pas que cette plante soit fréquente. La nivéole est une plante rare qui a trouvé là, une forêt parfaite pour elle : des pentes ombragées, aucun résineux mais des feuillus : charmes, érables, hêtres..., un sol humide, riche en humus, où elle se multiplie par son bulbe souterrain. Elle peut aussi se reproduire par ses graines réunies dans une capsule à l'aspect d'une petite poire. Ces graines seront emportées par les fourmis et semées de-ci, de-là à proximité de la colonie.

En mai-juin, les parties aériennes de la nivéole disparaissent. Seul le bulbe subsiste dans le sol pour se réveiller... à la fin de l'hiver suivant.

La nivéole est une plante protégée. Si vous la rencontrez, vous ne pouvez que l'admirer !

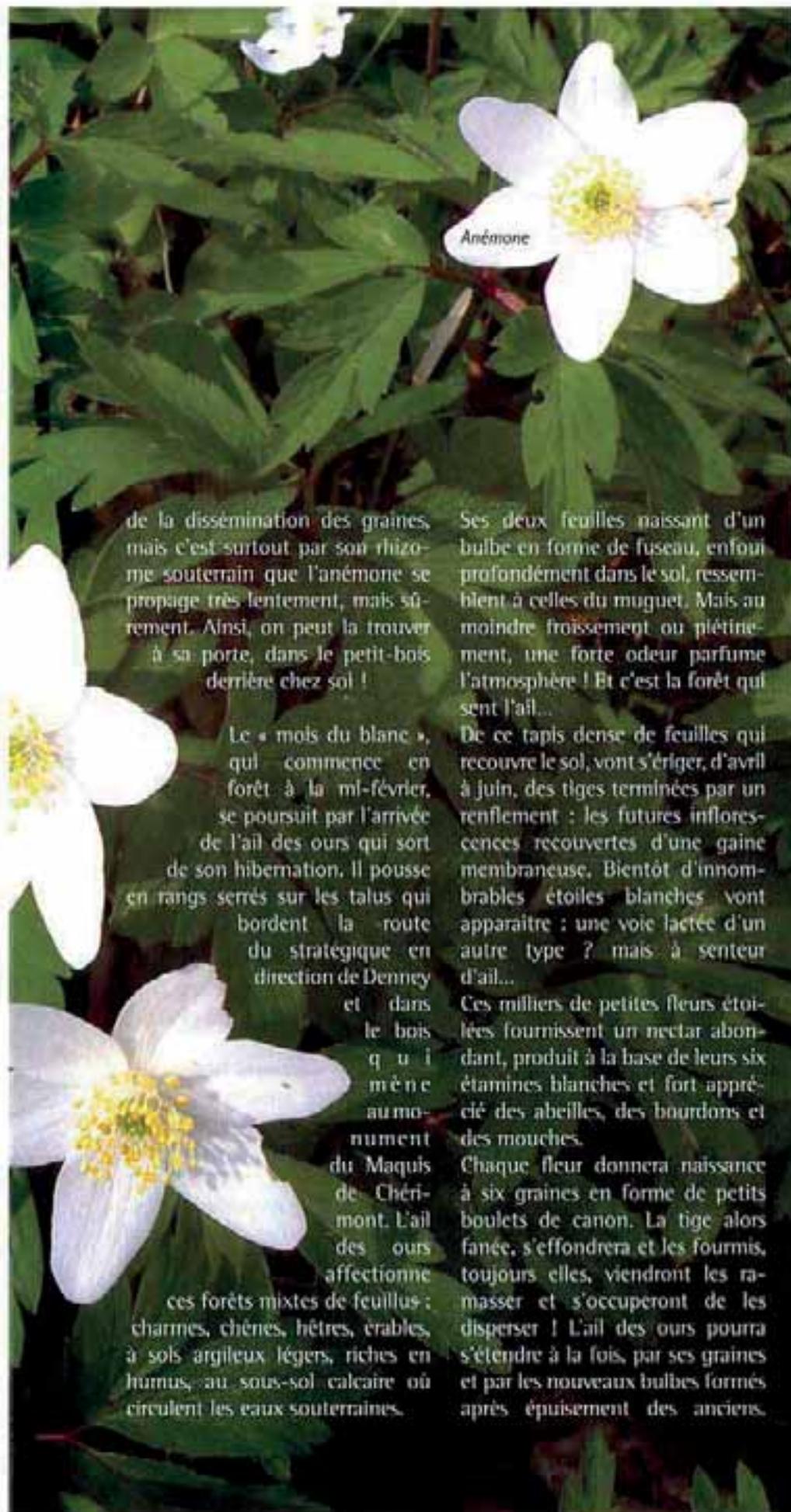


Anémones sylvie

Moins discrète, plus expansive, ne cherchant pas à se dissimuler aux regards du promeneur, l'anémone sylvie (ou anémone des bois) perce la litière de feuilles mortes, de milliers de fleurs blanches portées par une tige ornée de trois feuilles palmées aux lobes découpés.

Elle s'épanouit dans les sous-bois, sur les talus, avant que les feuilles des arbres, encore cachées dans leurs bourgeons, ne se déploient et lui portent ombrage. Au cours de la journée, toutes ces fleurs blanches, délicatement rehaussées de rose ou de violet, pivotent lentement, d'un même ensemble, en suivant le soleil dans sa course. Quand la nuit tombe ou quand le ciel devient gris, elles baissent la tête et referment leur corolle empêchant ainsi la rosée ou la pluie d'abîmer leur pollen. L'anémone doit faire vite pour accomplir son cycle de développement : attirer les insectes pour se faire polliniser, former ses fruits et ses graines. En mai, après sa fructification, son feuillage jaunit et la plante disparaît. Les fourmis, encore elles, se chargent

*Bractée : petite feuille à la base de la fleur.



de la dissémination des graines, mais c'est surtout par son rhizome souterrain que l'anémone se propage très lentement, mais sûrement. Ainsi, on peut la trouver à sa porte, dans le petit-bois derrière chez soi !

Le « mois du blanc », qui commence en forêt à la mi-février, se poursuit par l'arrivée de l'ail des ours qui sort de son hibernation. Il pousse en rangs serrés sur les talus qui bordent la route du stratégique en direction de Denney

et dans le bois qui mène au monument du Maquis de Chérimont. L'ail des ours affectionne ces forêts mixtes de feuillus : charmes, chênes, hêtres, érables, à sols argileux légers, riches en humus, au sous-sol calcaire où circulent les eaux souterraines.

Ses deux feuilles naissant d'un bulbe en forme de fuseau, enfoui profondément dans le sol, ressemblent à celles du muguet. Mais au moindre froissement ou plétinement, une forte odeur parfume l'atmosphère ! Et c'est la forêt qui sent l'ail...

De ce tapis dense de feuilles qui recouvre le sol, vont s'ériger, d'avril à juin, des tiges terminées par un renflement : les futures inflorescences recouvertes d'une gaine membraneuse. Bientôt d'innombrables étoiles blanches vont apparaître : une voie lactée d'un autre type ? mais à senteur d'ail...

Ces milliers de petites fleurs étoilées fournissent un nectar abondant, produit à la base de leurs six étamines blanches et fort apprécié des abeilles, des bourdons et des mouches.

Chaque fleur donnera naissance à six graines en forme de petits boulets de canon. La tige alors fanée, s'effondrera et les fourmis, toujours elles, viendront les ramasser et s'occuperont de les disperser ! L'ail des ours pourra s'étendre à la fois, par ses graines et par les nouveaux bulbes formés après épuisement des anciens.



Ail des ours



Ail des ours en bouton



Fleurs d'ail des ours (inflorescences)

L'ail des ours est une plante aux vertus multiples, déjà connue des Celtes et des Germains.

Son nom latin « *allium ursinum* » vient du celtique *all* : brûlant, et du latin *ursus* : ours.

On a retrouvé également des restes d'ail des ours dans les habitations du néolithique.

Depuis quelques années cette plante a retrouvé sa popularité !

Nivéoles, anémones, ails des ours, comme les cigognes de l'Étang des Forges, nous reviennent chaque année annoncer la fin de l'hiver et le retour du printemps.

Au «grès» des forêts du canton

Du sable fin, des galets, un affleurement de roche rose striée de beige, des lits de galets soudés : nous sommes au cœur du Rudolphe, l'une des collines située à 494 m d'altitude, qui fait partie avec celle de la forêt de Roppe, des derniers reliefs vosgiens. (le fort de Roppe se trouvant au point culminant : 541 m).

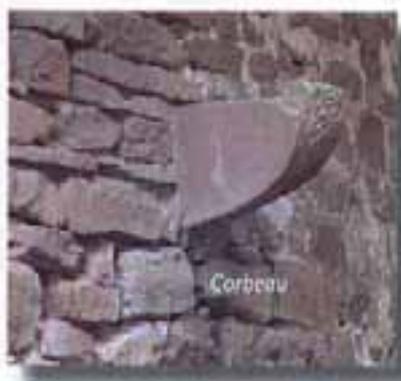
Le grès et son compagnon le *poudingue* nous accueillent tout près de l'ouvrage fortifié pour nous raconter leur histoire.

Après les présentations d'usage, où le grès dévoile sa structure : des grains de sable (quartz et feldspath) soudés par un ciment siliceux, il dépeint sa couleur rose due à la présence d'oxydes de fer et souligne ses différences avec le poudingue, conglomérat formé de galets soudés aux grains de sable. Il nous fait part du rôle important qu'il a joué dans l'édification de notre patrimoine : l'église d'Offemont, la cathédrale Saint Christophe de Belfort, les encadrements de portes et de fenêtres des maisons anciennes, les «corbeaux» (pierres faisant saillie sur un mur et servant à soutenir une poutre), les bornes et les stèles rencontrées en forêt, ainsi que les croix situées devant le cimetière d'Offemont.

Un regret cependant, il n'a pas participé à la construction du lion de Belfort. C'est un grès provenant d'une carrière de

Clairegoutte, en Haute-Saône, qui a permis la réalisation de l'œuvre de Bartholdi.

Se prêtant remarquablement à la taille, le grès fut exploité au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles dans de nombreuses carrières situées dans la forêt au nord d'Offemont et de Vétrigne : au Rudolphe, aux Soiras et dans la forêt de Roppe. Certaines sont encore visibles, d'autres ont été comblées.



Fier de ses qualités, le grès se pose non seulement en bâtisseur, mais aussi en défenseur de notre territoire et symbole de notre résistance.

Les murs du château de Belfort

et la couleur du Lion n'en sont-ils pas la preuve historique ?

Puis c'est une autre histoire qui nous est contée : celle de ses origines et celle d'un autre grès, plus rouge, plus ancien (quelques millions d'années les séparent), que l'on rencontre en traversant la forêt en direction d'Eloie.

Pour mieux comprendre leur aventure qui s'avère tumultueuse, remontons dans le temps.

C'est la fin de l'ère paléozoïque (ère primaire), au Permien (période comprise entre -295 et -250 millions d'années), les Vosges qui étaient alors des montagnes jeunes aux sommets très élevés, subissent une érosion si intense qu'elles en sont réduites à une vaste pénéplaine. Les matériaux : sables et argiles, qui résultent de la désagrégation des roches, s'accumulent dans des bassins au pied des montagnes. Peu à peu ils se consolident pour former un grès rouge au ciment argileux. Ce grès permien doit sa couleur à une importante oxydation du fer s'expliquant par le caractère tropical du climat

qui régnait à cette époque, notre région étant alors située sous les tropiques.

Au début de l'ère mésozoïque (ère secondaire), au Trias inférieur (période comprise entre -250 et -230 millions d'années), d'énormes quantités de sable et de galets provenant de la destruction d'un vaste continent situé à l'ouest, sont charriées par des fleuves et se répandent sur cette vaste pénéplaine. Les bancs de sable et de galets deviendront au fil du temps des bancs de grès et de poudingue. Une mer qui occupait l'Allemagne actuelle s'avance progressivement vers l'ouest. Au contact de ces deux domaines fluviale et marin s'édifie un immense delta où des sables plus fins vont se déposer et donner plus tard cette excellente pierre à construction : un grès à grain très fin souvent micacé où l'on peut retrouver parfois des empreintes d'un conifère : le *Voltzia* (premier sapin des Vosges ?) qui lui donnera son nom : le *grès à Voltzia*.

Ces grès vosgiens ont formé une immense couverture sur les Vosges et subsistent à l'état de collines au Rudolphe et au fort de Roppe situés à cette époque à l'emplacement de ce delta.

Retour en 2009 : le grès et le poudingue sont à leur tour démantelés par l'érosion (ruissellement, gel, activités liées à la forêt, loisirs, motos et autres véhicules tout terrain...). Ils retournent à l'état de sable et de galets. Chemin faisant, on découvre ces petits cailloux blancs, gris, bruns et ce sable fin. Entraînés par les ruisseaux qui deviendront rivières (la Savoureuse, le Doubs) puis fleuves (la Saône, le Rhône) ils se retrouveront sur les plages de la Méditerranée.

Puis à nouveau se formeront du grès et du poudingue... Rendez-vous bon gré, mal gré, dans quelques millions d'années !

Sur les talus, au bord des chemins, de mini *cheminées de fée* apparaissent après la pluie. Ces petites colonnes de sable et d'argile sont surmontées d'un galet qui les a protégées du ruissellement.

Au nord, le Piton d'Eloie est formé d'une autre roche, le schiste, roche grise qui se délite en plaques ou en feuilletés.

Avec ses 360 millions d'années, il est le plus ancien de la forêt. Contemporain du Salbert et situé dans son prolongement, le Piton d'Eloie a été séparé de ce massif par la faille de la Savoureuse, cassure ayant entraîné son décrochement et son abaissement (altitude du Piton d'Eloie : 439 m ; celle du Salbert : 647 m).

La forêt d'Eloie (cantons « Charmée » et « Vaivre ») repose sur des *alluvions anciennes*, déposées à une époque où la Savoureuse coulait à un niveau plus élevé, et des *laess anciens*, dépôts éoliens formés par l'accumulation de poussières transportées par le vent pendant les épisodes froids et secs du début de notre ère.

A l'ouest, dans la forêt communale de Roppe (canton « La May »), on trouve essentiellement des *alluvions anciennes* (Quaternaire ancien) et des *éboulis* provenant du démantèlement du massif gréseux.

Au sud, les terrains sont à la rencontre de deux mondes différents : les Vosges et le Jura. Grès et calcaires coquilliers, marnes et calcaires marneux, limons sont les soubassements des bois

de la Cornée et du Breuil situés en amont et en aval de l'étang des Forges, des bois du Pâquis et du Pertu situés près du monument du Maquis de Chérimont, à Offemont.

Toutes ces roches déterminent la nature et les caractères du sol qui les recouvre et par conséquent les essences forestières qui seront choisies pour les régénérations en fonction de leurs préférences.

Du nord au sud, de l'est à l'ouest, les forêts du canton nous invitent à un parcours dans le temps où roches et événements géologiques se sont succédés pour asseoir notre patrimoine naturel et établir les fondements de notre passé historique.



Ancienne conifère de grès



Cheminées de fée



Bûche en grès

Le sol et son monde souterrain

Bien souvent le promeneur ne prête qu'une attention distraite au sol qu'il foule en forêt, excepté s'il est à la recherche de champignons. Pourtant, le sol est un monde complexe et digne d'intérêt, qui conditionne la vie de la forêt et se transforme au fil des saisons et du temps.

La roche du sous-sol ou *roche-mère* lui apporte ses composants minéraux avec, du plus fin au plus gros : les argiles, les limons, les sables, les graviers et les cailloux. Ceux-ci résultent de la désagrégation physique de la roche le plus souvent liée aux différences de température (alternance gel, dégel) et de son altération chimique (dissolution par les eaux d'infiltration).

La *litière*, couche superficielle du sol, constituée de feuilles mortes et de débris végétaux, lui apporte ses composants organiques. Elle abrite une multitude d'êtres vivants : bactéries, protozoaires, arthropodes (acariens, araignées, mille-pattes, cloportes, insectes), vers, champignons qui la décomposent pour former l'*humus* (une couche brun-sombre). Dans une forêt de feuillus, 3 à 4 tonnes de débris végétaux se déposent sur le sol chaque année par hectare.

Sous l'*humus* se trouve un niveau formé de composés argilo-humiques, dans lequel sont intimement mêlées des matières orga-

niques et minérales, liées par du calcium, du fer, du magnésium... Ce complexe est le principal lieu de stockage des éléments minéraux nécessaires à la nutrition des plantes.

Le sol, résultat d'une longue interaction entre la végétation et la roche, s'organise ainsi en différentes couches, les horizons, de couleur et de composition chimique différentes.

Cette "terre" nous est révélée au niveau d'un talus, à l'entrée d'un terrier, mais aussi par les taupinières qui sont autant d'indices révélateurs de la nature du sol.

Plus l'activité biologique est importante, plus la litière est rapidement incorporée au sol et plus ce dernier est riche en éléments minéraux.

On pourrait attribuer le « trophée du labour » au *lombric*, plus connu sous le nom de ver de terre. Par les nombreuses galeries qu'il creuse, il facilite le drainage de l'eau, la circulation de l'air et favorise le brassage des matières organiques et minérales : la terre qu'il ingère pour se nourrir des substances organiques qu'elle contient est rejetée avec ses déjections sous forme de tortillons. Ce sont les *turricules*, bien visibles sur les chemins forestiers. Il contribue par là-même à fertiliser le sol et accomplit également un énorme travail de fragmentation de la litière.

Il n'est pas rare qu'un mètre carré de sol contienne plus de cent individus, ce qui représente un poids d'une tonne par hectare ! Sensible au Ph du sol, c'est à dire à son acidité, le lombric ne peut





vivre dans les sols très acides dont le Ph est inférieur à 4. Les monocultures de conifères acidifiant le sol entraînent, par conséquent, son appauvrissement.

On pourrait également décerner « un premier prix de terrassement » à la taupe, qui élève à la surface du sol des monticules de terre bien reconnaissables : les taupinières. Elle déblaie, avec ses mains en forme de pelle, la terre encombrant les nombreuses galeries qu'elle creuse autour de son nid principal : la forteresse. Certaines galeries débouchent sur des puits verticaux qui assurent la ventilation du gîte. D'un appétit insatiable, elle parcourt ses galeries de chasse à la recherche d'insectes variés, larves et adultes et de vers de terre, qui constituent la base de son alimentation. Sortant rarement de son gîte, elle développe toute sa vie sociale sous terre.

Mais le « prix spécial d'architecture » revient à ces bâtisseuses infatigables : les *fourmis des bois* ou *fourmis rouges* qui construisent des dômes imposants, les fourmillières. Composées d'une multitude de galeries et de chambres souterraines sur plusieurs étages, elles sont creusées dans le sable et l'argile. Les matériaux de déblai accumulés à l'extérieur de la fourmière forment le dôme. Son revêtement, constitué de brindilles et d'aiguilles de conifères, est un parfait isolant. Celui-ci protège la cité du froid,

de la chaleur, de la pluie et de la neige. L'eau ruisselle sur le dôme sans y pénétrer : la fourmière est toujours au sec. Il piège également la chaleur dégagée par l'activité des fourmis. La température qui règne à l'intérieur de la fourmière reste supérieure à 20°C. Un solarium, exposé au sud, fait office d'incubateur pour les oeufs de la (ou des) reine(s) et sont maintenus à une température de 38°C. Quand la température extérieure descend en dessous de 12°C, les fourmis vivent au ralenti dans une salle d'hibernation. Les ouvrières entretiennent en permanence ce revêtement dont le rôle est celui d'un régulateur thermique et climatique. En maîtrisant l'énergie thermique dans leur habitat, les fourmis des bois ont finalisé et développé le concept de la « maison passive » depuis leur apparition sur terre, il y a environ cent millions d'années. Utilisant le rayonnement solaire, les sources de chaleur produites par leurs occupantes et leurs activités (le seul apport de chauffage étant réduit à la fermentation d'un compost), une température stable est conservée en permanence. Combinant l'orientation du « bâtiment », la simplicité de la forme, l'étanchéité du revêtement et la maîtrise de la ventilation, le dôme détient le label de la construction HQE (Haute Qualité Environnementale). Plusieurs dômes peuvent être

situés non loin l'un de l'autre. Ils sont interconnectés par des pistes odorantes qui sont autant de zones de libre échange d'ouvrières entre les différentes colonies. Prédatrices d'un grand nombre d'invertébrés, les fourmis rouges s'attaquent à de nombreuses chenilles, limitant ainsi leur prolifération. Elles évitent des dégâts parfois importants occasionnés aux forêts et maintiennent sous contrôle les chenilles et autres insectes nuisibles à la végétation forestière.

Le sort des fourmis rouges est lié à la forêt, comme le sort de la forêt est lié aux fourmis rouges !

La bonne santé de nos forêts dépend de nombreux individus au travail ingrat mais indispensable de décomposition, recyclage, terrassement..., mais aussi de sociétés bien organisées qui font un travail de spécialistes.

Extraordinaire complexité d'un monde visible et invisible, riche écosystème où les organismes sont étroitement interdépendants, le sol « marque » son territoire et son environnement.



La gestion des forêts

Gérer une forêt consiste à envisager des opérations à mener, à court et à long terme, dans un objectif de gestion durable. Cette gestion suppose une bonne connaissance de l'écosystème forestier concerné et du contexte socio-économique. Quel que soit le type de gestion choisi, l'homme doit se soumettre au rythme de la nature. Le cycle naturel d'une forêt, depuis les semis jusqu'aux grands arbres, s'étend sur 80 à 250 ans selon les essences. Les décisions prises aujourd'hui ne deviendront concrètes que d'ici plusieurs décennies, voire plusieurs siècles !

Qui sont les propriétaires de la forêt ?

La forêt française couvre 15 millions d'hectares dont deux tiers sont des forêts privées : 10,5 M d'ha et un tiers des forêts publiques soit 4,5 M d'ha.

- Les propriétaires privés sont des particuliers : grands et petits propriétaires fonciers, ce qui entraîne un morcellement important de la propriété forestière.
- les propriétaires publics sont :
 - l'Etat, les forêts sont dites domaniales ;
 - les collectivités territoriales : les forêts sont alors départementales, communales ou sectionnelles (appartenant à des sections : hameaux au territoire délimité par d'anciens usages locaux).



Qui sont les gestionnaires ?

L'acteur premier de la gestion forestière est le propriétaire qui peut demander à des intervenants de réaliser le travail de gestion. Le type de gestionnaire dépend du propriétaire. Ainsi les forêts publiques sont gérées par l'Office National de Forêts (ONF). Pour les forêts privées, c'est le propriétaire qui gère. Il peut être aidé par le Centre Régional de la

Propriété Forestière (CRPF), des coopératives forestières ou des groupements de gestion et des experts forestiers.

Un cas particulier : la forêt militaire du canton d'Offemont. Cette forêt appartient au Ministère de la Défense et elle est confiée à l'ONF. Sa gestion est précisée dans la



La gestion de la forêt communale expliquée aux élus par Mrs. Laucher et Rué (ONF).

convention du 7 février 1994. La forêt communale est délimitée par un double trait peint en rouge sur les arbres. Un seul trait marque les parcelles. Le numéro d'une parcelle est indiqué en blanc dans un cadre rouge. Les forêts militaires sont reconnaissables à leur marque jaune.



Le cadre réglementaire de la gestion forestière.

Le plan d'aménagement forestier est le guide de la gestion forestière, tant pour l'agent patrimonial que pour les élus de la commune. Sa mise en oeuvre, notamment à travers les programmes annuels de coupe et de travaux, constitue un acte fondamental de politique forestière. Il planifie pour une durée de 20 à 25 ans les interventions nécessaires. Bien qu'il suive une politique nationale, il est le fruit d'un travail de concertation important et doit rester souple et adaptable au contexte forestier. L'aménagement se déroule généralement en trois étapes :

1. les analyses du milieu naturel, des besoins sociaux et économiques,

2. les synthèses : choix des objectifs de production, protection et rôle social,

3. le programme d'actions : prévision du budget, choix du type de traitement, mesures favorables à la biodiversité.

Le plan simple de gestion est le guide de gestion pour les forêts privées de plus de 25 ha. Etabli pour une période de 10 à 30 ans, ce plan comprend :

- la description des peuplements,
- l'analyse de la gestion passée,
- la prévision des coupes et des travaux sylvicoles,
- la prise en compte de l'environnement.



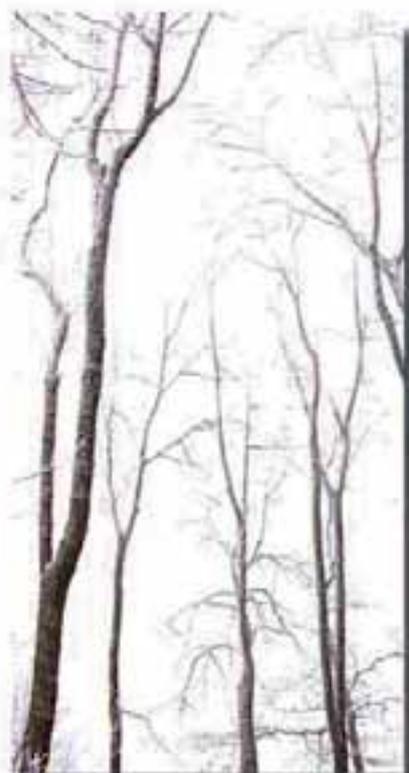
Missions et activités du CRPF de Franche-Comté

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté est un établissement public à caractère administratif, administré par des représentants élus des propriétaires forestiers de la région. Créé par la loi du 6 Août 1963, le texte fondateur lui a donné pour mission de développer et d'orienter la production dans les forêts privées.

Ses principales missions concernent :

- l'élaboration des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole qui définissent les règles de gestion et les enjeux environnementaux à prendre en compte pour garantir une gestion durable des forêts privées,

- l'agrément des Plans Simples de Gestion que doivent rédiger les propriétaires de forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant ou de façon volontaire, les propriétaires entre 10 et 25 hectares. Pour des surfaces inférieures, les propriétaires peuvent adhérer librement au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles,
- le regroupement technique et économique des propriétaires, par des actions de restructuration foncière pour lutter contre le morcellement et par des regroupements de parcelles, permettant d'améliorer la desserte et ainsi de faciliter la gestion et la mobilisation des bois.



Sur le Territoire de Belfort, 1200 propriétaires pour 1400 hectares se sont déjà organisés dans 21 associations de desserte,

- le développement technique, par la formation des propriétaires, en organisant des réunions d'information tous les ans ou des cycles de formation, pouvant s'appuyer sur un référentiel de parcelle de démonstration et des documents de vulgarisation,
- la participation à la gestion concertée des territoires, en partenariat étroit avec les acteurs de la filière (le syndicat forestier privé de Franche-Comté, les coopératives, les experts forestiers, les chambres d'agriculture, etc.)

L'ONF et le régime forestier.

L'Office National des Forêts est un organisme d'état. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il a été créé le 1er janvier 1966 pour remplacer en partie l'administration des eaux et forêts. Le ministère de tutelle de l'ONF est le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et il dépend aussi du Ministère des Finances. L'ONF travaille également sous le contrôle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Le code forestier institue, en

forêt domaniale, dans les forêts communales et sectionnelles, l'obligation de conduire plusieurs missions regroupées sous le terme de régime forestier :

- surveillance et préservation du patrimoine,
- rédaction et mise en oeuvre de l'aménagement,
- commercialisation des bois,
- programmation et contrôle des travaux,
- gestion de la faune sauvage, de la chasse et de la pêche,
- missions d'intérêt général.

Au delà des missions relevant du régime forestier, l'ONF assure



également des missions relevant du domaine concurrentiel :

- réalisation de travaux sylvicoles,
- aménagements divers,
- encadrement d'entreprises de bûcheronnage,
- études variées et missions d'intérêt général : restauration des terrains de montagne, défense des forêts contre les incendies.

Les services de l'état (DDEA, DRAAF, DIREN)¹⁰ sont les garants de la mise en oeuvre de la politique forestière.



¹⁰ La gestion durable des forêts, désigne l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. (Définition adoptée par l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

¹¹ DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.

Sources : Réseau des communes forestières, CRPF.

Gestion durable : les outils

au service des communes forestières de la CAB*

Même si elle n'est pas considérée comme une priorité dans les grands dossiers à traiter dans les politiques communales, la forêt n'en constitue pas moins un enjeu important pour de nombreuses communes forestières au regard d'une gestion durable de ces espaces naturels. C'est la raison pour laquelle plusieurs outils de réflexion et de gestion concernant la forêt sont aujourd'hui à disposition des communes forestières leur permettant de mieux valoriser, d'un point de vue économique, leur patrimoine forestier, tout en prenant en compte la dimension sociale et environnementale de ce patrimoine.

Le premier de ces outils est la possibilité pour une commune forestière d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes forestières (FNCofor). Créée en 1933 et regroupant plus de 5000 communes propriétaires de forêts ainsi que plusieurs départements et régions, la FNCofor revendique une meilleure prise en compte des services rendus par la forêt en matière de protection de l'environnement (biodiversité, eau, sols...), de lutte contre les changements climatiques et de satisfaction des besoins sociaux (accueil du public, qualité des paysages...). Les communes adhérentes sont regroupées en associations départementales depuis les années 1980 et depuis une vingtaine d'années en unions régionales. Le réseau des communes forestières en Fran-

che-Comté représente 900 communes adhérentes sur les 1740 communes forestières de la région, soit 52%. Depuis 2003, ce réseau est constitué des 4 associations départementales fédérées en une Union Régionale des Associations des Communes forestières de Franche-Comté (URACofor). Les associations départementales et l'Union régionale ont pour rôle de représenter et de défendre les communes adhérentes auprès des instances locales, régionales mais également nationales. Pour le Territoire de Belfort, la Cofor 90 regroupe 48 communes sur les 101 communes du département soit 47 % dont les 4 communes qui composent le canton d'Offemont : Eloie, Offemont, Roppe et Vétrigne.

Un deuxième outil issu de la loi d'orientation sur la forêt de 2001, la Charte forestière de Territoire (CFT), permet à un territoire de se doter d'une politique de la forêt et de proposer un programme d'actions concrètes. A partir d'un diagnostic très large sur la forêt, les acteurs locaux valident les grands principes et définissent un programme d'actions. C'est dans cette perspective qu'une CFT du Pays de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Delle a été élaborée sous maîtrise d'ouvrage URACofor et sous maîtrise d'œuvre ONF/CRPF, grâce au soutien financier de l'Etat et du Conseil Régional de Franche-Comté. Cette charte lancée en avril 2005, a été validée en juillet 2006. Dans le cadre de la mise en œuvre du

programme d'actions, plusieurs objectifs ont été retenus concernant de nouveaux débouchés pour la filière bois, l'amélioration de la mise sur le marché et l'approvisionnement en bois, un accueil du public raisonné en forêt, la protection et le développement de la biodiversité et des écosystèmes forestiers, l'intégration de la forêt dans les stratégies d'aménagement du territoire. Un programme comportant 25 propositions d'actions a été validé. Sa mise en œuvre nécessite des moyens humains et financiers complémentaires et un portage local pour son animation qui à ce jour n'ont pas été validés.

Grâce à une démarche partenariale à l'initiative de l'ONF et du CRPF de Franche-Comté, associant des techniciens et des acteurs du développement local, un nouvel outil est désormais à la disposition des communes forestières pour une gestion forestière respectueuse du paysage. Ce guide intitulé « *Le Manuel paysager pour la forêt comtoise* » se présente sous la forme d'un cédérom pédagogique et comporte de nombreuses données sur le paysage et la forêt dans le territoire franc-comtois, des méthodes et des outils pour prendre en compte le paysage dans la gestion forestière, ainsi qu'une série d'applications illustrées par des sites pilotes. Parmi ces sites retenus pour l'élaboration de ce guide, la ville de Belfort a été choisie dans le cadre de la révision anticipée de l'aménagement de

* Communauté d'Agglomération Belfortaine

sa forêt communale. Convaincue de l'importance patrimoniale et paysagère des forêts belfortaines, la Direction Territoriale de l'ONF en Franche-Comté a souhaité engager une démarche exemplaire de gestion forestière, basée sur une approche paysagère adaptée aux enjeux sociaux et environnementaux. C'est la raison pour laquelle une étude des fonctions paysagères et sociales préalable à la révision de l'aménagement forestier a été lancée et devra déboucher sur des orientations et propositions d'actions en vue de définir le nouvel aménagement. Bien sûr les forêts de la CAB ne présentent pas toutes la même sensibilité paysagère que celles de Belfort et ne nécessitent pas une étude aussi élaborée que celle entreprise par l'ONF pour Belfort. Pour autant la démarche entreprise mérite d'être prise en compte pour toutes les forêts périurbaines qui présentent une certaine sensibilité paysagère et des enjeux sociaux forts. Le « Manuel paysager pour la forêt comtoise » constituera alors une aide efficace pour les élus et techniciens en charge de la gestion de ces forêts.

Toujours dans le domaine de l'approche paysagère, la CAB a lancé en 2008 une démarche de Plan Directeur Paysage à l'échelle de ses 30 communes permettant de mettre en avant une vingtaine

de paysages remarquables qui feront l'objet d'actions spécifiques en vue de leur amélioration et de leur pérennisation. Dans un premier temps le Plan Directeur Paysage s'est focalisé sur les milieux ouverts et alluviaux. Les massifs forestiers ne sont pour l'instant pas pris en compte alors qu'ils représentent 37 % de la surface de la CAB. Pour pallier cette carence, une étude complémentaire sera réalisée en 2010 et permettra d'identifier les paysages remarquables forestiers des communes de la CAB sur lesquels des actions concrètes pourront par la suite être lancées.

Depuis quelques années les communes qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de développement durable peuvent adhérer à la démarche PEFC, système international de certification forestière garantissant la gestion durable de la forêt. Les exigences de gestion de PEFC permettent de valoriser l'espace forestier par la récolte raisonnée de bois, la préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau et la satisfaction des attentes de la société en matière d'accueil du public. Aujourd'hui sur les 48 communes forestières du département, 33 communes ont déjà adhéré à cette démarche.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial du programme « 1000 chaufferies bois » constitue un

outil d'aide à la décision qui permet aux élus d'organiser localement l'approvisionnement des chaufferies. Pour l'instant un seul PAT a été validé pour la région Franche-Comté mais l'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble de la région notamment pour le nord Franche-Comté dans lequel plusieurs projets de chaufferies sont actuellement à l'étude.

Enfin il faut signaler la démarche Natura 2000 dont l'ambition est la mise en place d'un grand réseau européen de sites écologiques ayant pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Sur le territoire de la CAB seules 4 communes, Bourgnone, Charmois, Chèvremont et Morvillars sont concernées dans le cadre de la zone Natura 2000 « *Etangs et vallées du Territoire de Belfort* » notamment pour la richesse de leurs forêts alluviales. La mise en œuvre de cette démarche a été confiée au conseil général du Territoire de Belfort. Ce rapide aperçu des outils à la disposition des communes forestières montre qu'il existe aujourd'hui des moyens pour les élus de ces communes de s'inscrire dans une approche de développement durable pour la gestion de leurs forêts. Ces outils, étant pour la plupart intercommunaux, prouvent que pour une prise en compte plus forte des préoccupations environnementales et sociales le niveau communal ne suffit plus. Travailler en collaboration avec les autres communes, notamment dans le réseau des Cofor permet aux élus d'être plus efficaces dans leurs politiques forestières.



Pascal MARTIN
Vice-président de la CAB
chargé de l'environnement
Vice-président de la COFOR 90

Gestion des forêts communales

Le traitement de la forêt

Quand on consulte les documents concernant l'aménagement et la gestion des forêts communales, il faut être un technicien pour comprendre les termes et les pratiques s'y appliquant.

Aussi procédons par étapes pour expliquer les rôles du forestier qui doit tenir compte, pour choisir le type de traitement, des différentes fonctions de la forêt :

- **Fonction économique :**

production du bois d'œuvre, du bois industriel et du bois de chauffage.

- **Fonction sociale :**

accueil du public, loisirs, protection paysagère...

- **Fonction écologique :**

protection des écosystèmes, des sols et de l'eau, conservation de réservoirs de biodiversité face à des territoires plus artificialisés.

On peut reconnaître en forêt plusieurs types de traitements sylvicoles appliqués aux peuplements. On peut aussi les nommer types de peuplements. Ceux-ci diffèrent selon le mode de reproduction des arbres :

► **Le taillis** : reproduction végétative (ou asexuée) par rejet sur souche (seulement chez les feuillus).

► **La futaie** : reproduction sexuée grâce à des graines (feuillus et résineux).

Ces deux régimes se partagent en quatre traitements :

• **Le taillis simple** : il est composé d'arbres issus de plusieurs tiges ou rejets poussant sur des souches. L'ensemble des rejets forme une cèpe.

La coupe permet à la fois de produire du bois de chauffage et de régénérer le peuplement.

• **La futaie régulière** : les arbres d'une même parcelle ont le même âge et des dimensions analogues. (On parle alors de hauteur moyenne du peuplement).

Dans une forêt traitée en futaie régulière, toutes les classes d'âge sont représentées (du semis à la futaie adulte) et occupent des parcelles différentes.

Lorsque les arbres d'une parcelle sont arrivés à leur âge d'exploitation, on procède à la récolte finale. Les coupes sont alors appelées coupes de régénération, dans la mesure où la disparition du peuplement âgé et fertile doit laisser la place à la nouvelle génération : le **semis**. Il s'agit d'une régénération naturelle.

La périodicité des coupes dépend de l'évolution des semis. C'est la méthode des coupes progressives. La coupe définitive n'intervient que lorsqu'une régénération sa-

tisfaisante assure la pérennité du nouveau peuplement. L'abattage de l'ancien peuplement se fera sur une dizaine d'années.

Parfois on a recours à la régénération artificielle par la plantation sur toute une parcelle de jeunes plants élevés en pépinière. Dans ce cas, l'exploitation du peuplement se fait en une seule année, par coupe rase ou coupe à blanc, au profit de l'installation de jeunes plants.

Selon les essences, le temps de révolution (délai écoulé entre le semis et la coupe) est de 60 à 100 ans pour les résineux, de 150 ans et plus pour les feuillus. Quand le peuplement est formé d'une seule essence (ou espèce d'arbre), la futaie est monospécifique, quand plusieurs essences coexistent, la futaie est mixte.

• **La futaie irrégulière** : elle rassemble sur une même parcelle des arbres d'âges différents : les petits côtoient les moyens et les gros.

Dans chaque parcelle, on s'attache à maintenir un certain nombre d'individus selon des proportions établies en fonction de leur taille : par exemple 110 arbres de 20 cm de diamètre, pour 50 arbres de 30 cm, 20 de 50 cm etc... Les parcelles se ressemblent, la forêt reste donc homogène dans l'espace et dans le temps. On ne pratique plus de coupes rases comme dans la futaie régulière, mais à intervalles réguliers, on procède à des coupes sur l'ensemble de la parcelle. La rotation, temps qui s'écoule entre deux passages sur la même parcelle, est généralement comprise entre 7 et 10 ans.

Au cours d'un même passage seront effectuées :

• **des coupes de régénération** :

enlèvement de l'arbre mûr « qui aura payé sa place » (il devra atteindre le maximum de sa valeur), de l'arbre qui gêne les jeunes semis,

• **des coupes d'amélioration** : desserrage des arbres jeunes et dosage du mélange des essences,

• **des coupes sanitaires** : prélèvement des arbres malades et des arbres qui présentent des défauts.

L'aspect général du peuplement est peu modifié. Les récoltes étant diffuses, la forêt est toujours en place.



La régénération peut être pratiquée pied par pied, par bouquets (peuplement d'une surface de quelques ares) ou par parquets (surface supérieure à plusieurs dizaines d'ares).

Pour observer l'évolution de la forêt dans sa globalité, connaître sa productivité, savoir si l'exploitation du bois est trop ou pas assez importante, des inventaires réguliers sont faits avant chaque passage en coupe. Sur des surfaces de 5 ares par exemple et de façon statistique, on mesure le diamètre des arbres, on détermine les essences, la qualité des arbres, leur position sociale (dominant, codominant, dominé). On repère

la présence ou non d'une régénération, son type et sa vitalité.

La futaie irrégulière est celle qui se rapproche le plus d'une forêt naturelle, alors qu'elle est le type de forêt la plus « travaillée » : c'est de la culture d'arbres. On peut de ce fait la nommer « futaie jardinée », lorsqu'elle se rapproche d'une norme (structure modèle qui donne le nombre d'arbres par hectare et par classe de diamètre).

Cette pratique répond aux directives de gestion des forêts périurbaines d'avril 1992, qui préconisent leur traitement en futaie irrégulière.

Voici deux de ces directives :

« Afin de préserver la richesse et la diversité biologique, les unités de gestion en futaie régulière doivent être diminuées, une diversité des essences doit être maintenue dans un souci écologique, esthétique et cultural. »

« La forme des coupes de régénération devra de préférence être irrégulière pour minimiser l'impact visuel des opérations sylvicoles. »

La futaie jardinée qui prend en compte l'arbre en tant qu'être unique, qui tend à diversifier les essences, à oublier les classes d'âges et les peuplements identiques, redonne à la forêt une allure plus équilibrée, en apparence plus naturelle, la rend plus vivante mais aussi plus rentable. Elle devient ainsi le « top model » de la sylviculture !

Les arbres de futaie sont plutôt destinés à la production de bois d'œuvre, l'objectif étant d'optimiser leur forme et leur qualité.

• **Le taillis sous futaie ou mélange taillis/futaie** : c'est un traitement combiné entre le taillis et la futaie. Certains arbres sont conservés lors des coupes régulières de taillis et sont traités en futaie,



jusqu'à ce qu'ils puissent produire du bois d'œuvre de qualité. Le taillis, quant à lui, produit du bois de chauffage.

Ce type de peuplement a tendance à disparaître en forêt communale où il fait l'objet de conversion en peuplements de futaie.

On peut aussi observer des peuplements intermédiaires qualifiés de mélange taillis/futaie.

Description des objectifs principaux pour chaque commune du canton

Commune	Surface en ha	Objectifs déterminant la sylviculture	Objectifs associés	Type de traitement
ELOIE	41,65	Production de bois d'œuvre : feuillu et résineux et de bois de chauffage	Protection générale du milieu et du paysage	Conversion et transformation en futaie régulière de chênes pédonculé et sessile (58%) de hêtre (7%), de chêne rouge (6%) et d'épicéa (29%)
OFFEMONT	81,99	Production de bois d'œuvre, de chêne et de hêtre	Accueil du public Protection paysagère	Conversion et transformation en futaie irrégulière par parquets et bouquets
ROPPE	196,13	Production de bois d'œuvre : feuillu et résineux et de bois de chauffage	Protection des milieux et des paysages	Conversion et transformation en futaie régulière de chêne sessile (49%), hêtre (24%), douglas (16%), bouleau (11%), frêne, merisier, chêne rouge, aulne, saule, épicéa, sapin
VÉTRIGNE	81,72	Production de bois d'œuvre à base de chêne sessile	Préservation des paysages. Protection des sols. Accueil du public	Conversion et transformation en futaie irrégulière par petits parquets et bouquets

Durée d'application de l'aménagement

ELOIE	OFFEMONT	ROPPE	VETRIGNE
20 ans 1991 à 2010	16 ans 1997 à 2011	20 ans 1988-2007	15 ans 2001 à 2015

La surface de la forêt militaire sur le canton d'Offemont est de 472,64 ha, répartis sur les 4 communes :

Eloie : 129,99 ha
Offemont : 43,53 ha
Roppe : 286,31 ha
Vétrigne : 12,81 ha



Sources : GNF

Gestion des forêts privées

la forêt privée et son traitement d'origine

Une grande partie des peuplements feuillus de basse altitude est issue du mode de traitement ancestral du taillis sous futaie. Concernant les forêts proches de Belfort, cette technique répondait, ces derniers siècles, aux besoins domestiques et industriels en bois de chauffage et en bois d'œuvre notamment pour les forges.

Le taillis sous futaie était structuré en 2 étages, l'un composé de taillis (arbres issus de rejets) pour le bois de chauffage, l'autre composé de futaie (arbres issus de graines) pour le bois d'œuvre.

Ce traitement, présentant des inconvénients majeurs avec des périodicités de coupe très longues, sans travaux intermédiaires, avec parfois des difficultés de mélange d'essences en régénération naturelle et des à coups dans la production, a été progressivement abandonné.

La **hêtraie-chênaie sessiliflore** est très répandue sur ce secteur avec l'apparition progressive du charme sur les stations moins acides.

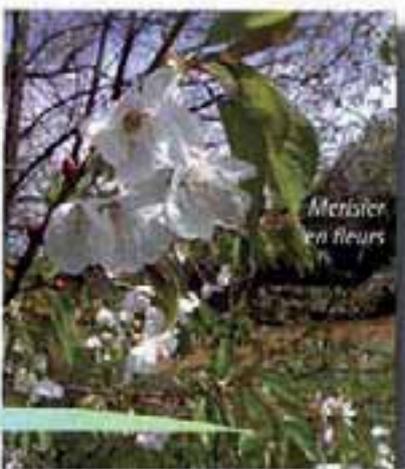
La **chênaie pédonculée** et l'**aulnaie-frênaie** est également présente en fond de vallon dans des conditions d'hydromorphie particulières.

En mélange avec ces essences, on trouve de façon disséminée et en fonction du terrain diverses essences qu'il est intéressant de conserver en accompagnement ou à titre culturel comme le merisier, l'érable sycomore, le sapin pectiné, le bouleau et le sorbier des oiseleurs.

On rencontre également quelques secteurs de plantations

résineuses (épicéa, douglas) issues de coupe rase de peuplement très pauvre.

La structure des peuplements actuels est le fruit de la gestion antérieure mais aussi d'éléments marquants qu'a pu subir ce massif. On note quelques événements importants comme l'exploitation soutenue en bois de chauffage durant la dernière guerre mondiale, les conséquences des combats de 1944 avec des risques de



Merisier en fleurs

mitraille encore présents dans certains bois, les dégâts très importants suite aux givres des 19 et 20 février 1978 et dans une moindre mesure quelques chablis (arbres tombés) ou vols (cimes cassées) consécutifs à la tempête du 27 et 28 décembre 1999.

Les conséquences sylvicoles ont été nombreuses avec :

- la perte d'un capital forestier dont l'objectif était de renouveler et diversifier la forêt, notamment dans les petits bois et les essences d'accompagnement,
- des travaux de nettoyage conséquents,
- des programmations de coupes sanitaires sur de longues années et une diminution de la qualité de certaines grumes.

Son mode de traitement

➤ Actuellement, 63% des forêts privées gérées selon un Plan Simple de Gestion sur le canton d'Offemont sont traitées en futaie irrégulière.

Ce traitement reprend le principe de la gestion par pied d'arbre de la futaie jardinée mais privilégie la valorisation de l'existant plutôt que le respect de normes en pratiquant des prélèvements raisonnés, fréquents mais légers.

Un certain équilibre entre des arbres de diverses essences et dimensions est recherché, sans sacrifice d'exploitabilité, avec une régénération continue de la parcelle de manière à ce que des semis, des petits et moyens bois remplacent les sujets mûrs lorsqu'ils sont exploités.

L'arbre est considéré de façon individuelle et il est conduit en fonction de ses besoins en lumière, en eau et en éléments minéraux. Le respect de l'écosystème et le mélange des espèces adaptées aux stations concourent à améliorer la production, à résister aux aléas climatiques et sanitaires tout en s'adaptant aux exigences du marché.



➤ Le reste des surfaces dotées d'un Plan Simple de Gestion, soit 37%, est géré en futaie régulière. Les peuplements feuillus issus de

graines sont classés par catégorie (semis, fourré, gaulis*, perchis*, futaie) où les tiges sont sensiblement de même âge et où une catégorie de diamètre domine très nettement.

Ce traitement cherche à assurer la continuité du peuplement dans le temps et concentre l'effort de production - volume et qualité - sur des arbres d'avenir.

Ces arbres doivent être adaptés aux stations et d'essences diverses.

Un bourrage* sera maintenu pour éduquer ces tiges et assurer une formation de bille de pied de qualité. Des tailles de formation et élagages peuvent être pratiqués.

Des éclaircies régulières et sélectives sont programmées pour assurer la croissance, la vitalité et la stabilité des peuplements jusqu'aux coupes de régénération permettant un réensemencement naturel ou artificiel par plantation, si celle-ci est insuffisante ou mal adaptée à la station.

➤ Les boisements morcelés, sont constitués par des parcelles de faible surface avec parfois des structures juridiques compliquées (nu-propriété, usufruit, indivision, bien non délimité) qui handicapent leur gestion. Le taillis plus ou moins vieilli et le mélange futaie et taillis est très présent avec comme essence principale le chêne. Les coupes sont principalement orientées vers le bois de chauffage souvent auto-consommé. La production de bois d'œuvre peut être valorisée mais la commercialisation des lots de faible volume reste plus difficile.

Eric JAY, CRPF



*Gaulis : jeune peuplement dont les tiges ont une hauteur < 8m - *Perchis : stade du peuplement qui succède au gaulis. Taille des tiges comprise entre 8 et 20m - *Bourrage : végétation laissée autour d'une tige.

Structure de la forêt privée

La forêt privée est dans notre département extrêmement morcelée (9000 propriétaires pour 12500ha) et le canton d'Offemont ne déroge pas à ce constat malgré ses particularités :

Quelques chiffres pour resituer nos communes

• Répartition des surfaces par commune :

	< à 1 ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 10 ha	> à 25 ha	TOTAL
ELOIE	12,38	18,67	6,90	213,42	251,37
OFFEMONT	17,29	8,54	0	39,16	64,99
ROPPE	12,01	11,49	0	0	23,49
VÉTRIGNE	3,91	0	0	0	3,90
TOTAUX	45,59	38,70	6,90	252,58	343,76

73 % des forêts ont une surface supérieure à 10 ha.

• Comparaison des surfaces et du nombre de propriétaires du canton :

Catégories de surfaces en hectares		Surface < à 1 ha		Surface 1 à 4 ha		Surface 4 à 10 ha	
Données en hectares et en nombre de propriétaires		Total surface	Nombre propriétaires	Total surface	Nombre propriétaires	Total surface	Nombre propriétaires
Franche-Comté		42 964	134 031	73 425	38 081	51 089	8 561
Territoire de Belfort		2 312	7 343	2 458	1 372	1 015	181
Canton d'Offemont	Surface en ha	46		39		7	
	%	13		11		2	
	Nombre de propriétaires		167		21		1
	%		87		11		1



① Le canton et notamment les communes d'Eloie et d'Offemont sont caractérisés par un fort pourcentage de surface de forêt de plus de 25 ha (85 % et 60 % pour une moyenne départementale de 47 %).

② Seule la commune d'Eloie possède des forêts entre 4 et 10 ha.

③ 98 % des propriétaires ont des surfaces inférieures à 4 ha avec une particularité sur la commune de Vétrigne qui ne possède que 4 ha pour 21 propriétaires.

④ 49 % de la commune de Roppe sont représentés par des surfaces entre 1 et 4 ha.

L'ensemble de ces quelques chiffres nous donne une surface moyenne de 1,8 ha par propriétaire pour une moyenne départementale de 1,4 ha. 36 % de cette forêt privée sont gérés suivant un **Plan Simple de Gestion** qui est un guide d'action permettant d'améliorer la gestion de sa forêt par une prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Eric Jay, CBPF

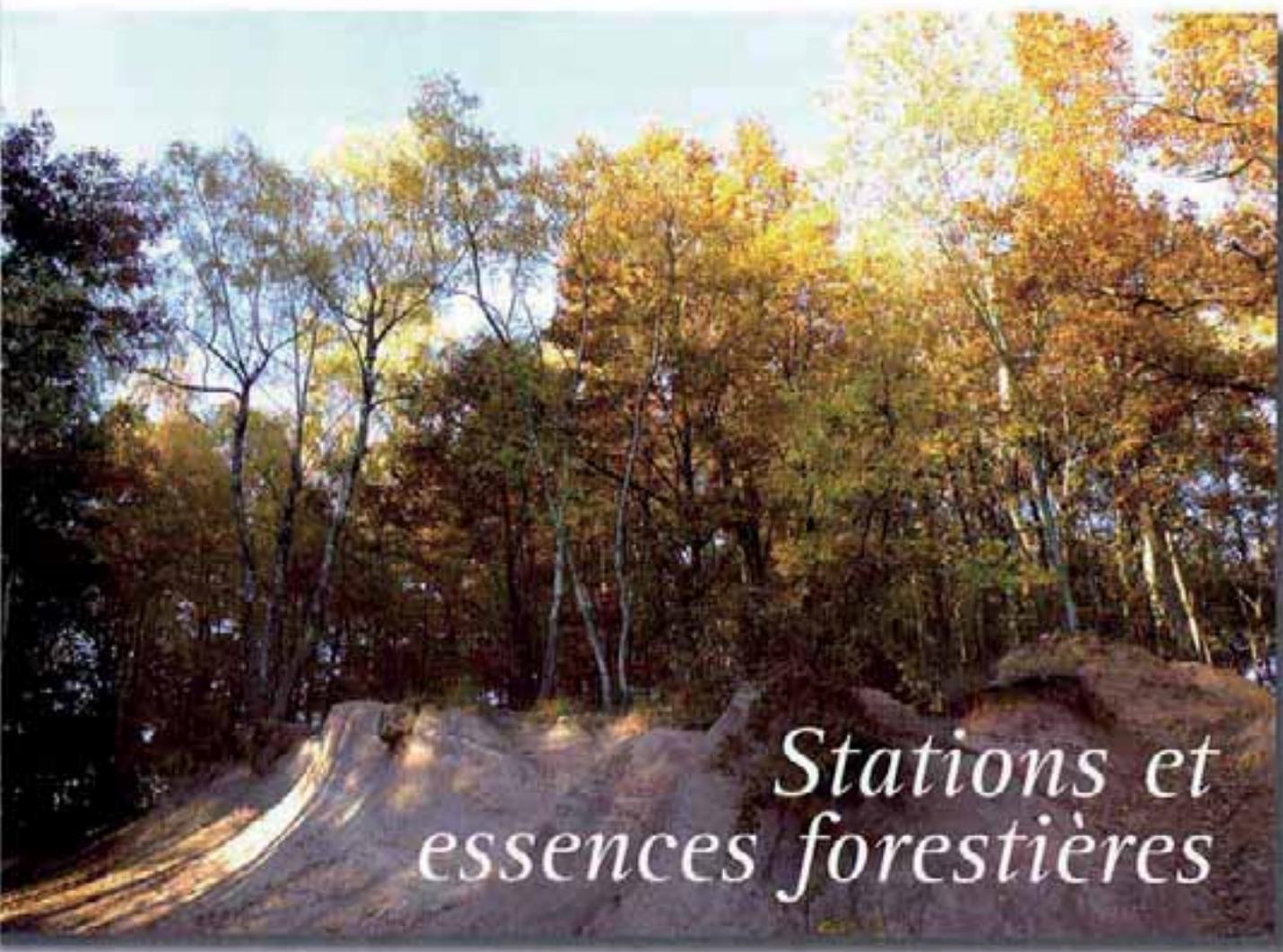
• Répartition du nombre de propriétaires par commune :

	< à 1 ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 10 ha	> à 25 ha	TOTAL
ELOIE	42	11	1	3	57
OFFEMONT	68	5	0	1	74
ROPPE	36	5	0	0	41
VÉTRIGNE	21	0	0	0	21
TOTAUX	167	21	1	4	193

Les forêts inférieures à 1ha, représentent une surface totale de 45,59 ha pour 167 propriétaires, soit 87% des propriétaires.

Surface 10 à 25 ha		Surface 25 ha et plus		Récapitulation	
Total surface	Nombre propriétaires	Total surface	Nombre propriétaires	TOTAL surface	TOTAL propriétaires
42 158	2 828	101 641	1 372	311 997	184 873
840	55	5 892	56	12 517	9 007
0		253		344	
0		73		100	
	0		4		193
	0		2		100

Source : Austrasie



Stations et essences forestières

Qu'est ce qu'une station forestière ?

Une station forestière est une surface de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques. Elle est définie par son relief, son climat local, son sol et son sous-sol. Elle est caractérisée par son cortège de plantes du sous-bois. La fertilité d'une station forestière dépend principalement de deux facteurs : l'alimentation en eau et la richesse du sol en éléments nutritifs.

Les éléments à prendre en compte pour définir une station forestière.

Un hêtre, un pin sylvestre et un aulne ne se rencontrent pas dans les mêmes stations. Chaque essence (espèce d'arbre) a ses exigences. La topographie et l'exposition sont importantes pour leur alimentation en eau : les fonds de vallon sont bien alimentés alors que les versants, surtout exposés au sud, sont plus secs. Les caractéristiques du sol : profondeur, nature de la roche-mère, nature des matériaux (argiles, limons, sables, cailloux) sont fondamentales.

Les plantes du sous-bois traduisent certaines conditions du milieu (humidité, richesse en sels minéraux). Connaître ces plantes permet d'avoir des informations sur la station. Certaines d'entre elles sont des espèces indicatrices de tel milieu. Par exemple, la fougère-aigle, le genêt, la myrtille, la digitale sont acidiphiles : elles aiment les sols acides (les sols siliceux). Le populage ou souci des marais est hygrophile, on le rencontre sur des sols gorgés d'eau.

Son appellation, une « Appellation d'Origine Contrôlée ! »

Une station est désignée par le nom des essences principales potentielles :

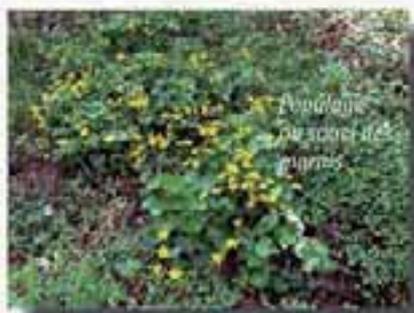
Chênaie-charmaie,
Hêtraie-chênaie-charmaie,
Aulnaie-frénaie...

Une forêt peut présenter différentes stations. Sur un même site forestier, il est possible de rencontrer des conditions écologiques variées : couches géologiques différentes, variations de l'exposition et du relief, changement de l'épaisseur et de la fertilité du sol, ce qui se traduit par des appellations telles que : Hêtraie-chênaie acidiphile à mésoacidiphile, chênaie-charmaie neutrophile sur marnes, hêtraie-chênaie-charmaie méso-neutrophile...

Toutes ces informations recueillies sur le terrain permettent au forestier de définir :

- les essences appropriées lors du renouvellement du peuplement,
- les choix des arbres d'avenir lors des marquages de coupes,
- les zones les plus fertiles, les plus aptes à la production du bois,
- les milieux écologiquement remarquables,
- les milieux fragiles ou sensibles lors des travaux d'exploitation forestière.

Différencier les stations, c'est mieux raisonner le choix des arbres d'avenir dans les peuplements en place et choisir des essences adaptées lors des reboisements ou régénérations. Ces choix permettent une productivité forestière optimale dans le respect du milieu.



Note

Un exemple pour le choix d'une essence forestière
L'arbre exige :

- de l'eau toute l'année,
- des sols sans engorgement,
- beaucoup d'éléments minéraux,
- peu de gelées tardives.

La station propose :

- de la sécheresse l'été,
- des sols sans engorgement,
- beaucoup d'éléments minéraux,
- beaucoup de gelées tardives.

Le forestier et le propriétaire disposent :

Ils choisissent une essence appropriée en tenant compte des exigences de l'arbre et des caractéristiques de la station.

Comment identifier un arbre ?

Si vous souhaitez impressionner vos amis au cours d'une promenade en forêt et pousser vos investigations au-delà de l'admiration : « quel bel arbre » devenant alors « quel beau chêne pédonculé », ils seront épatés surtout si vous y ajoutez son nom latin « *quercus pedunculata* »

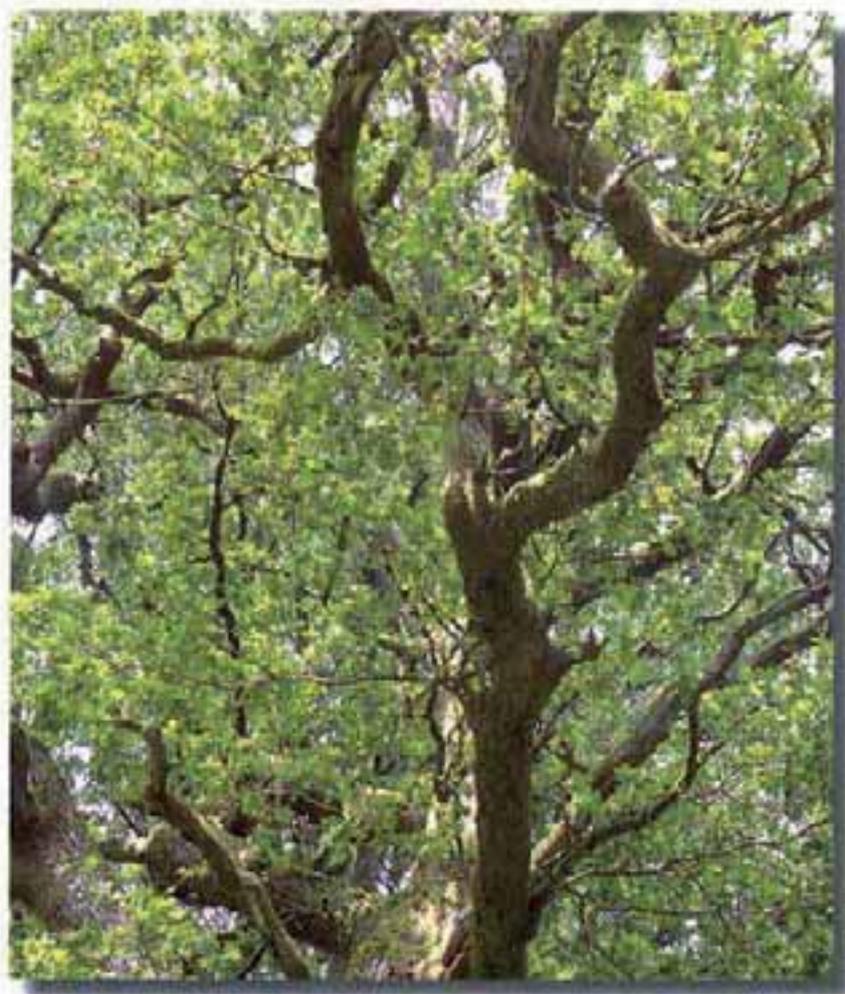
Procédure à suivre

Tout d'abord, il faut savoir que les arbres, comme nous, ont un nom et un prénom. Le premier est le nom de genre : le chêne, alias *quercus*, le deuxième est le nom d'espèce : pédonculé (*pedunculata*).

Commencez par contrôler leur « carte d'identité » : les feuilles (vérification facile en été, mais plus difficile en hiver). Les feuilles mortes au pied de l'arbre peuvent être un précieux indice.

Vous pourrez aussi avoir recours à leur « empreinte » : l'écorce, ou établir leur « profil » : la silhouette.

Si vous souhaitez aller plus loin dans la recherche de votre individu, identifiez ses fruits, ses graines, ses bourgeons. Déterminez ses « préférences » : l'humidité, la lumière, etc.





Chêne sessile

Découvrez la « nature du sous-sol » qui lui est favorable : siliceux, calcaire...

S'agit-il d'un feuillu ou d'un conifère ?

Les feuillus ont des feuilles au limbe large et aplati pourvu de nervures. Leurs feuilles sont caduques : elles meurent et tombent en hiver.

Les conifères ou résineux ont des feuilles en forme d'aiguilles. Elles sont persistantes. Elles tombent au bout de plusieurs années et pas toutes en même temps. Leur fruit est un cône. Une exception confirme la règle : le mélèze perd ses aiguilles en hiver.

Difficile parfois de cerner le personnage, il peut être trompeur. Exemple : le chêne, est-il sessile ou pédonculé ? La résolution de l'énigme en incombera à la « police scientifique » : le garde nature ou l'agent de l'ONF !



Chêne pédonculé

Le latin *robur* attribué au chêne pédonculé se traduit « rouvre ». C'est un faux ami car le chêne rouvre n'est pas *Quercus robur* (C'est à y perdre son latin !). Il appartiendra donc au Code Forestier (la Justice) de trancher !

* Le pétiole relie le limbe de la feuille à la tige.

** Le pédoncule relie la fleur, puis le fruit après fécondation, à la tige. Une fleur sans pédoncule est dite sessile.

CHÊNE PÉDONCULÉ	CHÊNE SESSILE ou CHÊNE ROUVRE
<i>Quercus pedunculata</i> ou <i>Quercus robur</i>	<i>Quercus sessiliflora</i> ou <i>Quercus petraea</i>
Feuille au pétiole* très court	Feuille au long pétiole
Ecorce grise crevassée de profonds sillons longitudinaux	Ecorce grise à marron aux sillons moins profonds que ceux du chêne pédonculé
Glands regroupés au bout d'un long pédoncule**	Glands dépourvus de pédoncule



Les schémas directeurs de desserte forestière

Un réseau de desserte suffisant et raisonné est un outil indispensable à la gestion forestière.

Il permet de mobiliser les bois, de planifier les travaux sylvicoles et les opérations d'exploitation.

Un Schéma Directeur de Desserte Forestière a donc été étudié sur ce secteur en intégrant 40 à 80 % de la surface des communes du canton. Il a permis de définir les orientations souhaitables en matière de desserte dans un objectif de rationalisation de l'ensemble de la voirie forestière du massif. Les propositions de création ou d'amélioration de route et/ou de piste permettent ainsi d'éviter de multiplier des réalisations peu efficaces et de prendre en compte des enjeux divers tels que :



- La protection de terrains fragiles liés à une hydromorphie marquée ou à une texture sensible aux terrassements,
- La protection de milieux naturels présentant un intérêt biologique et écologique par la présence d'espèces ou de milieux remarquables,
- Le franchissement des cours d'eau par la mise en place de structure adaptée pour éviter toute pollution,
- Les sites d'intérêt archéologique et historique, (Offemont, Fort de Roppe, Roppe...)
- Le plan de prévention des risques d'inondation dans la vallée du Verdoyeux à Eloie interdisant toutes occupations et utilisations du sol hormis les dépôts de bois temporaires,
- L'utilisation non forestière de la desserte pour l'accès au « Mont Rudolphe », aux infrastructures militaires (Fort et champ de tir de l'Arsot) et la présence de sentiers pédestres et équestres,
- La sensibilité des paysages à la création des voiries par la prise en compte des points de vision préférentiels que sont les zones urbanisées, la RN83, la D23.

Eric Jay
CRPF

Le bois en forêt communale :

Conduite d'un peuplement et exploitation

Programmation des travaux

Sur la base de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial propose au conseil municipal un programme de travaux pour l'année à venir et une " assiette des coupes " ou " programme des coupes ", l'assiette désignant la liste des coupes assises, c'est-à-dire délimitées en forêt. Ces propositions sont soumises à l'approbation du conseil municipal et traduites par une délibération demandant l'exécution des dits travaux et coupes. Travaux et coupes se font en fonction de l'état d'évolution des parcelles qu'elles soient traitées en futaie régulière ou irrégulière.

STADES D'ÉVOLUTION D'UNE PARCELLE DE FUTAIE RÉGULIÈRE	SEMIS (OU PLANTS), FOURRÉS	GAULIS	PERCHIS		FUTAIE ADULTE
			Bas perchis	Haut perchis	
Diamètre des plants	< à 5 cm	Diamètre d'une gaule	10 à 20cm	20 à 30 cm	> à 30 cm
Hauteur des plants	Semis : 0 à 1m Fourrés : 1 à 3 m	3 à 8 m	8 à 15m	15 à 20 m	> à 20 m
Travaux sylvicoles	<ul style="list-style-type: none"> Dégagement pour éliminer la végétation concurrente (ronce, semi-ligneux) 	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyement pour supprimer les tiges indésirables pour le peuplement à venir. Dépeçage pour réduire la densité des tiges d'avenir, doser les mélanges des essences sociales (ex : chêne, hêtre) et sélectionner les meilleurs individus des essences précieuses* (ex : merisier). 	Eclaircies et élagages <ul style="list-style-type: none"> pour amener le peuplement à sa composition idéale par des coupes sélectives aboutissant à la réduction du nombre de tiges (premiers produits marchands), pour continuer la sélection des meilleurs sujets en éliminant les arbres tarés ou mal conformés, pour améliorer le dosage des essences, pour donner une place suffisante aux baliveaux (jeunes arbres assez droits et vigoureux pour devenir des arbres d'avenir) 	Régénération pour assurer la pérennité de la forêt en renouvelant les parcelles les plus anciennes.	
Conduite du peuplement	Groupe d'éducation	Groupe d'amélioration	Groupe de préparation à la régénération	Groupe de régénération	

NOTA : Les âges auxquels ces différents stades sont successivement atteints par un même peuplement varient avec les essences et le sol. Dans le cas d'une futaie irrégulière ces travaux se font pied par pied, par bouquets ou par parquets.

* Ou appelle-t-on feuillus précieux ?

Merisier, érable sycomore, frêne, chêne rouge d'Amérique, tilleul... Ces arbres dispersés au sein des stations sont appelés feuillus précieux. Leur rapidité de production en fait des alliés précieux dans la gestion à court terme, cette croissance rapide étant la garantie même de leur bonne qualité. Ces essences jouent un rôle fondamental en complément des régénérations naturelles ou artificielles des principales essences sociales (hêtres et chênes). Les volumes mis en vente ont une très forte valeur commerciale et la production se trouve diversifiée. Les feuillus précieux assurent un revenu conséquent dès 45-50 ans, alors qu'à ce stade, le chêne et le hêtre ne donnent que des produits de faible valeur. Généralement introduits par petites surfaces, ils constituent un élément important de la biodiversité et au fil des saisons, la variété des formes des houppiers et des couleurs donne une note esthétique au paysage. Attention cependant au chêne rouge : adulte, il se dissémine très facilement. Ses semis sont vigoureux et abondants. Cette essence peut donc devenir très envahissante.



L'exploitation

L'exploitation d'une coupe désigne l'abattage des arbres martelés ou griffés situés sur le parterre de la coupe. Des cloisonnements sylvicoles d'une largeur d'un mètre peuvent être mis en place tous les 20 à 25 mètres afin de faciliter l'accès au peuplement par les ouvriers et de permettre la sortie des arbres exploités, en limitant les risques de blessures aux arbres restés sur pied.

En plaine, l'exploitation se fait généralement en période hivernale pour les « coupes réglées », c'est-à-dire prévues à l'aménagement. En effet, à cette période les arbres sont dans un état de dormance, dit « hors sève », le sol s'il est gelé est moins sensible au passage des engins, enfin les bois abattus peuvent rester quelque temps au sol sans subir de dépréciations importantes. Les « coupes non réglées » (chablis, coupes sanitaires...) peuvent se faire tout au long de l'année. Les « coupes de régénération » se font à la belle saison, lorsque les semis d'un an sont visibles.

Le martelage

Le martelage consiste à marquer les arbres à abattre avec un marteau forestier. Quand il s'agit de coupes de nettoyage ou d'éclaircie qui donne des bois de faible valeur, on se contente d'une marque " à la griffe ". L'agent parcourt méthodiquement la parcelle et pratique une marque au corps et une marque au pied. Avec son marteau, il écorce le tronc à 1.30 m du sol, puis au pied et imprime à chaque fois le poinçon AF (Administration Forestière). Ces marques sont couramment appelées " blanchis ". Au fur et à mesure, l'agent transmet oralement au pointeur les caractéristiques des arbres choisis (essence, diamètre à 1.30 m de l'arbre). A l'issue du martelage, une fiche de martelage est transmise au service de commercialisation de l'agence ONF pour saisie. Les données ainsi collectées figurent dans le prochain catalogue de vente qui sera transmis aux acheteurs potentiels.

Le bûcheronnage

Abattage de l'arbre par le bûcheron.

Le façonnage

Le bûcheron sépare le tronc du houppier (sommet de l'arbre), supprime les branches et le cas échéant les contreforts racinaires qui déforment le pied de l'arbre : l'arbre devient alors une grume. La grume peut-être séparée en " bille de pied " (du pied de l'arbre au premier défaut) et en " surbilles ".



Le volume de la grume est exprimé en mètres cube (m³). Il définit le cubage. Un stère est l'unité de mesure de volume utilisé pour le bois de chauffage et d'industrie équivalent à un m³ de bois empilé : volume apparent du bois ne tenant pas compte de l'espace existant entre les bûches.

Le débardage

Transport des produits du parterre de la coupe à " la place de dépôt " ou au bord d'une route où un grumier (camion muni d'une pince) pourra charger les bois et les acheminer jusqu'à l'entreprise.



La destination des coupes

Ventes et délivrance

En forêt communale, c'est l'ONF qui procède aux ventes de bois. Le "lot" de bois désigne l'ensemble des grumes composant un "article" proposé à la vente. Le "catalogue de la vente" contient, outre la description des lots, les clauses particulières qui s'y rapportent, desserte à utiliser, éléments remarquables à préserver et autres recommandations techniques. L'ONF procède également à la "délivrance", procédure de mise à disposition du bois issu de la forêt communale : auprès du propriétaire (autoconsommation), des habitants (affouage) ou plus rarement d'un ayant droit (droit d'usage).

L'affouage

La délivrance de bois de chauffage "sur pied" aux habitants se fait sous la garantie de trois habitants solvables et solidaires



de la commune : les garants. Ces produits peuvent être des tiges issues de taillis, des jeunes tiges de futaie, du chablis (arbres tombés), du volis (cimes cassées) et des houpiers. Dans ce dernier cas, on parle de futaie affouagère : les grumes sont vendues et les houpiers sont délivrés aux affouagistes.

La gestion des rémanents...

Les rémanents regroupent les sous-produits (branches, cimes) qui ne sont pas exportés du parterre de la coupe. Depuis la tempête de 1999, les rémanents ne doivent plus être brûlés mais ils peuvent :

- être mis en tas, en andains ou éparpillés afin que leur décomposition enrichisse le sol,

- être utilisés sur les cloisonnements afin de limiter l'orniérage lors du passage des engins,
- être valorisés en bois énergie selon leur dimension (diamètre supérieur à 7 cm, sauf dérogation).

... et de l'arbre mort

Certains arbres morts ou dépérissants sont conservés en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour la faune et la flore : support, abri, restauration, quartiers d'hiver pour les uns et les autres. Siège d'une intense activité, l'arbre mort est plein de vie !

Un groupe d'arbres peut être conservé au-delà de l'âge d'exploitabilité : on parle d'îlot de vieillissement. La conservation peut se prolonger jusqu'à la mort de certains sujets, on parle alors dans l'aménagement forestier, d'îlot de sénescence.



Quelle qualité pour l'exploitation en forêt ?

Pour la forêt communale, une exploitation de qualité garantira le renouvellement des peuplements, une gestion durable des forêts, ainsi que le maintien de la qualité des sols (fertilité et prévention du tassement). Elle permettra d'assurer un revenu régulier aux communes et de pérenniser l'activité des entreprises. Pour qualifier un chantier de bon, mauvais ou moyen, on peut utiliser comme critère : le pourcentage de surface circulée, le pourcentage d'ornières ainsi que celui des blessures occasionnées aux arbres.

Les chantiers jugés mauvais comportent plus de 40% de surface circulée, plus de 10% d'ornières et plus de 20% d'arbres blessés.

Que prévoit le règlement national d'exploitation forestière ? Applicable à toute forêt communale (ONF - juillet 2008)

Sur la préservation des sols :
 " Dans un souci de préservation de l'intégrité physique des sols, l'intervenant en forêt doit utiliser des matériels adaptés aux conditions locales et organiser le chantier de façon à limiter l'impact de son activité sur les sols..."

Sur la desserte et la remise en état :

" La remise en état des lieux comprend, à la charge de l'intervenant et sous sa seule responsabilité, la réparation des dégâts et le nettoyage du chantier dans les conditions techniques et les délais prévus au contrat..."

Que dit la loi ?

Sur la préservation des ressources en eau :

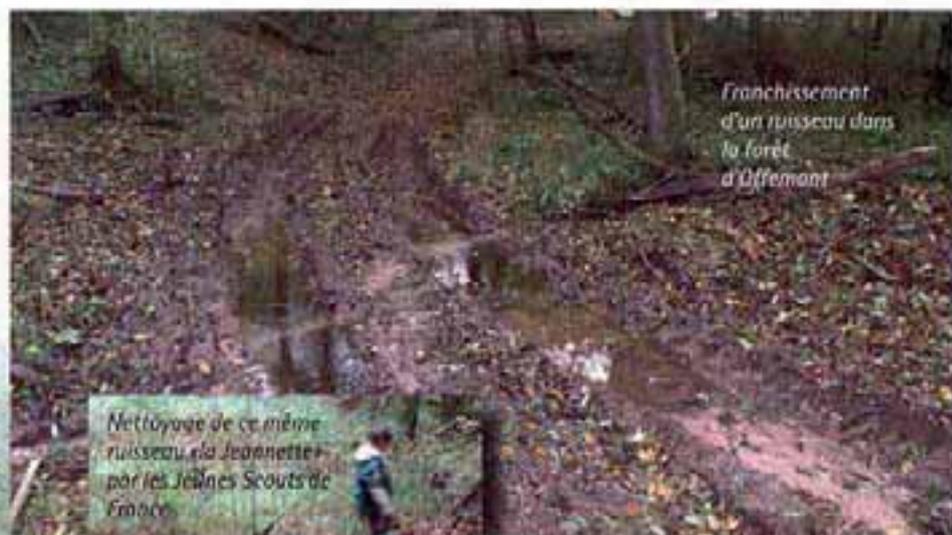
" Il est interdit de franchir un cours d'eau sans structure adaptée. Il est interdit de déverser des substances quelconques dans les cours d'eau. Une autorisation

pour la mise en place d'ouvrage est obligatoire ".

Que prévoit le cahier des charges générales de la vente ?

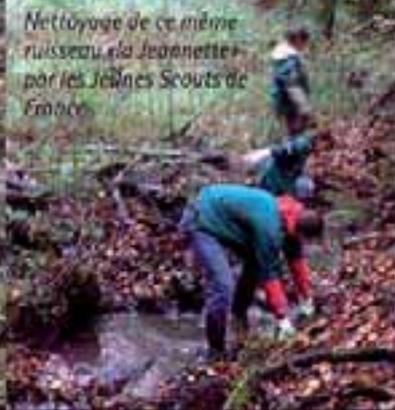
Pour la préservation du peuplement :

" L'acheteur est responsable des dégâts qu'il occasionne aux semis, plants et jeunes bois. En cas de destruction, l'acheteur est redevable envers le propriétaire de la forêt de réparations forfaitaires. De la même façon, l'acheteur est tenu de respecter toutes les tiges réservées et doit leur éviter tout dommage ".



Franchissement d'un ruisseau dans la forêt d'Uffremont

Nettoyage de ce même ruisseau «la Jeannette» par les Jeunes Scouts de France



Sources article : Réseau Des Communes forestières (Cofor) et CRPF



Le bois : énergie renouvelable

La forêt : un puits de carbone

En absorbant le dioxyde de carbone (CO₂), la forêt diminue la concentration de ce gaz à effet de serre dans l'atmosphère et contribue ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. La captation du carbone résulte d'un cycle " photosynthèse / respiration / décomposition de la matière organique " qui au final, piège du CO₂ dans l'atmosphère pour le " séquestrer " dans la matière vivante. C'est l'origine du concept de " puits de carbone ". Optimiser le rôle

des forêts, vis à vis de l'effet de serre, revient à agir sur la préservation des stocks (dans les forêts, le stock de carbone est localisé pour moitié dans les arbres et pour moitié dans les sols) ou sur l'augmentation des absorptions. 1 m³ de bois = 1 tonne de CO₂ stockée. Sur la période 2008-2012, la captation réalisée par la forêt française pourra permettre de compenser 16 millions de tonnes de CO₂ émises sur le plan national*.

Le bois : source d'énergie

Le terme " bois énergie " recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure en passant par les plaquettes. Le bois en bûches (bois de feu), énergie traditionnelle de chauffage, constitue l'essentiel du bois énergie en France et dans le monde. Le " bois énergie " moderne se présente sous formes diverses : plaquettes (bois déchiqueté en morceaux d'un calibre de quelques cm) et granulés (sciure

* Quantité de CO₂ émise par habitant en France en 2008 : environ 8 tonnes (soit 390 Millions de tonnes)

compactée] qui permettent l'alimentation automatique d'une chaudière. Les gisements se sont diversifiés : coupes d'éclaircie forestières, rémanents forestiers et bocagers, taillis à courte rotation, co-produits des industries du bois (sciures, écorces, etc.) et bois de rebut issus de produits en fin de vie, comme les palettes usagées, les vieux meubles... Une plate-forme de stockage de plaquettes vient d'être inaugurée à Etueffont.



L'origine de l'énergie du bois

Au cours de la photosynthèse, les feuilles fabriquent avec le CO₂ et l'eau des composés organiques indispensables à la nutrition des arbres. Cette réaction se produit grâce à la lumière. Quand le bois brûle, le CO₂ et l'eau sont libérés et retournent dans l'atmosphère. L'énergie solaire captée lors de la photosynthèse est donc restituée sous forme de chaleur.

Un bilan CO₂ neutre

Tous les combustibles carbonés émettent du CO₂ quand on les brûle, mais à la différence du charbon, du pétrole et du gaz (combustibles fossiles non renouvelables), le bois se renouvelle grâce à la photosynthèse et réabsorbe le CO₂, ce qui compense les émissions lors de sa combustion. Avec le remplacement des arbres coupés, le bilan CO₂ est donc neutre. Le bois énergie contribue à plus de la moitié de la production européenne d'énergies renouvelables.

Le recours au bois énergie ne doit pas compromettre la gestion durable de notre forêt. « Produire plus de bois tout en préservant la biodiversité » : une proposition commune des forestiers (ONF, communes forestières, forestiers privés) et de France Nature Environnement au Grenelle de l'environnement.

« La gestion forestière et la valorisation des produits forestiers contribuent à la réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables. A ce titre, elles ont vocation à participer aux mécanismes de marché destinés à honorer les engagements internationaux en la matière ».

Article 43 de la Loi d'Orientation Agricole



Sur les chemins forestiers

Du premier au dernier jour de l'année, les chemins forestiers sont des lieux de découverte permanents, avec des changements de décor parfois progressifs, parfois brutaux, d'une forêt en continuelle évolution.

Après les teintes brunes et rousses de l'automne, les nuances de gris, quelquefois rehaussées de blanc, donnent le ton de l'hiver. Atmosphère feutrée de la neige qui tombe, étangs gelés, brindilles figées, rameaux givrés qui scintillent au soleil de janvier, la forêt, tour à tour triste ou lumineuse, devient silencieuse sous le froid qui l'envahit peu à peu. Période difficile pour les animaux qui se font discrets, mais que l'on peut observer plus facilement. Les traces de pas dans la neige et dans la boue révèlent une vie qui s'accommode des rigueurs de l'hiver. Pattes d'oiseaux, de rongeurs, de petits carnivores, d'ongulés (chevreuils ou sangliers) entraînent le promeneur dans un jeu de piste plein de suspense ! C'est le moment de découvrir les terriers ; renard ou blaireau ? Ces deux mal-aimés de la forêt partagent souvent le même habitat. Le renard, bien qu'il sache creuser son propre terrier, aime s'installer dans celui du blaireau. Ce terrassier, aux qualités indéniables, peut remuer jusqu'à 25 tonnes de terre pour creuser de longues et vastes galeries et des chambres s'enfonçant à flanc de talus.

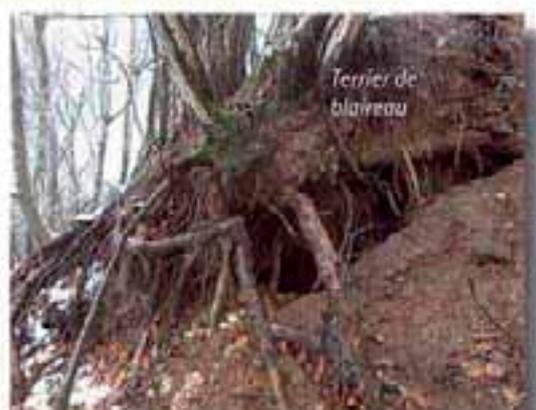
*rabouillères : terrier du lapin de garenne

Les terriers pourvus en moyenne d'une dizaine d'entrées sont habités par des clans familiaux. Animaux nocturnes, les blaireaux sortent peu après le crépuscule à la recherche de leur nourriture. Friands de vers de terre, mollusques, insectes, larves, lapereaux dans les rabouillères* et de végétaux tels que fruits charnus, glands et céréales (notamment du maïs au stade laitieux), ces mustélidés ne font pas toujours l'unanimité.

Ils n'hibernent pas mais restent peu actifs l'hiver et passent beaucoup de temps dans leurs profonds terriers.

Pour les plus grands mammifères, la vie se résume à une quête incessante de nourriture.

Des bruits dans les taillis, une



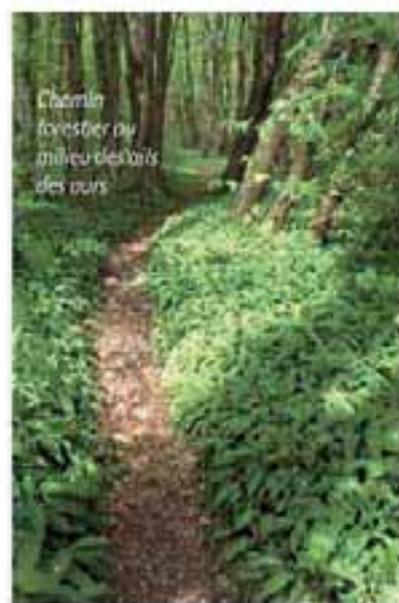
Terrier de blaireau

silhouette furtive au pelage gris-brun qui se fond dans la forêt : le chevreuil s'est enfui ! Plus loin, c'est la litière retournée qui montre le passage du sanglier. A la recherche de glands, falnes, racines, tubercules, petits rongeurs, le sanglier exploite les maigres ressources hivernales et parcourt d'énormes distances en une nuit.

Si certains petits mammifères dorment tout l'hiver d'un profond sommeil, enroulés sur eux mêmes sous une souche, dans un tas de bois ou dans un trou du sol tapissé d'herbes et de mousses, tels le loir au pelage gris, le léroty aux yeux cerclés de noir et le muscardin, petite boule



Trace de pas de chevreuil



Chemin forestier au milieu des bois des ours

de poils fauve, l'écureuil, lui, ne prend aucun repos. On peut rencontrer ce sympathique petit acrobate, vif et drôle, pendant les journées d'hiver froides et ensoleillées (il déteste la pluie et le vent), grimpant le long des troncs, sautant de branche en branche, avec pour balancier sa queue longue et touffue. Il furete à droite et à gauche, fouillant systématiquement la litière, explorant les cavités à la recherche de glands, faînes et noix qu'il aura cachés en automne et qu'il retrouvera au hasard de sa quête. Cachettes qui seront visitées par d'autres de ses semblables ainsi que par des mulots, des pics, des sittelles, des geais, etc.

Poursuivons notre cheminement, c'est la fin de l'hiver et le renouveau du printemps. Le « pas d'âne » (ou tussilage) éclaire les bords des sentiers de ses fleurs jaunes. Ses feuilles n'apparaîtront qu'après la floraison. L'anémone, la primevère, la violette, la corydale le suivent de près. Les fleurs rose pourpre de cette plante éphémère (elle disparaît après 3 ou 4 semaines) dégagent une odeur aromatique dite « de corydale », odeur empruntée par

un champignon : l'inocybe à odeur de corydale, peut-être pour éviter de se faire suspecter !

On peut aussi noter la présence du lamier jaune, de l'aspérule odorante, des clochettes blanches du sceau de Salomon qui veut imiter le muguet, mais sans succès.

Dans les sous-bois du Pertu, les colonies d'ail des ours tracent un chemin odorant. De ci, de là, on rencontre des petites stations de « parissettes » : plante à quatre feuilles, dont la fleur unique en forme d'étoile verte deviendra en automne une grosse baie d'un noir bleuté. Elle porte le nom du



Sceau de Salomon

grec Paris qui devait donner la pomme (baie de la parissette) à la plus belle des trois déesses, Héra, Athéna et Aphrodite. Paris choisit Aphrodite qui lui avait promis l'amour d'Hélène.

Mais quels sont ces petits bonnets de lutin qui se distinguent le long des chemins ? Ce sont les spathes de l'arum tacheté, encore appelé gouet ou pied de veau. En forme de capuchons, ils abritent une petite massue : le spadice à la base duquel se trouvent les fleurs mâles et les fleurs femelles. Le spadice dégage une forte odeur attirant les moucherons. Ceux-ci piégés, glissent le long du spathe et sont retenus prisonniers. Avec un peu de chance, ils seront porteurs du pollen d'un autre arum qui fécondera les fleurs femelles. Au bout de quelques jours, porteur du propre pollen de l'arum visité, les moucherons seront enfin libérés,



Corydale

Habile stratagème pour un échange de pollen différé par moucheron interposé, évitant ainsi l'auto-pollinisation. A la fin de l'été, c'est un épi de baies rutilantes qui se fait remarquer (attention : à ne pas consommer !)



Parissette



Arum (les bonnets de lutin)



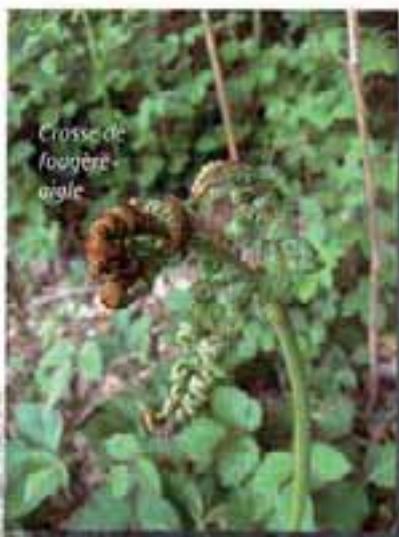
Fruits de l'arum



Faon

Et pour qui sait la trouver (deux indices à ne pas négliger, elle aime la compagnie du frêne et les sols calcaires), la morille, champignon de printemps par excellence, doit se mériter...

Les fougères déroulent leurs crosses, les bourgeons débourent, les chatons éclosent, les jeunes feuilles se défroissent et couchés dans les fourrés, au détour d'un chemin peu fréquenté, deux petits faons immobiles font le mort à l'approche de pas étrangers. Les laissant seuls, leur mère est partie se nourrir aux alentours, mais elle n'est jamais bien loin. Il faut résister à l'envie de s'en approcher ou de les toucher, notre odeur risque d'inciter leur mère à les abandonner.



Crosse de fougère-aigle



Sorbier des oiseleurs

C'est maintenant l'été, l'activité de la forêt est à son apogée, la végétation devient luxuriante, les papillons, les bourdons et autres insectes se délectent du nectar des grandes ombellifères (berces, angéliques), des campanules et de l'eupatoire chanvrine, des lysimachus et salicaire qui aiment les fossés et les talus humides. Les lauriers de Saint Antoine ou épilobes en épis se regroupent dans des lieux ensoleillés, là où une coupe forestière les fait prospérer. Lieux également appréciés par la digitale (ou gant de Notre-Dame) aux grappes de fleurs pourpre en forme de cloche. Son nom vient du latin digitus qui signifie doigt (la fleur étant de la taille d'un doigt), mais il est préférable d'éviter tout contact, car cette plante élégante est très toxique !

Les fleurs jaunes d'or de l'impatiante ne-me-touchez-pas préfèrent l'ombre. Elles deviennent de petites capsules qui éclatent et éjectent leurs graines au moindre toucher. Elle est concurrencée par une autre impatiante plus altière aux fleurs pourpres, l'impatiante de l'himalaya. Cette balsamine géante, introduite en Europe au début du XIXème siècle comme plante mellifère et ornementale, gagne du terrain !

La fougère aigle forme des colonies denses sur les talus, et les graminées, les luzules et les carex sont les grandes herbes qui longent les sentiers (l'un de ces carex, le crin végétal ou herbe à matelas était autrefois utilisé pour rembourrer les... matelas !).



Impatiante ne-me-touchez-pas



Impatiante de l'Himalaya



Bousier



Sureau rouge

Les fleurs discrètes des myrtilles se sont transformées en succulentes baies bleutées et les ronces sont devenues plus accueillantes en offrant leurs mûres appétissantes. Les baies rouge-orangé (les sorbes) du sorbier des oiseaux, rouges du sureau rouge et noires du sureau noir, les cenelles rouges (les poirettes ou poires à bon dieu) de l'aubépine et les comouilles noires du comouiller sanguin, sont une manne providentielle pour les nombreux oiseaux et autres animaux de la forêt, avant le retour des mauvais jours.

Sur les chemins forestiers, on peut faire des rencontres inopinées : l'orvet qui se chauffe au soleil, les petites grenouilles rousses et les jeunes crapauds échappés de leur étang de naissance pour vivre leur vie dans la forêt... et toujours le bousier, lent à se déplacer, facile à observer. Ce coléoptère coprophage, qui recycle les excréments dont il se nourrit, est un allié pour le forestier. Il participe au nettoyage de la forêt et combat ainsi la prolifération des parasites. On peut entendre le cri d'alarme du geai et le tambourinage du pic, le percussionniste de la forêt !



Orvet



Grenouille rousse



Oreille de Judas



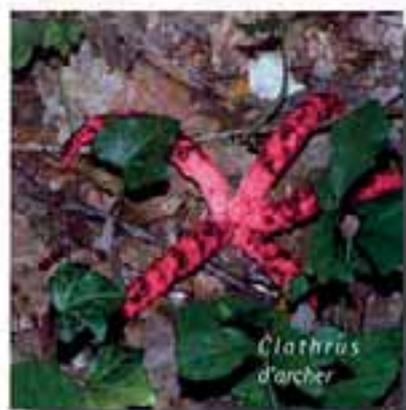
Trompette de la mort

Les trompettes de la mort sonnent la fin de l'été, c'est le moment de sortir sa charlotte ou son panier. Chanterelles (ou girolles), bolets, pieds de mouton n'ont pas attendu l'automne pour se développer. Les Coulemelles (ou lépiotes) qui portent haut le chapeau, les agarics (*agaricus silvaticus* à chair rougissante et *agaricus silvicola* à odeur anisée), les bolets bai, orangé, à pied rouge et cèpes de bordeaux... viendront compléter la récolte. L'oreille de Judas (*auricularia auricula-judae*), attentive à vos pas, ne vous trahira pas si la cueillette ne dépasse pas trois kg par personne (5kg pour les cèpes), poids autorisé dans le Territoire de Belfort. L'oreille de Judas doit son nom à sa consistance élasti-

que et sa surface interne parcourue de circonvolutions qui rappellent l'oreille, et au fait que ce champignon pousse surtout sur les branches du sureau noir. Ce sureau étant l'arbre ayant pu servir à Judas pour se pendre après sa trahison.

Attention cependant à de redoutables empoisonneuses : l'amanite phalloïde jaune verdâtre et l'amanite vireuse entièrement blanche avec un pied pelucheux, qui se plaît dans la forêt d'Éloie (Canton Vaivre). Toutes deux, possédant volve et anneau, sont mortelles. Très dangereuses aussi, car toxiques, la belle amanite tue-mouche au chapeau rouge orné d'écaillés blanches et son homologue au chapeau brun :

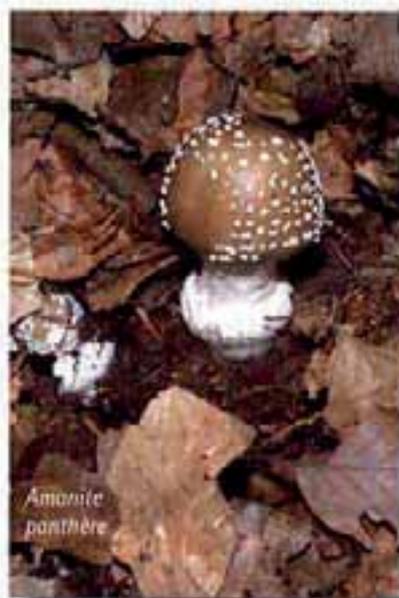
l'amanite panthère. Des champignons aux chapeaux de toutes les couleurs, à lamelles, à plis ou à tubes qui peuvent être soyeux, veloutés, fibrilleux ou visqueux, des champignons aux formes étranges, en boule, en coupe, en massue, en buisson, en casque, en chou-fleur, en entonnoir... et cette étoile mystérieuse, venue d'ailleurs : le *clathrus d'archer*. Elle fit son apparition près de Saint-Dié dans les Vosges. Ses spores sont arrivées d'Australie pendant la 1ère Guerre Mondiale, avec les chevaux des soldats australiens et leur fourrage. Depuis, cette espèce a envahi tout l'Est de la France et ne cesse de progresser. Enfermée dans un "oeuf" au début de sa vie, elle déploie ses "bras" de couleur rouge maculés de tâches noirâtres visqueuses et



Clathrus d'archer



Mucidule visqueuse
(*Oudemansiella mucida*)



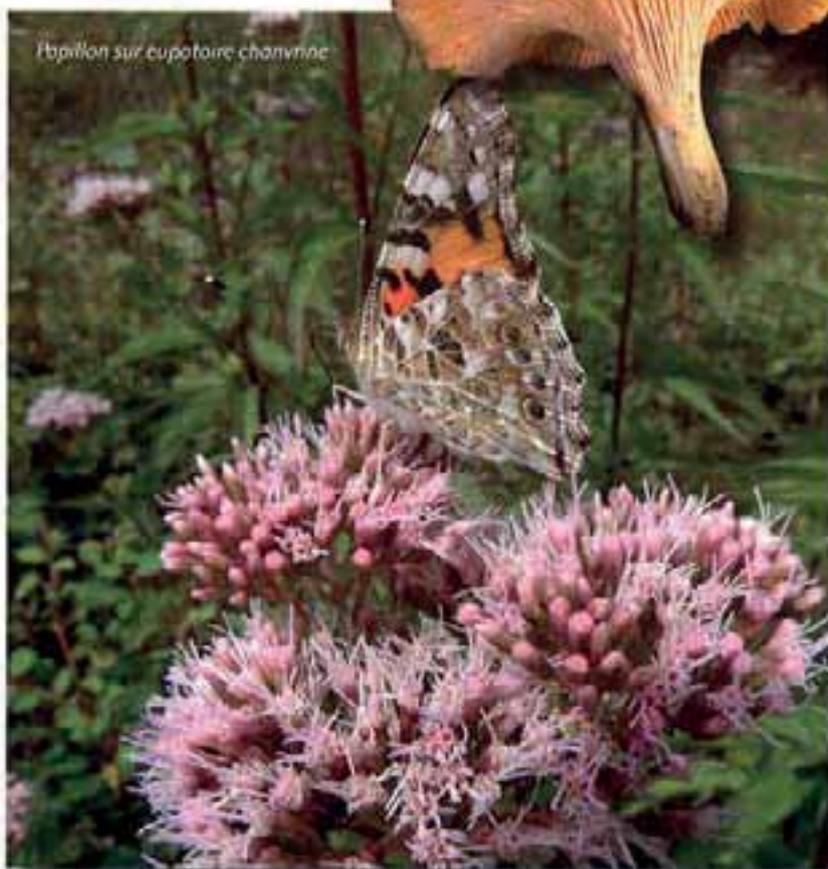
Amanite panthère

nauséabondes (les spores) qui attirent les mouches et les invitent à s'y poser. Leurs pattes pleines de ces spores seront un moyen de transport des plus efficaces pour les disséminer.

La forêt se pare peu à peu de toutes les couleurs flamboyantes

de l'automne. Elle perd progressivement son vert intense pour passer par toute la palette des couleurs chaudes. La diminution de la lumière du jour, la baisse de la température et un ralentissement de la circulation de la sève entraînent une perte de chlorophylle, pigment indispensable à la feuille pour fabriquer sa nourriture en utilisant l'énergie lumineuse. La chlorophylle disparue, les autres pigments de la feuille peuvent enfin s'exprimer. Les feuilles finiront cependant par sécher et tomber redonnant au sol une nouvelle litière à recycler. Certains arbres peuvent garder leurs feuilles sèches en hiver, elles sont dites alors marcescentes, mais pour la majorité, il ne restera plus que leur silhouette et leur écorce pour les identifier.

Chanterelle



Ipillon sur eupatoire chanvrine



Amanite viréuse



Écureuil roux

Les forêts du canton, terres de randonnées.



Les élus d'Éloie :
préparation de la marche du canton 2009.

Trente et un millions de Français marchent pour le plaisir. La randonnée pédestre se place ainsi en tête des sports les plus pratiqués en France. Sport accessible à tous, la randonnée est aussi un sport auquel les Français sont fidèles dans le temps.

En effet près de la moitié des randonneurs pratiquent la marche depuis plus de dix ans. Le retour à la nature est incontestablement une des motivations les plus récurrentes et les plus profondes des randonneurs. Tous les marcheurs ont en commun le même goût de la découverte de nouveaux paysages. Dans cette logique, l'observation de la nature correspond également à une motivation profonde pour 92% des adeptes de la randonnée pédestre, mais la randonnée offre aussi la possibilité de se ressourcer et de se détendre.

L'étude conduite pour le compte de la fédération française de la randonnée pédestre a permis de distinguer quatre types de randonneurs, en fonction de la régularité de leur pratique et de la durée de leurs randonnées:

- les promeneurs, qui marchent en moyenne une à trois fois par mois,
- les actifs, qui marchent plus souvent que les promeneurs,
- les intensifs, qui marchent volontiers une journée, une ou plusieurs fois par mois,
- les itinérants, qui ne conçoivent la randonnée que dans la

durée, sur plusieurs jours.

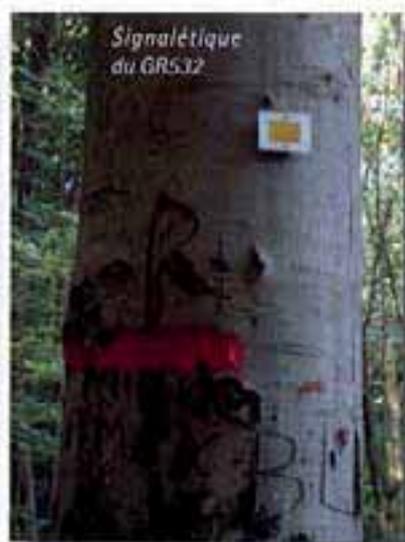
Pour permettre aux marcheurs, mais aussi aux utilisateurs du VTT et aux promeneurs à cheval, de suivre les sentiers sans se tromper d'itinéraire et d'atteindre le but qu'ils se sont fixés, le comité départemental de la randonnée (le CODERANDO90) a mis en place et balisé différents sentiers qui traversent le département et nos forêts.

➤ En 1983, le sentier de Grande Randonnée GR532 sera l'une des quatre traversées Nord-Sud des Vosges. Partant de Woerth-sur-Sauer (proche de Wissenbourg), son tracé s'arrêtera dans un premier temps à Belfort, en bordure de l'Étang des Forges. Prolongé quelques années plus tard, il aboutira à Mulhouse. Dans sa traversée du Territoire de Belfort, citons Rougemont-le-Château, Etueffont, Eloié, Offemont, Belfort, Meroux, Autrechêne, Montreux-Château.

➤ En 1990, la randonnée des forts relie les nombreux ouvrages fortifiés de la périphérie de



« Après l'effort, le réconfort »
marche du canton
19 octobre 2008



Signalétique
du GR532



Belfort. Ce tracé utilise souvent les vestiges de la voie du "stratégique". Une portion du GRS fut intégrée dans ce sentier historique pour permettre au randonneur de parcourir ce site central de Belfort. Ce sentier passe aussi par les forts de la Miotte, de la Justice et les fossés du Château.

- En 2004, la Ballade des Champs Cerisiers. Dès l'année 2001, la commune d'Offemont engage une réflexion sur la mise en place d'une

"randonnée du souvenir" et demande la participation du CODERANDO90*. Depuis 2004, la Ballade des Champs Cerisiers fait partie des sentiers de promenades et de randonnées du Territoire de Belfort. Partant de la MIEL (Maison intercommunale de l'Enfance et des Loisirs) à Offemont, cet itinéraire de 8 km passe par le sentier de la Roselière à l'est de l'Etang des Forges, longe les remparts de la Miotte, suit la crête du bois de la Miotte, passe auprès du monument du Maquis de Chérumont, en bordure de la forêt du Bromont, emprunte la randonnée des forts en direction de la commune de Vétrigne et revient vers Offemont par la piste cyclable : ancienne voie du chemin de fer départemental.

- Le chemin de Saint Jacques de Compostelle, dont l'emblème est la coquille Saint-Jacques, traverse le Territoire

et utilise une partie du sentier des Champs Cerisiers. L'association franc-comtoise des chemins de Saint Jacques de Compostelle, en concertation avec le CODERANDO90 a finalisé son tracé dans le Territoire, permettant ainsi la jonction entre l'Alsace et la Bourgogne. Celui-ci devait être le plus rectiligne possible, éviter les routes à grande circulation et utiliser de préférence les itinéraires déjà balisés. Ce chemin balisé depuis le Pont de l'Europe à Strasbourg, arrive aux portes de la Franche-Comté à Angeot et rejoint la Haute-Saône à Chalonvillars. Passant par Offemont, cet itinéraire culturel européen est maintenant parcouru par des randonneurs au long cours, épris d'histoire, d'architecture et en quête de spiritualité.

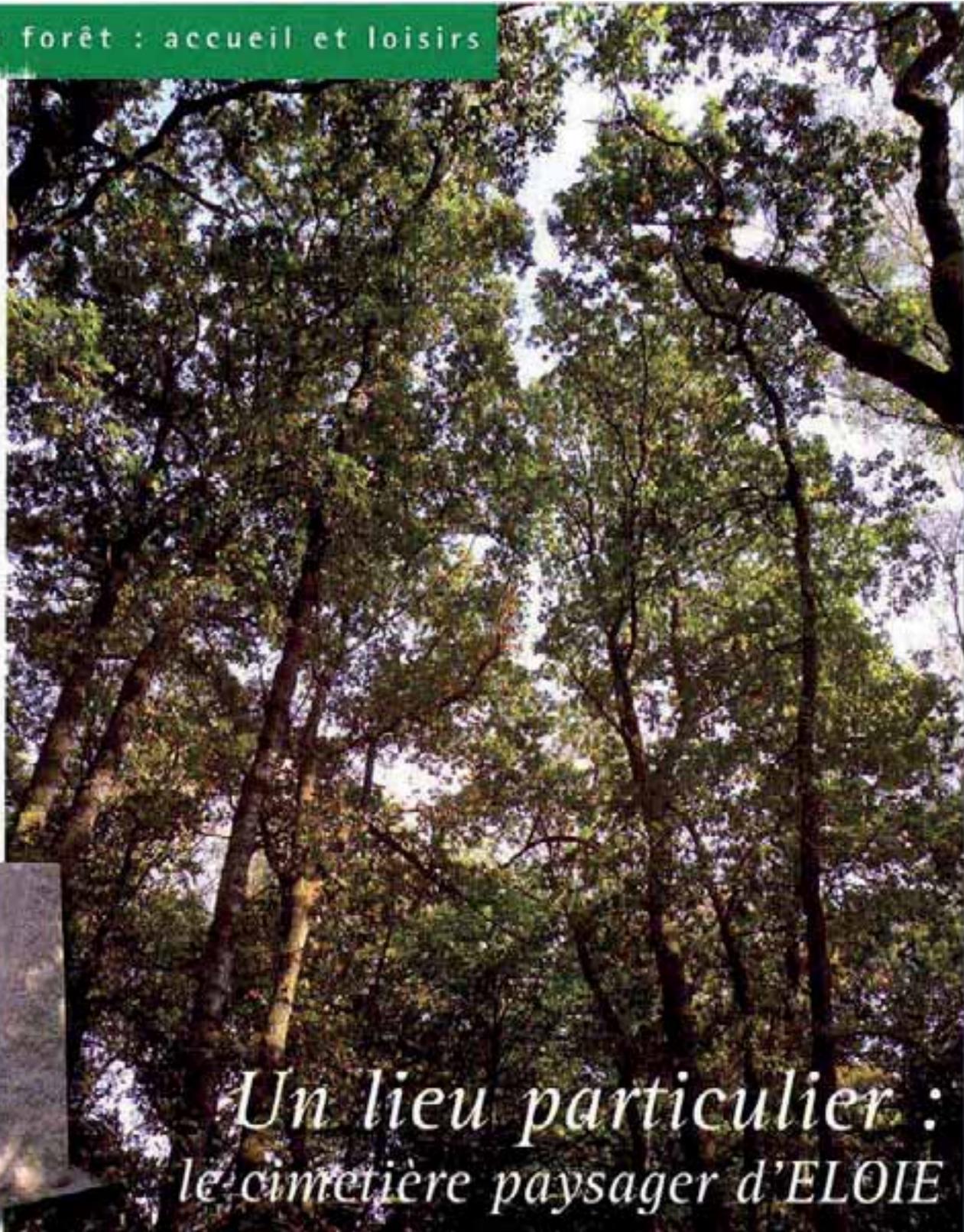


Signalétique de la randonnée des forts



Signalétique de la Balade des Champs Cerisiers et du chemin de Saint Jacques de Compostelle

* 22 fiches de randonnées sont proposées par le CODERANDO90, ainsi qu'une brochure, « la randonnée des forts à pied et à VTT, 90kms de randonnée et d'histoire dans le territoire de Belfort » éditées par le Conseil général et disponibles à la maison du tourisme. Source : Comité départemental de la randonnée



Un lieu particulier : le cimetière paysager d'ELOIE

Au début des années 70, la construction de lotissements attire un afflux de population à Eloie. Le village n'avait pas de cimetière et faisait partie de la paroisse de Grosmagny. Le cimetière de Grosmagny commençant à devenir trop petit, la commune d'Eloie fut invitée à assurer elle-même la sépulture de ses morts.

La recherche d'un lieu d'implantation fut menée par la municipalité et des études de sol furent faites par le professeur Téobald, professeur de géologie à l'université de Besançon. Un terrain bordé d'un bois situé au nord du lotissement de la Chaume présentait les meilleures garanties.

L'idée suggérée par le professeur Téobald de faire un cimetière parc jardins dans la forêt, comme cela se faisait parfois aux USA, n'enchantait pas vraiment la majorité des conseillers de l'époque. Un seul, Lucien DUGUET, défendit l'idée avec opiniâtreté. Finalement, le conseil municipal opte pour un cimetière conçu en



deux parties : une bande engazonnée pouvant accueillir des tombes traditionnelles et une forêt réservée aux tombes non conventionnelles s'intégrant au milieu naturel.

Fin 1975, le cimetière était opérationnel et son défenseur le plus ardent, Lucien DUGUET, prématurément décédé à l'âge de 63 ans, fut le premier à y être inhumé, comme il le souhaitait, au pied d'un très grand chêne.

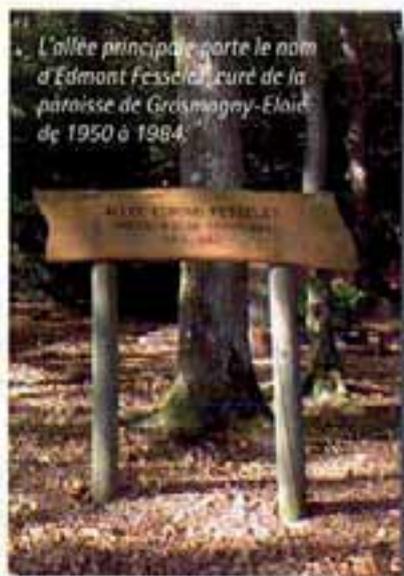
Quelques aménagements ont été apportés par la suite, notamment la construction d'un ravissant petit pont en rondins réalisé par les scouts de Montigny qui se chargèrent aussi de la décoration d'un puits surmonté d'une pompe manuelle.

Pour l'agrément des promeneurs, de grandes pierres plates provenant d'un antique aqueduc voisin ont été disposées le long de l'allée principale.

En 2004, un jardin du souvenir, un columbarium ainsi qu'une zone réservée à l'inhumation d'enfants nés morts, avant terme, nommée «Jardin des Anges» sont venus compléter les deux zones, forestière et conventionnelle, déjà existantes. Le «Jardin des Anges» fut inauguré le 30 avril 2005.

Ces projets ont été élaborés en collaboration avec le conseil général du Territoire de Belfort.

Commission information
de la Mairie d'Éloie.



La chasse

La chasse sur le Canton d'Offemont, comme dans notre département, et au-delà de ses missions de services publics telles que la régulation des prédateurs, la formation des gardes-chasse particuliers et des plégers, est une activité vitale pour nos forêts. En particulier dans la gestion des populations de grands gibiers tels que le chevreuil ou le cerf qui, s'ils n'étaient pas chassés et donc régulés, mettraient en danger l'avenir de nos peuplements forestiers.

Bien évidemment, la Fédération et les responsables cynégétiques* communaux s'appliquent à pratiquer cette activité dans le respect des autres utilisateurs de la nature.

* se rapportant à la chasse.



Daniel KITTLER
Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs du
Territoire de Belfort

Pour chaque commune du Territoire de Belfort, une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) exerce ses responsabilités et son activité en concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des usagers de la nature : agriculteurs, forestiers, randonneurs...

Les ACCA du Territoire adhèrent à la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC).

L'ACCA se définit sur un territoire bien délimité qui recouvre par principe la totalité des territoires de la commune. Pour favoriser le développement de la faune sauvage, chaque ACCA doit mettre au moins 10% de son territoire en réserve de chasse. Tout acte de chasse y est en principe interdit, des mesures complémentaires en faveur de la faune y sont prises.

Prenant en compte la sécurité des personnes, les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations, ne font pas partie du territoire de l'ACCA. Les territoires appartenant à l'Etat, les voies ferrées, les voies de circulation ne sont jamais inclus.

Les forêts militaires sont louées à une société de chasse spécifique militaire.

Le plan de chasse correspond au nombre d'animaux à prélever, donc au nombre de « bracelets » à attribuer : le bracelet étant un dispositif de marquage pour le gros gibier (cerf, chevreuil...). On note le jour et le mois où l'animal est prélevé, on fixe le bracelet ou « bague de prélèvement » à une patte : à cette condition, l'animal peut être transporté et partagé.

Le nombre d'animaux est déterminé en fonction de la surface boisée de la commune. Pour respecter un équilibre sylvo-cynégétique, un comptage du nombre de chevreuils est réalisé tous les 5 ans pour chaque unité de gestion cynégétique, ce qui revient à 2 ou 3 comptages chaque année pour les 11 unités du département.

Suite au comptage, on estime une densité d'animaux pour 100 ha boisés. Par exemple pour Offemont : 17 chevreuils pour 100 ha. Le nombre de bracelets est attribué pour le quart de cette population, soit 4 chevreuils pour l'année. Il y a un minimum et un maximum d'animaux à prélever (3 pour Offemont). S'il ya des dégâts sur les peuplements forestiers, l'association peut être amendable au cas où le nombre

2009	75 CHI	CHEVREUIL INDIFFERENCIE	15592	75 CHI	15592						
JANV	FEBV	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC

Bracelet ou bague de prélèvement
Photo : Fédération des Chasseurs



Biches
Photo : Fédération des Chasseurs

minimum d'animaux à prélever ne serait pas atteint.

Les attributions de bracelets pour une commune ne peuvent être utilisées que sur le territoire de la commune concernée.

Le plan de chasse prend en compte les pertes naturelles de gibier.

L'ouverture générale de la chasse est le deuxième week-end de septembre.

La chasse peut se pratiquer « en battue » ou « à l'affût ».

► Chasse en « battue » :

Les chasseurs se placent autour d'une enceinte, en direction de laquelle les traqueurs et les chiens rabattent le gibier. Quand les animaux ont franchi cette enceinte, ils peuvent être prélevés. Les chasseurs doivent porter un gilet fluorescent. Des pancartes amovibles doivent être installées avant chaque battue et enlevées après celle-ci. Les pancartes fixes sont interdites.

Les battues peuvent être effectuées du 14 septembre au 31 janvier pour le grand gibier et jusqu'au 28 février pour le renard. Ces dates peuvent changer d'une année à l'autre.

► Chasse à « l'affût » :

Elle se pratique sur un mirador, sans chiens et peut commencer le 15 août pour le chevreuil.

Chaque ACCA possède un règlement intérieur et un règlement de chasse : en règle générale la chasse peut être autorisée tous

les jours, mais la chasse en battue au grand gibier ne se pratique que les week-ends et jours fériés.

Le sanglier n'est pas soumis au plan de chasse obligatoire. Le canton d'Offemont est en Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) pour cette espèce.

La loi autorise la chasse à l'affût à partir du 1er juin en bordure des cultures, sur autorisation individuelle du préfet, et la chasse en battue à partir du 15 août.

L'agrainage est autorisé pour le sanglier. Un dispositif de dispersion automatique, déclaré à la Fédération, ne peut fonctionner qu'une fois dans la nuit. Il peut venir en complément d'un agrainage linéaire effectué à la main. Il n'est pas limité en quantité de maïs, mais il est interdit d'agrainer* dans les bois de moins de 20 ha et à moins de 200 m de toute culture.

*agrainer : appâter le gibier avec du grain.

Le blaireau est une espèce-gibier qui peut être chassé exclusivement en période de chasse.

Le renard peut être chassé en battue, souvent en fin de saison, pour réguler le nombre des animaux et ainsi maintenir un niveau de population raisonnable en équilibre avec le milieu.

Chaque société de chasse déclare tous les animaux prélevés à la Fédération Départementale des Chasseurs à la fin de la saison de chasse.

La Fédération, en partenariat avec l'ONF, l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage et le CRPF, organise un suivi des équilibres faune-flore et met en place avec l'administration un arrêté préfectoral pour réglementer l'agrainage du grand gibier.

Avec la participation de Jérôme DEMEULEMEESTER, technicien Cynégétique à la FDC 90

Sanglier

Photo : Fédération des Chasseurs





Réglementation en forêt

Circulation des véhicules

Article R331-3 du code forestier :

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe tout détenteur de véhicules bestiaux, animaux de charge ou de monture trouvés dans les forêts, sur des routes et chemins interdits à la circulation de ces véhicules et animaux.

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe tout détenteur de véhicules, bestiaux, animaux de charge ou de monture trouvés dans les forêts, hors des routes et chemins.

Les tribunaux considèrent qu'une voie doit être manifestement praticable par un véhicule de tourisme non spécialement adapté au « tout-terrain » pour que la présomption d'ouverture à la circulation existe.

Lorsque le chemin est revêtu ou empierré ou lorsqu'il présente un aspect carrossable accessible à des véhicules de tourisme non spécialement adaptés au « tout terrain », il est présumé ouvert. Son caractère fermé doit impérativement résulter d'un panneau type B7b ou d'un dispositif de fermeture (barrière, plots etc).



Cueillettes

Ramassage des escargots :
Arrêté ministériel du
24 avril 1979 :

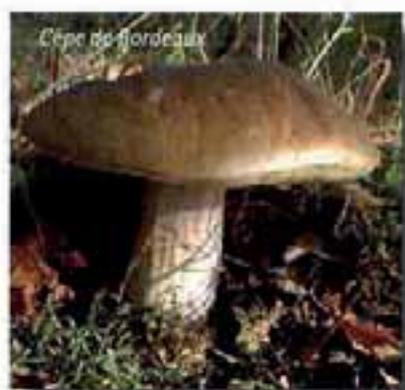
Escargots de Bourgogne : interdit de ramassage du 1^{er} avril au 30 juin inclus. Autorisé en dehors de ces périodes à condition qu'ils aient une coquille égale ou supérieure à 3 cm.

Petits gris : ramassage autorisé toute l'année à condition qu'ils aient la coquille bordée.

Cueillette des champignons :
Tout enlèvement non autorisé de

champignons, glands et autres fruits et semences des bois et forêts est puni d'une amende proportionnelle au volume de produits extraits ou enlevés. Le montant total de l'amende ne peut toutefois dépasser le montant maximum prévu pour les contraventions de la 5^{ème} classe. L'arrêté préfectoral n°1044 du 6 mai 1993, prévoit que le ramassage des champignons est toléré dans la limite de 3 kg par jour et par personne. Cette tolérance est

portée à 5 kg pour l'espèce (cèpe ou bolet).



Divagations

Arrêté ministériel du
31 juillet 1989 :

Chaque année, durant la période comprise entre le 15 avril et le 30 juin, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées cavalières.

Est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres.



Dépôts

Article R632-1 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



Ordures déposées en forêt d'Offemont

reconnaissance et au traitement des arbres colonisés par les scolytes situés sur leurs parcelles.

Art 5 : Les foyers doivent être traités dans les 15 jours à compter de la date de la reconnaissance.

L'arrêté préfectoral n°1027
du 13 juin 1995 prévoit :

Art 1 : En l'application de l'article R 322-1 du code forestier, il est interdit en permanence à toutes personnes autres que les propriétaires ou ayants droit de ces propriétaires [...] d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations et reboisements.

Art 2 : Dans le périmètre défini à l'article 1, pendant la période du 15 février au 15 septembre, les propriétaires ou leurs ayants droit qui ont l'intention de procéder à des brûlages, doivent au préalable faire une déclaration écrite à la mairie du lieu de brûlage, au moins 3 jours à l'avance.

Jean-David DAUCOURT,
gardc-nature

Divers

L'arrêté préfectoral n°644 du
15-05-2001 prévoit :

Art 2 : sur toute l'étendue du département, les propriétaires de peuplements de résineux, doivent procéder ou faire procéder à la



Nettoyage de la forêt par les enfants de l'école du Martinet à Offemont

Autour du fort de Roppe, quand la nature reprend ses droits.

Casemates et tours de guets oubliées.
Ronces qu'il faut enjamber et à qui l'on dit « pitié » !
Troglodyte qui joue à chat perché.

Lierre qui grimpe à l'assaut du ciel.
Muscardin qui sommeille,
Fourmilière qui se réveille.

Le pic qui martèle...
... Au bec de la sitelle !
Douglas qui sent la citronnelle,
Eau qui ruisselle.

Clématite en coton,
Bouleaux en chatons,
Brise qui donne le frisson.

Faîne qui germe,
Araignées qui se démènent.

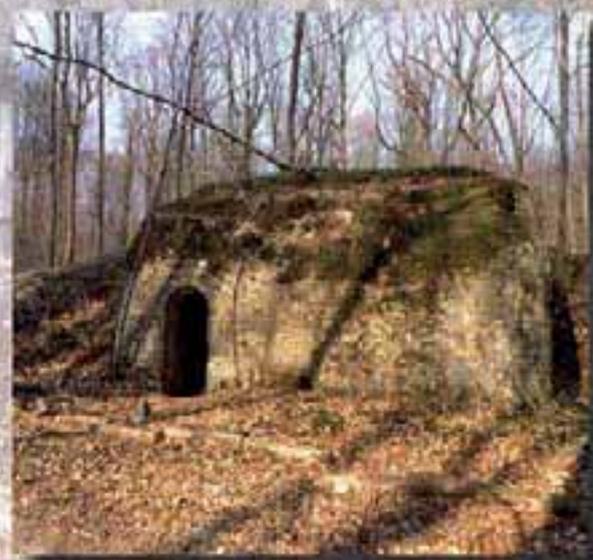
Ramier qui roucoule
Tronçonneuse qui nous saoule,
Quad qui pétarade.

Chèvrefeuille qui nous encorde,
Chevreuil et sa horde.

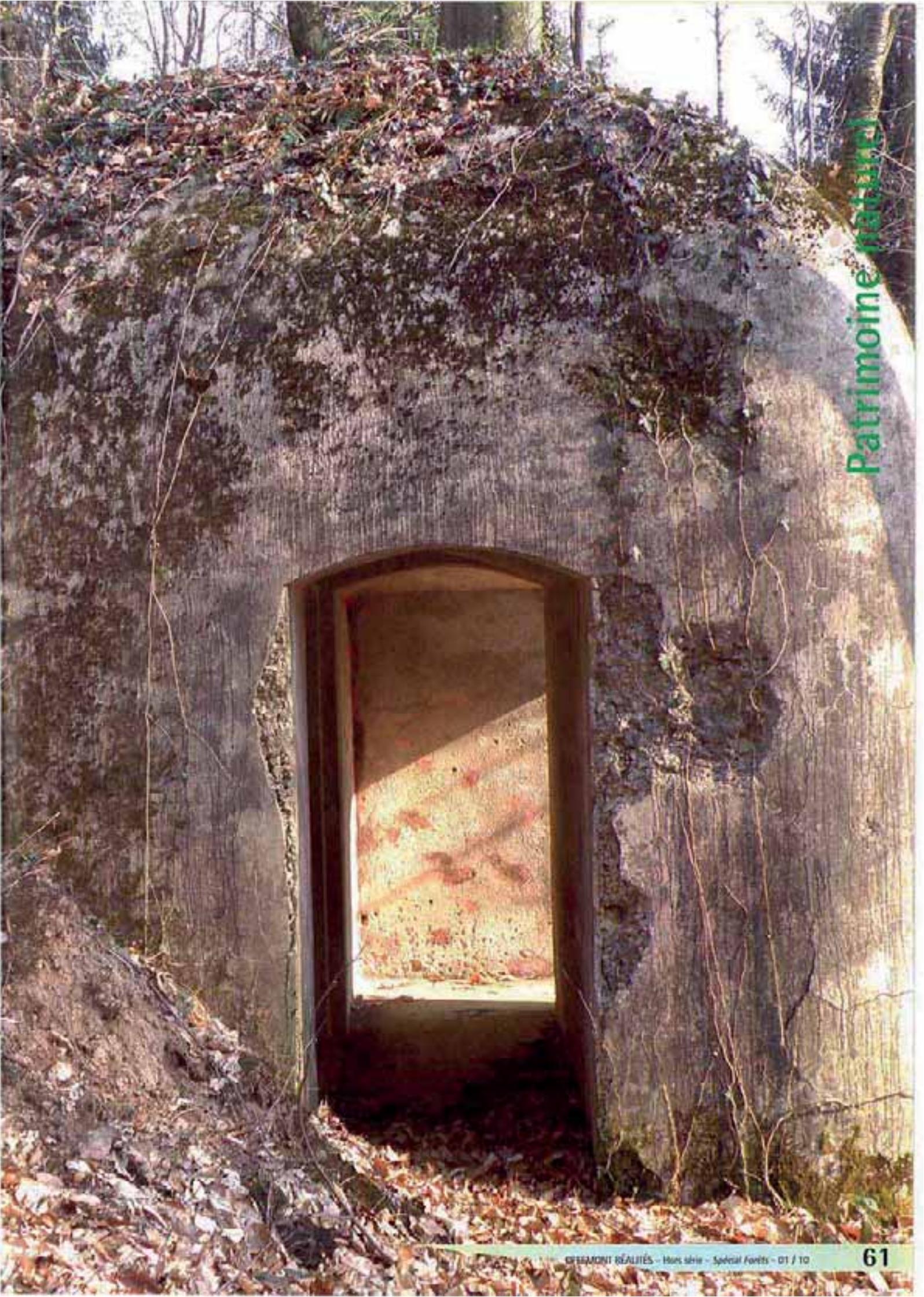
Lichen qui fait mousse,
Champignon qui fait souche.

Terrier de renard,
Terrier de blaireau à l'abri du regard

Loup, y es-tu ?
Epervier, te voilà !



Agnès GRESET



Archéologie forestière du Canton d'Offemont

Les forêts du canton d'Offemont possèdent un fort patrimoine archéologique, mais avec une inégalité importante quant à la répartition par commune de ces sites connus, inventoriés et pour certains partiellement fouillés.

Cette inégalité tient en grande partie à l'histoire et à la géographie de la trouée de Belfort.

Pour contrôler cette région de passage entre Vosges et Jura, l'homme a, de tout temps, cherché à occuper ces sites de hauteur et à bâtir un patrimoine fortifié de tout premier ordre.

La conséquence de ce patrimoine fortifié pour l'archéologie a été la destruction d'indices et de structures antérieures appartenant à des civilisations aujourd'hui disparues.

Commune d'Offemont

Les premières découvertes archéologiques datent du XIX^{ème} siècle et sont rapidement publiées dans la presse locale de l'époque. On y parle de tuiles, de médailles et de monnaies d'époque romaine retrouvées au lieu-dit « le ballon ».

De 1839 à 1976, d'autres découvertes nous ont permis de compléter et de préciser l'étendue de ce qui est devenu le site gallo-romain d'Offemont :

A ce stade de nos connaissances, les différentes opérations archéologiques réalisées sur cette commune, nous permettent d'affirmer que l'habitat, l'industrie et le culte sont représentés pour cette période de l'histoire :

L'habitat est attesté au lieu-dit « le ballon », il s'agit d'une grande villa avec sa voie d'accès.

L'industrie est également présente sur ce site, il s'agit d'un atelier de potier au lieu-dit « La cornée »

Le cultuel est doublement représenté au lieu-dit « Bois d'Arsoit »



- Une enceinte celtique carrée de 52m par 52m datant de la tène finale (période de l'âge de fer, -750 à -52 av JC) ➤

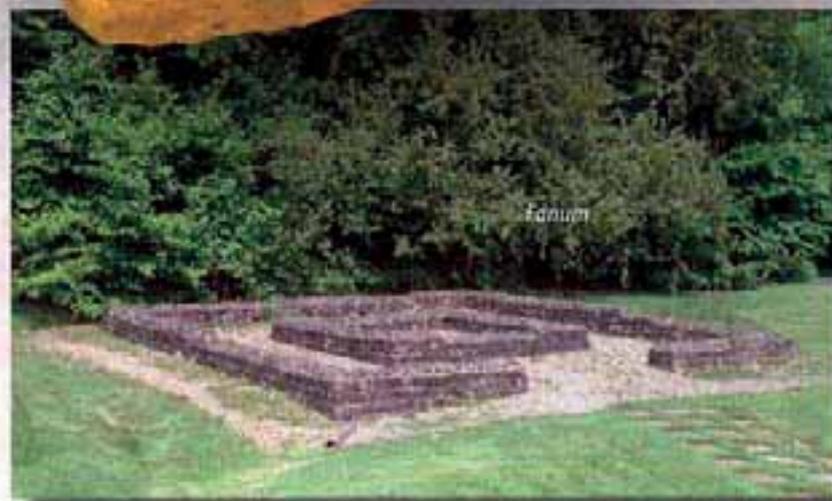
- Un Fanum (petit temple) ou mausolée d'époque romaine, situé le long de la voie d'accès à la villa d'Offemont.

Les voyageurs pouvaient ainsi faire leurs offrandes au dieu (ou divinité) qui se trouvait placé au centre de la cella (pièce centrale d'un fanum).

A ce jour, aucun témoin archéologique retrouvé sur ce site, ne nous permet de mettre un nom à ce dieu que les «Offemontois» gallo-romains vénéraient! ➤



Reconstitution : le sanctuaire de Gournay, semblable à l'enceinte celtique d'Offemont



Fanum

Tous ces vestiges font d'Offemont un site majeur de cette période gallo-romaine, pour le Territoire de Belfort.

Commune de Roppe

Les seules découvertes archéologiques connues et répertoriées par le service archéologique de Besançon sont localisées d'une part à l'emplacement du fort actuel (périodes néolithique et âge du bronze) et également au niveau de l'étang de l'autruche. Ces découvertes sont majoritairement des fragments de hache et de lames en péliste-quartz datant du néolithique.

Un petit atelier de taille de haches et de lames en péliste-quartz (néolithique) est reconnu le long du ruisseau de la femme, mais aucun

site archéologique en forêt n'est répertorié pour cette commune.



Commune d'Éloie

Dès le Mésolithique (-12000 / -5000 ans), période où le climat change et le paysage se couvre peu à peu de forêts, l'homme se dote d'une arme efficace : l'arc et la flèche pour mieux chasser le gibier en couvert forestier. Sur le piton d'Éloie, des pointes de flèche en silex ont été récupérées lors de prospections pédestres et attestent ainsi d'une présence humaine sur cette commune pour cette période de l'histoire.



Pointe de flèche

Hache

En conclusion

Il faut rappeler que fouiller sans ordre ni relevé, ou ramasser et garder pour soi du matériel archéologique n'a aucun sens.

A long terme, ce matériel archéologique sera dispersé et fera défaut aux futurs archéologues pour leur permettre de "dater" les différents éléments de ces couches archéologiques.

D'autres sites restent à découvrir dans nos forêts.

Si l'archéologie vous intéresse, si vous avez trouvé des indices archéologiques sur votre commune, n'hésitez pas à me contacter, c'est avec plaisir que je partagerai votre passion.

Marcel CHAUVIN
Correspondant archéologique
Service régional archéologique

Les forêts mazarines



Repères chronologiques

1226 : Traité entre Richard de Montbéliard et Frédéric de Ferrette qui se disputaient le contrôle du secteur de Belfort. Leurs enfants se marient et Frédéric de Ferrette s'incline. Belfort appartiendra aux comtes de Montbéliard.

1282 : Mort du dernier comte de Montbéliard, son arrière-petite-fille et héritière, Guillemette de Montbéliard, épouse Renaud de Bourgogne.

1322 : Mort du Comte Renaud de Bourgogne, ses biens sont partagés entre ses quatre filles. C'est Jeanne de Montbéliard, épouse d'Ulric III de Ferrette, qui hérite de Belfort.

1324 : Mort d'Ulric III de Ferrette. Sa fille et héritière, Jeannette, se marie avec le duc Albert II d'Autriche, fils de l'empereur et pendant trois siècles notre région sera possession autrichienne, sauf pendant quelques épisodes comme, par exemple, lorsque Sigismond d'Autriche cède ses domaines à Charles le Téméraire de 1469 à 1474.

1618-1648 : Guerre de Trente ans, conflit politico-religieux qui oppose, entre autres, l'empereur d'Autriche au roi de France et se termine par le traité de Westphalie en 1648. Mais Belfort et ses environs ont été vaincus dès 1636 lors du siège mené par Louis de Champagne Comte de La Suze qui, en remerciement, est nommé, par Louis XIII, gouverneur de Belfort. Son fils, Gaspard de Champagne, lui succède. En 1654, ses biens sont confisqués car il a pris le parti de La Fronde contre Louis XIV et Mazarin.

1659 : Louis XIV fait don au Duc de Mazarin des anciens domaines autrichiens de Haute Alsace et une grande part de nos forêts deviennent «mazarines».



Ce petit rappel historique n'est sans doute pas inutile ! N'est-il pas étrange, en effet, qu'une partie de nos forêts aient un rapport quelconque avec le Cardinal de Mazarin ?

Prestigieuses forêts, dites impériales, ayant appartenu à la maison d'Autriche pendant des siècles, par exemple en 1608 à « Maximilien par la grâce de Dieu Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, Stirie, Carinthie et Carniole, ... administrateur du Grand Ordre de Prusse, Grand Maître de l'Ordre Teutonique en Germanie et en Gratie, Comte de Habsbourg et du Tyrol¹ »

En 1648, l'Alsace est réunie à la France par le Traité de Westphalie. L'archiduc recevra, en compensation, pour l'ensemble de ses domaines perdus, la somme de trois millions de livres tournois².

Le jeune roi Louis XIV va faire don au cardinal de Mazarin d'immenses domaines³ situés en Alsace dont l'actuel Territoire de Belfort faisait partie à l'époque. Le Terrier Mazarin du Rosemont⁴ établi entre 1742 et 1745 rappelle les modalités de cette donation pour le comté de Belfort: « Conformément aux lettres de don qui en furent expédiées à son éminence Monseigneur le Cardinal de Mazarin au mois de décembre 1658 par le feu roy de glorieuse mémoire, vérifiées au besoin ont été, enregistrées au Conseil Souverain d'Alsace, confirmées par arrêt du Conseil d'Etat le 27 février 1668, par autre arrêt dudit Conseil d'Etat du 18 janvier 1687 rendu sur l'opposition du sieur Comte de La Suze, précédent donataire des terres de Belfort et Delle, et

autres arrêts postérieurement rendus qui assurent à la Maison de Mazarin le plain domaine, propriété et possession de toutes les terres de dignités et seigneuries contenues dans la dite donation, que comme les droits de rentes et revenus seigneuriaux dans le comté de Belfort dont le Val de Rozemont fait partie »

C'est ainsi que nos forêts seigneuriales passent des mains de l'archiduc d'Autriche à celles du cardinal de Mazarin, premier ministre de Louis XIV. A sa mort, le cardinal lègue son immense fortune à sa nièce, Hortense Mancini, à condition qu'à son mariage, son époux prenne le nom de Mazarin afin que celui-ci ne s'éteigne pas. Elle épouse Armand Charles de la Porte, Duc de La Meilleraye qui prend le nom de « Monseigneur le Duc de Mazarin, Duc de Mayenne, Comte de Ferrette, Tanne, Belfort, Marle, Baron d'Alkirch, Grand Bailli d'Aguenau, lieutenant Général des armées du roy et de sa majesté en Alsace, gouverneur particulier des villes et forteresses de Brisach, Zshilisbourg ; Pair, Grand Maître et Capitaine Général de l'Artillerie de France⁵ »

Cette donation va représenter pour la famille de Mazarin et jusqu'en 1790 une colossale source de revenus car elle comprendra, outre les forêts qui s'étendent sur des dizaines de communes, les forges, les usines, les mines et les moulins. Les héritiers du cardinal se verront aussi attribuer le fruit des droits qui s'attachent à leurs seigneuries (droit banal, péages, droit de chasse et de pêche, etc.). Ils bénéficieront des différentes amendes infligées par exemple



aux braconniers ou à ceux qui commettent des délits dans les forêts (coupes illicites, déplacement de bornes, droits de pâturage abusifs, etc.)

1. E 487, Nominations du garde forestier de l'Arnot. Toutes les cotes données dans cet article sont celles des Archives Départementales du Territoire de Belfort que nous remercions.
2. La livre tournois : apparue en France au XIII^e siècle, est l'unité de compte qui prévaut tout au long du Moyen-Âge et sous l'ancien régime, avant que le franc ne devienne en 1795, l'unité monétaire française.
3. Notamment le Comté de Ferrette, les seigneuries de Belfort, Delle, Thuin, Alkirch et bienbeaux.
4. Archives départementales, J E 575.
5. *** J E 251, 1664.

Quelles sont les forêts Mazarines de notre canton ?



Ce sont les anciennes forêts seigneuriales, elles se situent pour tout ou partie dans les communes d'Eloie et d'Offemont, il s'agit essentiellement de : La Vaivre, les Charmés et Le Fay, Breuille appelé aussi Devant la Vaivre, La Chaume, Le Chénois, Le Grand Bois, L'Arsot, Clairbois, Tessonnière, Canton des Etangs Carle, Canton dit Mont d'Eloye, La Colline des Esserts, Le Ballon, La Cornée, La Landrière. Certains de ces bois ont été regroupés ultérieurement.

Au XVIII^e siècle, Vétrigne ne possédait pas de bois seigneurial.

Quant au domaine de Roppe dont la famille remontait à Guillaume de Roppe au XIII^e siècle, il ne faisait pas partie de la donation à Mazarin.

Les forêts ont toujours été sources de revenus pour leurs propriétaires mais les forêts Mazarines vont avoir un intérêt plus grand encore en cette période où commence à se développer l'industrie. Les hauts-fourneaux, forges, martinets et autres usines « à tirer le fer » ont besoin pour fonctionner de plus en plus de bois. Les héritiers de Mazarin

souhaitent dégager plus de profit de leurs biens. Les maîtres de forges ont des baux beaucoup trop courts, six ou neuf ans, qui les poussent à rentabiliser au maximum leurs installations. Les forêts se dégradent sous l'effet de déboisements considérables. De 1701 à 1729 deux mille cent hectares de bois sont coupés dans les forêts seigneuriales. Les bois communaux ne sont pas épargnés, mis en coupes par les communes pour les vendre à une métallurgie dont les besoins croissants font grimper le prix du bois.

Nous parlerions aujourd'hui de catastrophe écologique !

Mais l'approvisionnement en bois des installations métallurgiques et la dégradation des forêts qui en découle nuisent aux intérêts des simples habitants. La situation se tend, les conflits éclatent. L'histoire des forêts mazarines est surtout celle des nombreuses procédures et contestations qui opposeront les descendants du cardinal aux habitants de nos communes mais aussi qui dresseront les communautés les unes contre les autres à propos essentiellement des droits d'usages. Il s'agit d'un ensemble de droits que les habitants d'une commune peuvent exercer dans les bois et pâturages communaux et dans les forêts du seigneur. Ils sont âprement disputés car représentent pour tous une aide précieuse et nécessaire et permettent même aux plus pauvres de subsister.

E. D'après le procès verbal d'estimation des forêts mazarines, 1820-1827, Cote F M 354.

F. Philippe Dastier : La métallurgie dans le Comté de Belfort de 1688 à 1790. Bulletin de la Société Belfortaine d'Étymologie n° 72 de 1980, page 48.

Quels sont les droits d'usage dans les forêts mazarines ?

- Tout d'abord, il y a le droit d'affouage (mot qui vient de l'ancien français « affouer » chauffer) et qui concerne le bois de chauffage que les habitants des communes doivent recevoir selon leurs besoins et la composition de leur famille.
- Puis le droit au bois d'œuvre, celui qui leur est nécessaire pour construire leurs maisons ou pour les réparer. Ils ont droit aussi au bois indispensable à la fabrication de leurs outils, charrues et chariots.
- Le droit de vaine pâture (droit de parcours) qui permet de laisser paître son bétail, ovins, bu-

vins à l'exclusion des caprins, dans les bois de haute futaie, les bois taillis de plus de 4 ou 5 ans, dans les friches, les broussailles, le long des chemins et dans les clairières.

- Le droit de paisson (appelé aussi droit de panage, pennage ou de glandée) même droit que le précédent mais pour les porcs qui peuvent se nourrir dans les bois de glands, faines, pommes sauvages, etc.

Ces droits appartiennent non seulement aux habitants des communes où se trouvent les bois mais aussi à d'autres communautés de la même seigneurie



ou à des groupes de particuliers. Par exemple dans la forêt de l'Arsoit, les habitants de Cravanche avaient le droit de pâturage, ceux de Belfort pouvaient y mener leurs porcs. Le chauffage nécessaire aux officiers et au chapitre de Belfort⁷ y était prélevé de même que celui des ouvriers de la forge d'Offemont.

Les communautés peuvent disposer de tous leurs droits d'usages ou ceux-ci peuvent être restreints. Ainsi en 1723 « il est jugé que ceux du Valdoie n'avoient de droit dans l'Arsoit que ceux qu'il plairait au seigneur de leur accorder pour leur commodité » c'est-à-dire uniquement « les bois tombés et renversés en Arsoit et en payant. »

Les droits d'usage qui sont immémoriaux et ne reposent la plupart du temps sur aucun écrit, sont sujets à caution et à interprétation.

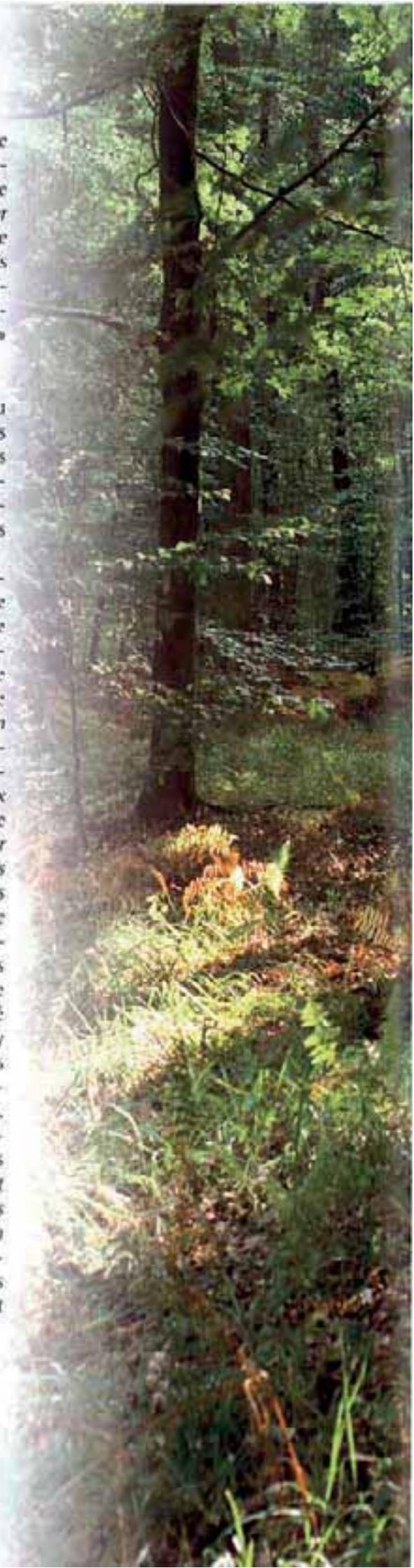
► En mai 1594, les habitants d'Offemont obtiennent la confirmation de leur droit de vaine pâture au lieu dit La Petite Charme que leur contestent les habitants de la seigneurie du Rosemont (entre autres d'Eloie et de Valdoie) : « les dits d'Offemont demandeurs, disaient et maintenaient, eux et leurs prédécesseurs avoir, des si longtemps qu'il n'était mémoire, communions de champs en la morte pâture avec les dits du Rosemont, défenseurs, à savoir l'espace du temps comme dès le jour de fête de Saint Georges martyr jusqu'après la moisson des blés, et les dits du Rosemont alléguaient le contraire. » Les habitants d'Offemont déclarent qu'ils n'ont pas de titre écrit « l'original aurait été égaré avec les autres titres et papiers

durant ces guerres et comme pour prévenir à difficultés futures et à la conservation de leurs droits de pâture... et pour demeurer en bonne intelligence avec leurs voisins auraient requis et humblement supplié le soussigné Officier de leur impartir copie attestée sur parchemin écrit » de ce jugement.

On comprendra aisément qu'au XVIII^e siècle, alors que le bois se raréfie et coûte de plus en plus cher, que les forêts sont dégradées, les contestations se multiplient, notamment pour le Bois de L'Arsoit.

► En 1745 les habitants d'Offemont demandent l'arbitrage de Messieurs les juges de la justice des Eaux et Forêts de Giromagny car l'inspecteur des forêts de Mademoiselle de Duras, héritière Mazarin, « vouloit réserver un canton de bois, proche du martinet d'Offemont, appelé La Cornée et La Goutte des Chéseaux pour le cantonnement du bois de chauffage de la communauté. Or les dits cantons sont ruinés plus de la moitié et les dits cantons ne seroient pas suffisants pour le chauffage des habitants d'Offemont. » Ils argumentent que les bois de La Cornée et de La Goutte des Chéseaux, étant à proximité de la forge, les forgerons vont y couper du bois chaque fois qu'ils en ont besoin pour leurs manches de marteaux et autres outils. Ils se plaignent aussi de particuliers, une douzaine de ménages qui vit près des forges « qui n'ont aucun chauffage des maîtres des forges pour n'être ouvriers de la dite forge ». Ces gens vont chercher du bois en forêt « les uns sur leur col, les autres sur chariot

7, J.E. 251, début XVIII^e siècle, Mémoire concernant la forêt de l'Arsoit.



ou sur barquot, les autres ou la plus part en temps d'hyver sur la glace.» Ce texte pose la question de l'existence de ce groupe de population exclu, n'étant ni employés des forges, ni compris dans la communauté et n'ayant aucun droit.

Les habitants de Valdoie et d'Eloie sont aussi accusés de coupes sauvages dans l'Arsoit.

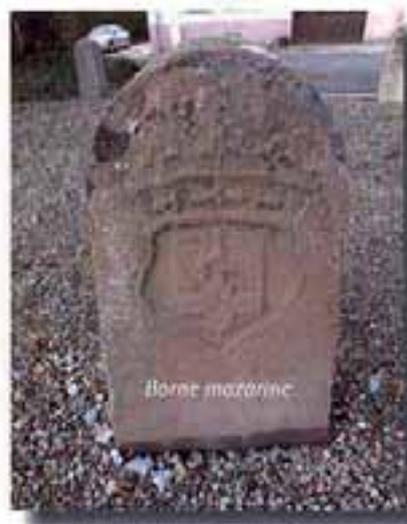
➤ En 1763, le ton monte entre les jurés, les bourgeois et la communauté d'Offemont et « Madame la Duchesse de Mazarin, en réponses au dernier acte à eux signifié sous son nom respectable.» Ils lui déclarent « que personne n'est pénétré d'un plus profond respect, ny animés d'une plus scrupuleuse soumission qu'ils le sont en effet pour les décisions émanées du Conseil d'Etat...et que la taxe de rebellion [dont on les accuse] est aussi grossière qu'odieuse puisqu'Alsaciens sa Majesté n'a pas de plus fidels, ny de sujets plus aveuglément et plus justement soumis qu'eux, qu'il est beau à certaines gens de Madame La Duchesse de Mazarin d'oser la leur donner [cette accusation de rébellion], eux qui n'ont pas craint de contrevenir ouvertement à l'arrêt du même Conseil d'Etat par les coupes qu'ils ont fait faire cette année dans la forêt d'Arsoit. Dont acte.»

Le 10 juin 1762^B le conseil d'Etat fait « ordonner que partage et cantonnement seroit fait par les commissaires qu'il plaira à sa majesté députer, qu'il en seroit marqué un canton aux dites communautés suffisant pour les usages à elles accordés par les

comtes de Belfort et que le surplus des dites forêts appartiendroient à la dite duchesse de Duras en pleine et entière propriété exempt de tout droit d'usage.»

C'est un rude coup pour les communautés : au début du XVIII^e siècle, vingt deux mille arpents soit 11 000 hectares étaient soumis aux droits d'usage, désormais ils seront réduits de moitié : 11 000 arpents soit 5 500 hectares. On accorde 88 arpents aux habitants d'Offemont et 82 arpents à ceux d'Eloie.

De plus, leurs droits d'usage se voient réduits, non seulement sur l'étendue des forêts dans lesquelles ils pourront l'exercer mais encore dans leur façon de le faire. Ainsi, les particuliers ne pourront plus user de leur droit de « parcours, vain pâturage et peinnages » que pour le bétail destiné à leur propre alimentation et sans surplus, sous peine de confiscation. Ils devront déclarer ce bétail et le marquer. Ils ne pourront plus mener leurs bêtes en forêt à leur guise et individuellement. Les troupeaux de toute la communauté seront sous la surveillance «des pâtres qui menneront tous les bestiaux d'un même village ensemble dans des cantons.»



B. Anciennes archives communales en cours de classement. Extrait du Conseil d'Etat, 1762.

Les habitants contestent ce cantonnement et présentent un triste tableau de la situation alors que les bois sont dévastés et que la population augmente⁹ :

« La plupart des cantons sont dans une telle dégradation qu'on ne peut que très improprement les considérer comme bois, puisqu'à peine y en a-t-il ! La vue des lieux frappe un chacun de cette vérité... Le bois pour les bâtiments et les chariots est du également aux communautés dans les forêts... Or où le prendront-elles ? Elles n'en auront point... » Et les coupables sont montrés du doigt : « depuis 22 ans... la dépopulation des forêts a considérablement augmentée pour le service de Madame La Duchesse. » Il s'agit, en premier lieu, des besoins en bois considérables des forges.

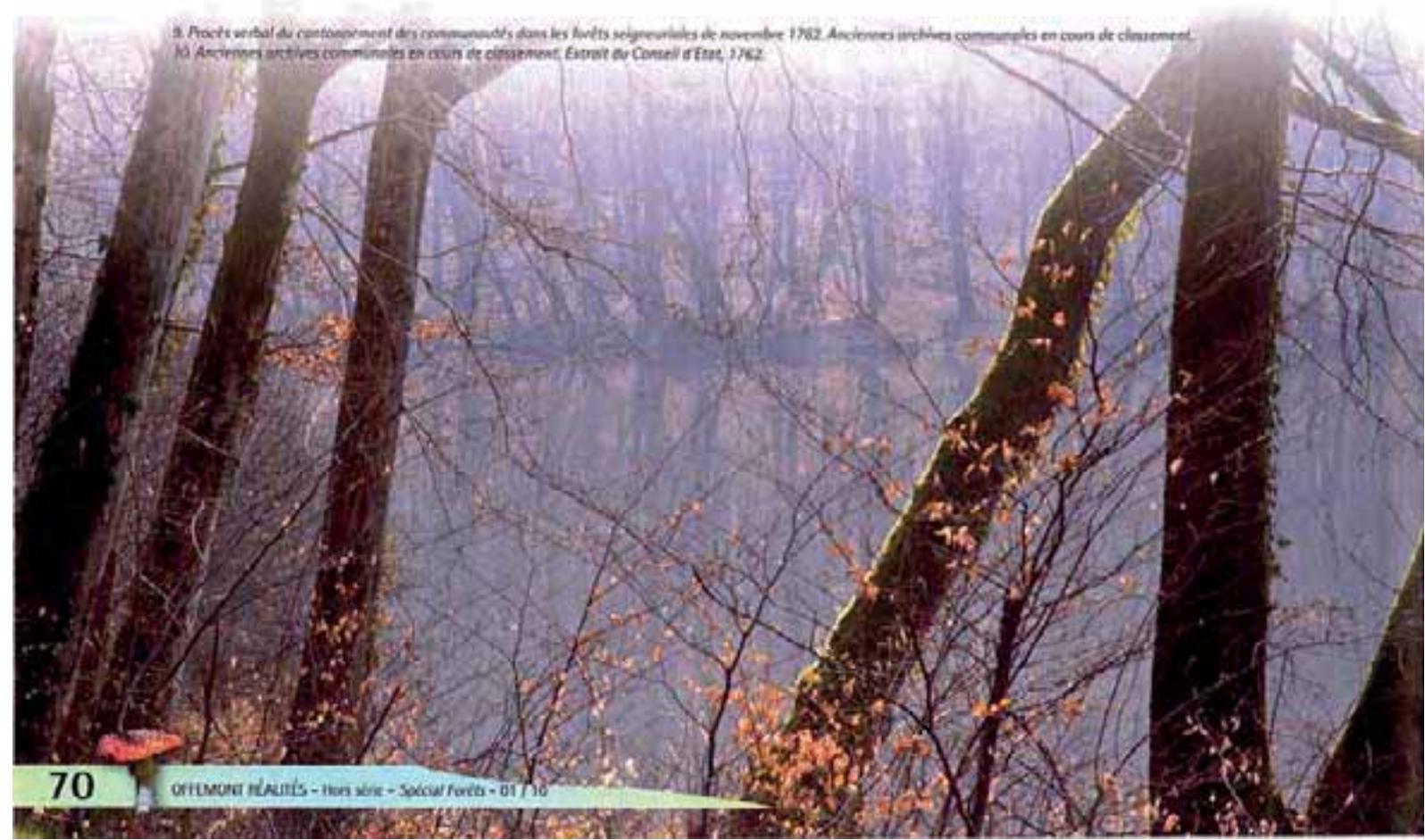
« Point de chauffage, car ce n'est point en avoir que de l'avoir comme on l'auroit ; point ou presque point de pâturage ; à la suite point d'habitation, puisque les maisons tombantes iné-

vitablement en ruine, on seroit dans l'impuissance de les rétablir. Quelle gémissante conversion donc, des droits les plus anciens, les plus légitimes et les plus nécessaires des communautés, à une condition la plus gémissante qui les mettroit dans une fâcheuse alternative ou de la désertion du pays ou d'y rester les plus malheureux du monde »

Mais la possession des forêts mazarines est aussi contestée¹⁰ à la descendante du cardinal, Louise Jeanne de Durfort qui porte le titre de Duchesse de Mazarin depuis 1738. Etant une femme, il est estimé qu'elle ne devait pas hériter. Le Conseil d'Etat « requière qu'il plaise à sa majesté déclarer le don fait au cardinal Mazarin du comté de Belfort éteint par le dernier des mâles issu d'Armand Charles de La Porte La Milleraye auquel le feu roi avait confié le nom de Mazarin avec ses jouissances... en conséquence ordonner que le dit Comté de Belfort avec toutes

ses dépendances demeurent réunies au domaine de la couronne et que les possesseurs d'y celui seront tenus d'en laisser la jouissance à sa Majesté sur la restitution [de l'héritage tel qu'il se présentait au décès de dernier héritier mâle] » La décision finale appartient au roi, l'inspecteur du domaine s'en rapporte à ce qu'il plaira à sa majesté d'ordonner ou si Sa Majesté jugeroit à propos de suspendre encore quelque temps l'effet de la dite réunion » (celle du Comté de Belfort au domaine royal) En attendant, il est demandé que la duchesse de Mazarin se conforme aux dispositions prescrites par les domaines des Eaux et Forêts du mois d'août 1669 et par les autres Règlements concernant les bois du Domaine. Ainsi, elle ne pourra plus décider des coupes qui seront faites dans les forêts Mazarines, c'est le Grand Maître des Eaux et Forêts de Bourgogne, Franche-Comté et Alsace et ses officiers qui s'en chargeront, feront appliquer la loi. Il lui est également

9. Procès verbal du cantonnement des communautés dans les forêts seigneuriales de novembre 1762. Anciennes archives communales en cours de classement.
10. Anciennes archives communales en cours de classement. Extrait du Conseil d'Etat, 1762.



défendu d'abattre les bois de hautes futaies qui ne pourront être coupés que sur ordre royal et la famille Mazarin aura à sa « charge d'en employer le prix d'une manière utile au Domaine et à l'Etat et de les remplacer par d'autres portions de même étendue qui demeureront destinées à reprendre pareille nature de futaie. » Il s'agirait là d'une mise sous tutelle sévère mais fut-elle appliquée ? Le roi Louis XV va laisser la jouissance de son héritage à la duchesse.

Ce ne sera qu'un sursis, puisqu'en 1790, l'assemblée législative confisque à la famille Mazarin tous ses domaines par décret spécial qui sera ratifié par Louis XVI¹¹.

Des jugements de 1792 et 1793 annulent le cantonnement des forêts mazarines qui est déclaré abusif et les communautés peuvent à nouveau exercer leurs anciens droits d'usage.

L'administration forestière de l'époque qui gère les forêts leur accorde de larges et bonnes coupes de bois. Mais peu à peu celles-ci se réduisent et seront fixées par arrêtés préfectoraux.

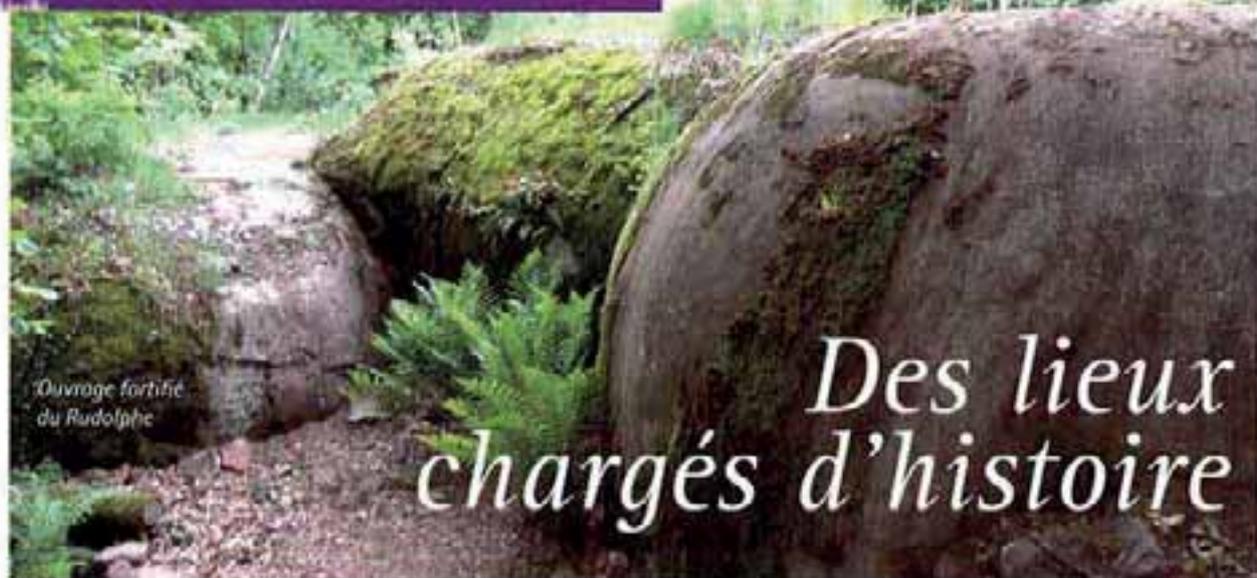
Sous le Directoire, un décret rend possible la restitution, à leurs anciens propriétaires, des biens confisqués pendant la révolution, en échange d'un quart de la valeur du bien rendu. Les héritiers Mazarin souhaitent cette transaction, les pourparlers durent quelques années mais ils n'arrivent pas à réunir la somme nécessaire.

Finalement le tribunal civil de Paris ordonnera la vente des biens en 1834, et ce sera la fin des « forêts mazarines » qui seront adjudgées à plusieurs particuliers¹².



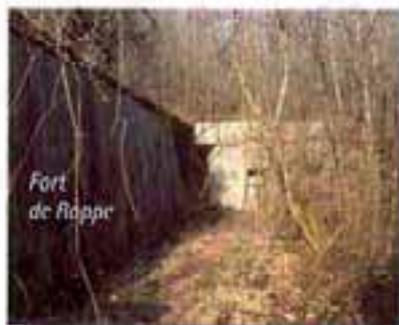
Marie-José FONTAINE
ToponymE3

11. Georges Simon : Les forêts Mazarines, Bulletin de la Société Beltoise d'Emulation n° 59 de 1954-1955, pages 175 à 180.
12. Georges Simon, idem.



Des lieux chargés d'histoire

Les forts et ouvrages fortifiés



Le fort de Roppe, important ouvrage situé à l'angle nord-est de la ceinture fortifiée belfortaine, baptisé Fort Ney en hommage au maréchal d'empire, se trouve au sommet d'une colline (511 m d'altitude) au cœur de la forêt de Roppe.

Le fort de Roppe fait partie d'un dispositif barrant la trouée de Belfort à l'ennemi : le système Séré de Rivières, ensemble d'ouvrages fortifiés construits après la guerre de 1870 (de 1874 à 1887), du nom du général Séré de Rivières qui en fut le concepteur. Quatorze nouveaux forts seront édifiés en pierre taillée par une importante main-d'œuvre, principalement des immigrants originaires du piémont italien. Centre de résistance, le fort de Roppe est une sorte de camp retranché avec de l'artillerie dispersée tout autour. En effet, il est entouré

d'un nombre impressionnant d'ouvrages, de batteries, de reoutes répartis dans la forêt alentour et commandés par un important réseau de liaisons souterraines. Le fort a été construit à partir de 1875. L'un des deux bâtiments qui le constitue est resté en pierres apparentes (du grès) avec de grandes ouvertures. L'autre, après 1906, a été protégé par du béton et les fenêtres ont été réduites. On les qualifiait respectivement de "caserne de paix" et de "caserne de guerre". En temps de guerre, il devait abriter plus de 640 hommes. Plus de 50 canons étaient en place, la poudre était conservée dans deux magasins (les poudrières). A partir de 1912, le fort fut relié par un souterrain à une batterie cuirassée extérieure et à un important abri-caverne. De tous les forts de la ceinture belfortaine,

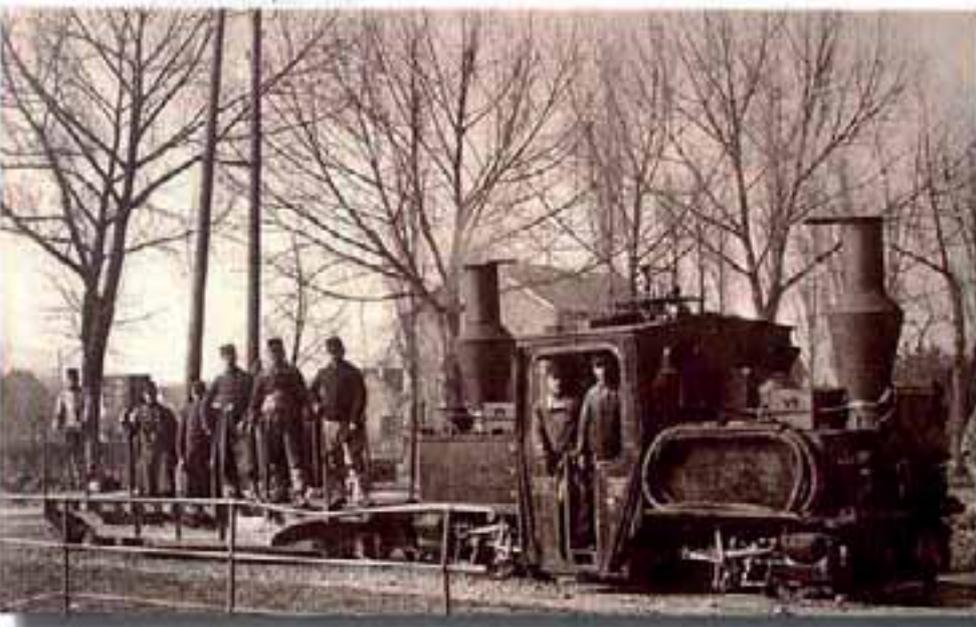
c'est le seul à avoir servi non pas en 1914-1918, mais en 1940 où il a résisté deux jours à l'invasion allemande. Dans l'entre-deux-guerres, le fort de Roppe a bénéficié d'aménagements de "type Maginot" : guérites d'observation protégées par des cloches cuirassées. Implanté sur 4,2 ha, l'armée en est le propriétaire. A l'ouest du fort de Roppe, le mont Rudolphe (494 m) abrite un ouvrage intermédiaire d'artillerie. L'ouvrage du Rudolphe est le plus tardif de la ceinture belfortaine : sa construction a débuté en 1914. Il devait couvrir le terrain entre l'ouvrage du Monceau à Valdoie et le fort de Roppe, mais il n'a jamais été terminé. On perçoit la coque en béton et la caserne bordée par un fossé. Situé en terrain militaire, il est la propriété de la ville de Belfort.



Le chemin de fer stratégique

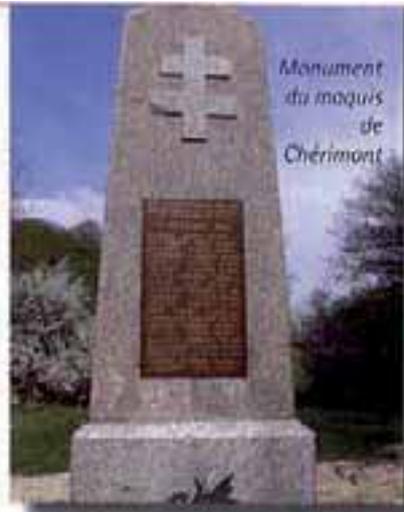
Environ 75 km de voies ferrées à écartement de 60 cm furent posées pour desservir toutes les infrastructures militaires du territoire de Belfort. Les petits trains empruntant la ligne stratégique étaient tirés par de curieuses locomotives à deux cheminées. Ils permettaient de transporter les munitions entre les magasins, les batteries, les forts et les ouvrages intermédiaires. Ils étaient aussi utilisés pour transporter les hommes, les canons et les vivres. Des navettes journalières ravitaillaient le fort de la Miette, le fort de Roppe, la Poudrière (sur le site d'une ancienne carrière de grès) et la caserne du Rudolphe (à l'emplacement de l'actuel Pavillon des Sciences). Les militaires empruntaient ce train pour assurer des tours de garde à la Poudrière jusque dans les années 1930-1940. La rue du « stratégique » à Offemont est le témoin du tracé de cette ligne.

*Train du chemin de fer stratégique
Photo : La Caponnière*



Monuments et stèles de la forêt

Au lieu dit "Le Pertu" (forêt communale d'Offemont) se dresse le monument du Maquis de Chérimont. Sur l'obélisque de granite est portée l'inscription "Ici 20 français ont été massacrés par les allemands le 26-09-44". Leurs corps ont été découverts par un agriculteur au printemps 1945. Encerclé par les allemands, le Maquis de Chérimont tombe le 18-09-44 près du village de Magny d'Anigon dans la région de Lure. Une partie des maquisards sera fusillée sur place, les autres seront déportés à la caserne Friedrich à Belfort. C'est le 26-09-44 que 20 d'entre eux, âgés de 18 à 38 ans seront fusillés à Offemont à l'orée de la forêt. Dans la forêt de l'Arsoit, la tom-



Monument du maquis de Chérimont

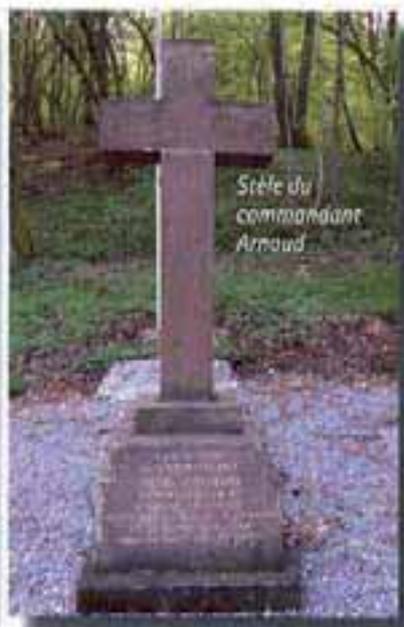
be-stèle du Docteur Pierre indiquait "Ici a voulu reposer le Docteur Pierre (1917-1985) en mémoire de ses camarades du 3ème commando d'Afrique tombés au bois de l'Arsoit le 22-11-1944".

Stèle du Docteur Pierre



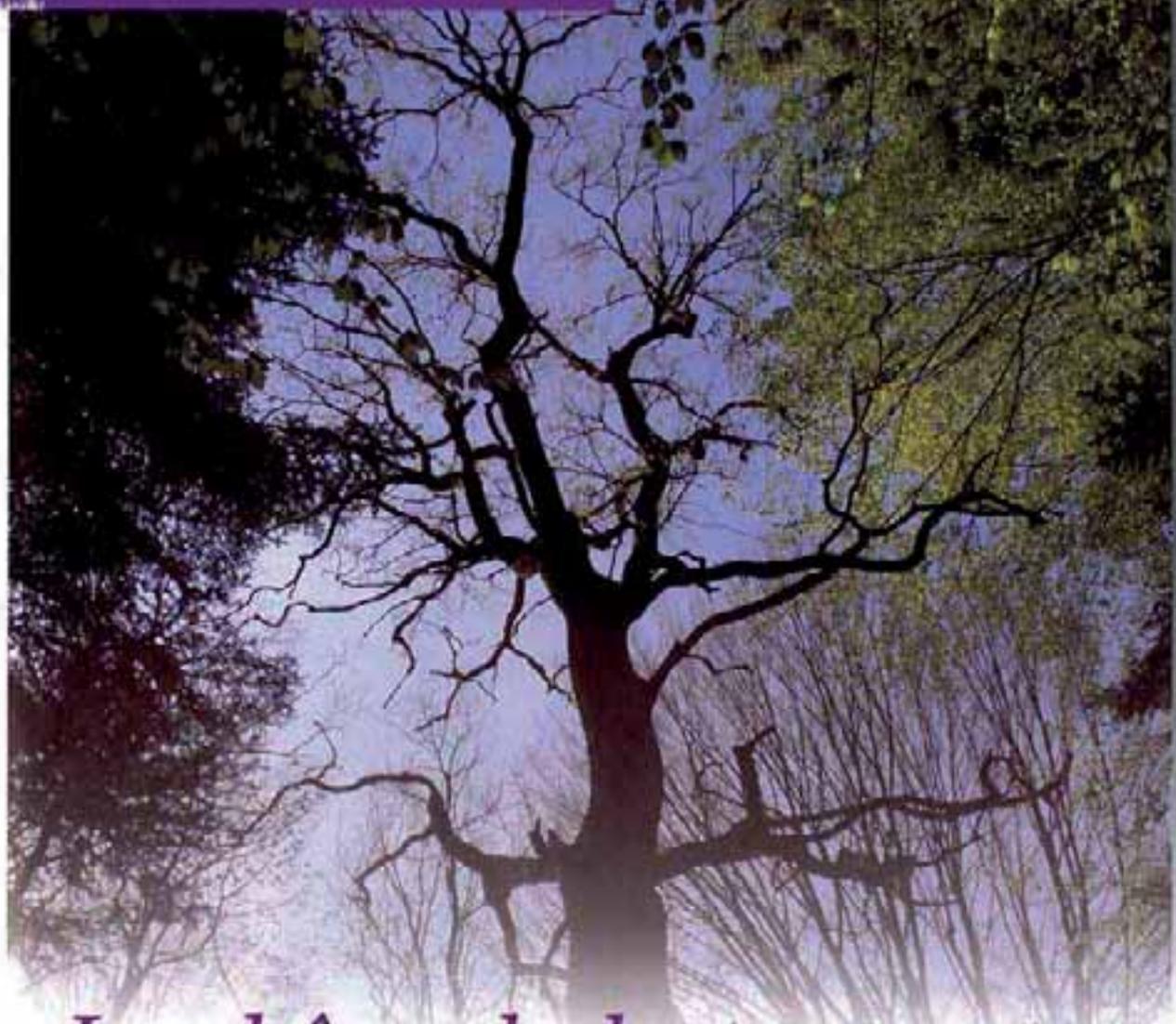
Une nouvelle stèle a été érigée en son souvenir, près du monument aux morts d'Offemont.

Au "Grand Bois" à Roppe, le commandant Arnaud qui dirigeait l'escadrille "La Fayette" est abattu par la DCA allemande le 12-09-44. Son corps fut découvert le 3 août 1945, le long du sentier longeant l'étang de l'Autruche où une stèle a été dressée à sa mémoire.



Stèle du commandant Arnaud

Sources : La ceinture fortifiée belfortaine 1874-1914, collège Gascigny-Valdoie, Association "La Caponnière", Société belfortaine d'émulation.



Le chêne de la trompette

Un arbre vénérable au passé chargé d'histoire.

«Deux hommes, enveloppés d'amples manteaux, s'avançaient sur la route qui traverse l'Arsoit pour aboutir à Eloie. Ces inconnus marchaient vite : leurs silhouettes semblaient glisser sur le sol. Du regard, ils fouillaient les profondeurs du bois, sondaient les buissons, scrutaient les fourrés. Ils ne parlaient pas...»

Evidemment ces hommes prenaient des précautions pour ne pas être vus : au lieu de tenir le milieu du chemin, ils rassaient le bois, prêts à s'y élancer et à disparaître à la moindre alerte. Ils arrivèrent au pied d'un gros chêne, à l'envergure puissante, qui étendait au loin ses rameaux et dominait, roi de la forêt, les autres arbres, pygmées à côté de ce géant ; le tronc de ce végétal

ressemblait à une majestueuse colonnade et l'ensemble de ses branches à un dôme pyramidal. Ce chêne avait dû être contemporain de Charlemagne, et il eut été digne d'abriter Roland et Euiradnus, dans leurs combats impétueux.

Les deux inconnus s'étaient arrêtés... Dublar s'enfonça deux doigts dans la bouche et modula un chant bizarre où les notes

stridentes du merle alternaient avec celles plus douces du bouvreuil et du rossignol.

Alors le bois présenta un aspect fantasmagorique. Il sembla que les buissons prenaient forme humaine, les arbres environnants s'agitèrent et parurent s'animer...

En un clin d'oeil, une dizaine d'hommes surgirent de terre comme dans un conte de fée ou dans une illusion d'opéra.»

Source : Arbres légendaires du Territoire de Belfort, année 1986 ; Société Belfortaine d'Emulation





Ces personnages, tirés du roman historique de Georges Spitzmuller «Les Mystères de Belfort», ont réellement existé. Ce sont les «Chevaliers de la Liberté», les conjurés bonapartistes ou républicains du complot de Belfort auquel participèrent des personnages aussi illustres que Lafayette, père et fils, Dupont de l'Eure, Nicolas Koechlin et Voyer d'Argenson pour n'en citer que quelques-uns. Ce complot, destiné à servir de détonateur à un mouvement plus vaste, à l'échelle de la France, devait éclater dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1822. Il échoua lamentablement par suite de l'imprudence de quelques conjurés.

Durant près de deux mois, dit-on, le grand chêne servit de lieu de rendez-vous aux conspirateurs. Leurs réunions étaient annoncées «à coups de trompettes» d'où le nom de l'arbre :

LE CHENE DE LA TROMPETTE.

Selon une légende, à Offemont on y commandait les garçons, (les filles, à la Miette !)

Ce roi de la forêt, témoin de plusieurs siècles d'histoire, a assisté aux "exploits" sportifs de générations d'écoliers offemontois et les a encouragés de son ombre bienveillante, mais il ne put résister au terrible verglas de 1978. Il fallut l'abattre.

Seul souvenir de cet "arbre remarquable": la rue du « chêne » qui, depuis la mairie d'Offemont, permet d'accéder à la forêt, là où il existait.



Toponymie de nos forêts

Les surfaces boisées, comme les autres parcelles de nos campagnes, ont reçu des noms mais dans ce domaine le vocabulaire toponymique est moins riche et moins varié que celui par exemple, signalant les lieux humides ou les cultures.

Généralement nos bois sont désignés par :

- des termes génériques accompagnés de qualificatifs ou d'indications permettant de les différencier : **Grand Bois, Rond Bois** par exemple à Roppe.
- des noms forestiers qui nous renseignent sur les institutions, les traditions, les pratiques sylvicoles ou quelques particularités bien précises : **L'Arsot**.
- le nom de l'essence que l'on y trouve majoritairement et qui est à l'origine du nom de lieu : **Le Chénois** à Eloié.

Bois

Le mot *bois* est naturellement le plus couramment utilisé pour désigner nos espaces boisés. Son origine remonte au germanique *bosk* (*buïsson*) qui a pris tardivement le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. A l'origine, ce mot désignait un terrain boisé.

Le nom bois apparaît en toponymie au X^e siècle alors qu'il est déjà couramment utilisé dans les textes en latin médiéval et donnera en ancien français des formes comme : *bosc, bos, buse* dans lequel nous reconnaitrons des mots comme : *s'embusquer, débusquer* (à l'origine signifiant *se cacher dans le bois et faire sortir du bois*) ou *embuscade*. Dès cette époque, il entre en concurrence avec son équivalent

latin : le mot *silva / sylv* qu'il va supplanter rapidement. Les formes *sylve, selve* ont été conservées, assez rarement, en toponymie. Dans le vocabulaire courant, elles deviennent rapidement archaïques et réservées à un usage poétique ou spécifique.

Mais *bois* est un terme tellement générique qu'il ne sera jamais employé seul en toponymie. En effet, il faut spécifier les différents espaces boisés et on va le faire en ajoutant des précisions.

➤ Nom du propriétaire

A Roppe se trouve le **Bois Le Sire**. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le sire ou le sieur dans notre région ne désigne pas le seigneur mais le curé. Dans le même ordre d'idée, **Bois La Dame** à Anjoutey et ses nombreux homonymes n'appartiennent pas à quelques

nobles dames ou à des dames abbesses comme on l'entend souvent dire, dame dans ce cas désigne une borne.

➤ Taille, forme, caractéristique

• Grand Bois

L'adjectif *grand*, en toponymie, est souvent attaché aux terres seigneuriales. Ainsi, les **Grands Champs** désignent souvent des champs faisant partie de la réserve seigneuriale. Cultivés par corvées, par une main d'œuvre abondante, ils avaient des dimensions beaucoup plus importantes que les parcelles exploitées individuellement. L'appellation **Grand Bois** ne désigne pas systématiquement un bois seigneurial. Celui de notre canton, toutefois, appartenait à cette catégorie, d'une part bois de la seigneurie de Roppe, d'autre part forêt Mazarine.



• Rond Bois

Ce nom peut, tout simplement, rappeler la forme initiale et approximative du bois situé à Roppe, dans la « fourche » de l'Etang de l'Autruche. Il peut aussi désigner un ancien défrichement. Les défricheurs, au Moyen-Âge, procédaient souvent de façon circulaire. À partir d'une clairière ou d'un point précis, ils gagnaient peu à peu du terrain sur la forêt et avançaient en cercles concentriques. Ce type de défrichement est à l'origine d'un certain nombre de noms de lieux formé sur l'adjectif rond. Il existe enfin une troisième hypothèse qui pourrait également convenir ici, celle d'un ancien emploi de rond avec le sens de cerné, entouré. Le Rond Bois qui porte le n° 29 sur le Plan de Finage semble bien circonscrit entre, d'une part la limite communale d'Anjoutey et d'autre part une série d'étangs (n° 33, 34, 35) et de prés (n° 21, 22).



Forêt

Le bas-latin *forestis*, attesté encore au IX^e siècle, est à l'origine du mot *forêt*. C'est un dérivé du mot latin *forum* : tribunal et *forestis* a désigné, au départ, une forêt

dépendant de la cour de justice du roi. Les travaux de Jean-Pierre Chambon¹ démontrent brillamment que *forestis* est utilisé, notamment à partir du VII^e siècle, à la place de *salvus* pour désigner les zones boisées qui sont "désormais considérées comme des réserves royales".

Le mot *forêt* qui, contrairement à *bois*, est très peu utilisé en toponymie, serait donc à l'origine réservé aux forêts appartenant au domaine royal. Or, il n'y a guère que **L'Arsot** dans les textes anciens qui est appelé forêt, son étendue dépassant largement la surface qu'il occupe actuellement. Au XVIII^e siècle, on retrouve plusieurs fois la mention que d'autres bois du secteur, faisaient partie initialement de **L'Arsot** : " la Forêt d'Arsot y comprise la partie des Grands Bois qui en dépend² ", " Clairbois dans L'Arsot³ ", " Mont d'Eloye en Arsot⁴ ", etc.

Breuil

Les noms de lieux sont des farceurs ! Nous venons de voir qu'ils s'amuse souvent à cacher derrière des appellations qui semblent évidentes, comme **Grand Bois** ou **Rond Bois**, des réalités plus complexes et qu'il faut souvent leur appliquer une double lecture et ne pas s'en tenir à la première impression qu'ils donnent !

En voici un autre exemple avec le nom **Breuil** qui a pour origine un mot d'origine gauloise *broglio* qui désigne un espace clos, lui-même dérivé d'un autre mot gaulois *broga* : limite. On le retrouve dans toute la France et

même au-delà de nos frontières sous des formes comme : **Breuil**, **Breuille**, **Brucil**, **Brouille**, **Brelly**, etc. C'est de là que viennent les noms de famille de **Bruglie** (ministre, entre autres) et **Bruel**.



1. Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.
2. Archives départementales du Territoire de Belfort : Cote 3 E 381.
3. Archives départementales du Territoire de Belfort : Cote 3 E 487.
4. Archives départementales du Territoire de Belfort : Cote 3 E 383.

Breuil a connu une longue utilisation en toponyme de l'époque gauloise au Moyen-Âge et, plus récemment, il a encore servi à la création de formations dialectales. Au cours des siècles, son sens s'est altéré, modifié et le nom recouvre désormais, selon les endroits, des réalités très différentes. Les choses se compliquent encore car il est couramment confondu avec les descendants du verbe ancien français bruir signifiant : *brûler, griller* qui aboutissent à **Breulle, Bruile**, avec le sens de *défrichements par le feu*.

Breuil peut donc signifier :

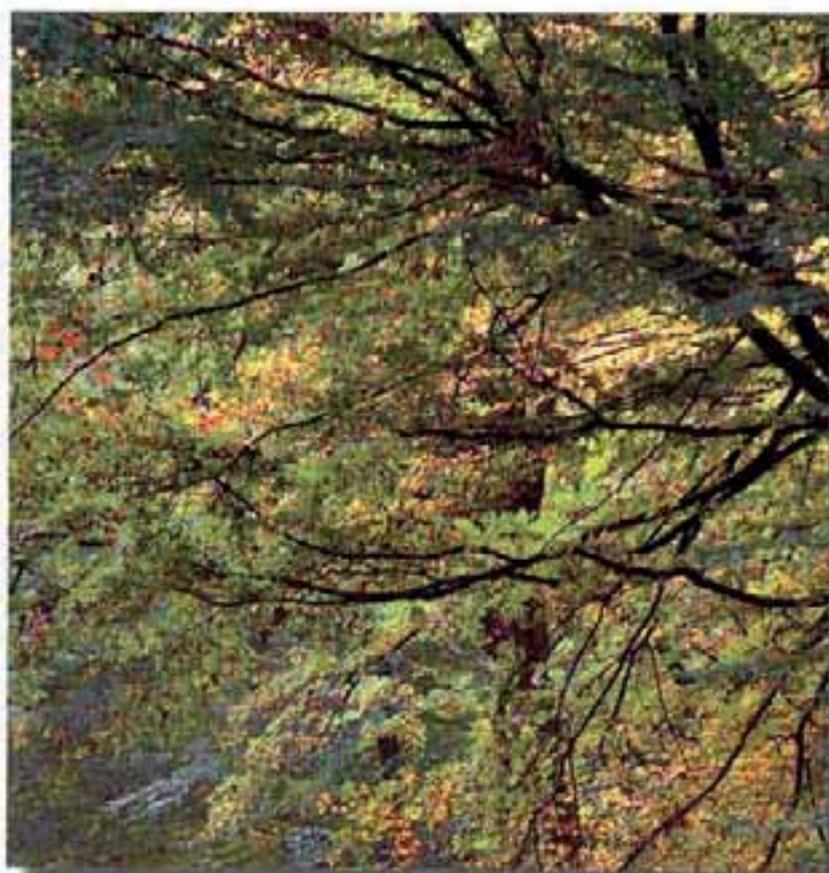
- enclos, petit bois clos,
- limite,
- petit bois appartenant au seigneur,
- pré ou bois humide,
- défrichement.

Nous avons dans notre secteur deux **Breuils** :

➤ Le premier est décrit dans le Procès verbal d'estimation des forêts mazarines en 1827-1828⁵ : « *Breuille, vulgairement appelé devant La Vaire sur les bords de Chaux et d'Eloie.* »

La **Vaire** doit son nom à un terme dialectal (que l'on trouve aussi sous les formes : *voivre, vouavre, voyvre*, etc.) d'origine gauloise qui désigne *une terre inculte, un bois humide*.

➤ Le second situé à Offemont entre l'Étang des Forges et la rue Sous La Motte, en limite avec Belfort. Il est attesté sous les formes : **Breulle** 1626, **Breuil** 1760, **Au Breuil** 1780, **Au Breuille**, **Au Breuil** proche de La Fontaine aboutissant dans l'eau de l'étang 1780.



Presque toutes les définitions peuvent s'appliquer aussi bien à l'un qu'à l'autre !

Nous avons des arguments pour une explication comme pour une autre. Dans ce cas, impossible de trancher et chacun pourra choisir celle qui lui convient.

Ragie

Le **Breuil** d'Offemont est aussi appelé **Au Breuille dit En La Ragie du Miguet** en 1780.

Ce qui nous amène à **ragie** et à ses variantes : *ragière, ragier, rangie, rangier, rage*. C'est un terme dialectal que l'on ne trouve qu'en Franche-Comté et plus particulièrement dans le Territoire de Belfort. Une sorte de spécialité toponymique !

Son origine, la même que celle du mot **rang**, est un mot germanique qui désigne un alignement de personnes ou d'objets côte à côte. En toponymie **Ragie** est le nom donné à des bois de forme allongée. On a remarqué que les **Ragies** étaient souvent de bons révélateurs des anciennes voies de communication. C'est sans doute parce qu'une végétation particulière s'est développée sur cette bande étroite et longue que forme la structure des anciens chemins et que ces arbres alignés dessinent une sorte de ruban. La **Ragie du Miguet** était traversée par l'ancien chemin de Belfort à Offemont.

La **Ragie des Fourmis** était située au XVIII^e siècle à Offemont " *au sud du Bois de Vétrigne* " mais sans autre précision.

5. Archives départementales du Territoire de Belfort : Cote 7 M 654.

Haie

Haie est un mot d'origine germanique qui désigne une clôture, une palissade ou une haie vive. La notion d'obstacles qui empêchent le passage (que l'on retrouve dans « course de haies » par exemple) rejoint celle de limite. Ainsi, souvent la *haie* est un petit bois qui matérialise une limite de commune, de paroisse, de seigneurie. Le mot peut aussi désigner une sorte de protection qui faisait partie d'un système défensif. On le trouve souvent en toponymie sous sa forme dialectale : *Aige, Ege, Age*, etc.

Au Hey 1560, Près du Heg 1560, Champs du Haye 1760 se trouve à Offemont à l'ouest de l'Étang des Forges, c'est le secteur qui formait limite avec Belfort.

Les soiras / soirats

Le mot latin *saepes* : *haie vive* ou *palissade* se décline dans notre secteur en de nombreux : *soie, soye, soyeux, soyard, soyat*.

Les Soirats d'Offemont : (les Soirats en 1750, EZ Soiras, Les Soirats en 1780) rappellent l'existence de petites haies (*soie* + diminutif dialectal *-at*, précédé d'un «*n*» adventice comme par exemple dans *chapperatte* : *petite chapelle*, là où on attendrait plutôt *chapellatte*).

Il ne s'agissait peut-être pas de simples haies naturelles. Souvent, les *soyes* étaient formées de végétaux, épineux la plupart du temps, tressés de façon à former de véritables clôtures infranchissables. Cette technique était utilisée et intégrée dans les systèmes défensifs déjà à l'époque gauloise et permettaient de

constituer de véritables enceintes. Elle se conserve assez longtemps autour des groupements d'habitations, qu'il s'agisse de préserver les hommes et leurs cultures de l'intrusion d'animaux sauvages, voire d'ennemis, ou bien de protéger la forêt voisine des ravages que pourrait y faire le bétail.

Les Soirats étaient entourés par les forêts mazarines.

Truche / Autruche

Systématiquement, lorsque l'on a affaire à un nom de lieu «exotique», c'est-à-dire qui fait référence à quelque-chose que nos ancêtres ne trouvaient pas dans nos campagnes, il faut creuser car il a subi un rhabillage. Or, il n'y avait aucune chance de trouver des autruches dans nos forêts ! Les formes anciennes de **L'Étang de L'Autruche** sont : **L'Étang d'Auterich** en 1664, **Étang d'Autriche** en 1754, 1760.

Cet étang, situé à Roppe qui n'a pas fait partie de la donation à Mazarin, faisait partie du secteur qui appartenait à la maison d'Autriche jusqu'au XVII^e siècle⁶. Il est donc fort probable qu'*autruche* soit une déformation d'*Autriche*.

Il existe cependant une autre possibilité : l'ancien-français *troche* : *bouquet d'arbres*, a donné *troche, truche, treuche* qui désignent des endroits boisés. Et des toponymes comme **Le Truche, La Truche** (Grandvillars, Lepuix-Neuf) ou **Au Truche** sont courants en dehors des anciennes possessions autrichiennes. Alors déformation d'Autriche en Autruche ou altération antérieure d'Au Truche en Autriche ?

Sault, Saut, Salt, Sal

Ces noms viennent du latin *saltus* qui désignait chez les romains et les gallo-romains les étendues boisées et sauvages par opposition aux terres cultivées. *Saltus* a connu différentes significations au cours de sa longue utilisation. C'est notamment le nom donné au domaine public, que ce soit à l'époque romaine ou mérovingienne et même plus tardivement. Ce même domaine public deviendra domaine royal et l'on revient au mot *forêt / forestis* : domaine royal.

Or, il se trouvait sur la commune d'Offemont, entre la rue des Eygras et la rue de La Gare, un lieu appelé : **Sur Le Sceau 1770 ; Sur Le Saut, 1770, 1780, 1827**. Les attestations ne sont pas assez anciennes pour nous donner l'assurance que nous avons bien affaire à un descendant de *saltus*. Mais les champs voisins s'appelaient encore *Champs du Bois* en 1770 et 1827, attestant ainsi qu'à une période plus ou moins lointaine, la forêt s'étendait jusque-là.

L'arsot

Tout au long de ce texte, presque à chaque paragraphe on tourne autour de L'Arsot et de ses extensions antérieures : **Grand Bois, Breuille, Clairbois**. On a vu dans l'article sur les forêts mazarines le prestigieux passé de cette forêt tour à tour dite impériale, royale et mazarine ! Mais quelle est l'origine de son nom ?

Nous ne pouvons avoir aucune certitude sur le nom **Arsot**, car bien que nous ayons des formes anciennes, celles-ci sont trop

6. Voir l'article sur les forêts mazarines

différentes les unes des autres : **Hasselhat** 1347 ; pres dou bois de **Assat** 1434 ; **Auxat** XV^e siècle ; **Assat** 1533 ; **Arsot, Arsat, Arsetz** 1588 ; **Forest d'Arceau** au Duc de Mazarin en 1760 ; **Arceau, Arsot** 1780.

- Cependant l'explication la plus plausible semble venir du verbe ancien français *arser* qui signifie *brûler*. La forêt de **L'Arsot** devrait donc son nom soit à un incendie qui l'aurait en partie détruite, soit plus probablement à un défrichement par le feu sans doute au Moyen-Âge.
- Il existe d'autres explications sur une forme **Arceau** désignant soit l'arche d'un pont, soit un arc ou une voûte vestige d'une ancienne construction (souvent ces éléments architecturaux restent en place plus longtemps que le reste des bâtiments en ruines). Mais, ici aucune forme ancienne, connue à ce jour, ne peut faire pencher pour cette hypothèse.
- La troisième explication fait intervenir *saut / saltus* (voir un peu plus haut) et dans ce cas **Arsot** signifierait simple-

ment domaine royal. Cette interprétation cependant gagnerait également à être consolidée par des formes anciennes à découvrir.

Les noms d'arbres

Nos forêts sont essentiellement composées de feuillus et ce sont ces espèces d'arbres qui sont le mieux représentées dans la toponymie.

Le nom est soit utilisé seul soit suffixé, le plus souvent avec le suffixe collectif (*-etum, -eta*) pour désigner un bois formé majoritairement de cette essence, ce qui nous donne des formes en *-ais, -ay, -aie* (**Chénois, Boulay**). Le suffixe diminutif est aussi courant en toponymie, avec des terminaisons en *-et / -ette* ou *-ate, -otte*.

Le Bouleau

Le nom du bouleau vient d'un mot bas-latin : *betullus* qui nous a laissé des noms comme : **Boul, Boule, Boullate, Boulot, Boulotte, Boulet, Boulaie, Boulaye, Boulois**.

Le Chêne

C'est d'un mot gaulois : *cassanus* que descend le nom du chêne, *chasne* en ancien français, puis *chêne* par analogie avec *frêne*.

Il existe, dans les noms de lieux, de nombreuses graphies différentes : **Chaîne, Chaigne, Chaisne, Chesne, etc. Chénaie, Chénay, Chenet, Chasnoy, Chénois**.

Le Chénois à Eloie est cité dans l'estimation des forêts Mazarines. Le cas du chêne est un peu particulier en toponymie. En effet, généralement les noms d'arbres désignent des bois de cette essence mais *chêne* peut aussi signaler des arbres remarquables par leur taille, leurs qualités ou par leur fonction : point de repère, borne, limite. Nous savons que les arbres « bornes » ne pouvaient être abattus et lorsqu'ils mouraient, on les conservait secs, sur pied, jusqu'au moment où un autre arbre, planté en remplacement, puisse tenir leur rôle. Lors des fortifications de Belfort par Vauban, tous les gros chênes sont réquisitionnés sauf ceux qui servent de limites.



Dans les archives mazarines, on trouve de nombreuses mentions de marquage dans les forêts, qu'il s'agisse de délimiter les coupes pour l'affouage, les endroits destinés au pâturage du bétail ou pour marquer les limites de la forêt. Par exemple en 1772 « huit arbres seront marqués du marteau portant l'empreinte du chiffre de Madame La Duchesse ». Il est toujours précisé que ce marquage au marteau se fera sur « chêne ou hêtre » à l'exclusion de tout autre arbre. C'est cette pratique qui est à l'origine du nom **Chêne Ferré** que l'on trouve assez souvent en toponymie et qui était aussi le nom d'un chêne remarquable⁸ qui servait de limite entre les communes de Roppe et de Denney d'une part et les forêts mazarines d'autre part.



Feuilles et fruits de charme

Le Hêtre

Le hêtre se retrouve dans deux séries de noms de lieux qui se différencient par leurs origines :

- un mot francique : *haistr* qui a donné le mot français *hêtre* et des formes dialectales en toponymie dans notre secteur comme : **Aité, Aitey, Atey, Hété.**
- un mot d'origine latine *fagus* : hêtre qui ne s'est conservé que dans les dialectes et les noms de lieux : **Fau, Fol Fahé, Fahy, Faye, Fay.** Le Procès Verbal d'estimation des forêts mazarines signale sur le territoire d'Eloie un secteur boisé appelé **Le Fay** qui faisait partie de **La Vaivre.**



Faines : fruits du hêtre

Le Charme

Le mot latin *carpinus* (*charme*) nous a transmis des noms de lieux comme : **Cherme, Charmatte, Charmotte, Charmelais, Chermilles, Charmois, Chermois, Chermay.**

Le même document estimatif des forêts mazarines énumère **La Charmotte** à Anjoutey et **Les Charmées** à Eloie.

Nous sommes bien loin d'avoir épuisé le sujet ! Les noms de lieux peuvent paraître flous, avec une signification mouvante ou multiple. Pour les apprivoiser et les déchiffrer, il suffit souvent de les sérier et de les cartographier. Ils permettent alors de visualiser l'étendue ancienne de nos forêts, ses retraites avec les défrichements et de créer ainsi une reconstitution de ce qu'étaient nos paysages dans les siècles antérieurs.

⁸ Archives départementales du Territoire de Belfort - Cote 7 M 554
 8 « Les arbres légendaires du Territoire de Belfort. Société Belfortaise d'Émission, 1996

Sources, ruisseaux et étangs.

De fontaines en ruisseaux, de ruisseaux en étangs, l'eau apparaît, circule, serpente au fond des vallons. Retenue dans les étangs, elle s'échappe pour retourner à l'état de ruisseaux ou de rivières.

Étang Caril

Des étangs destinés à la pêche :

- Les étangs d'Elole : La Vieille, Lamielle, Pèque etc.,
- l'étang Caril longeant la route de la forêt entre Offemont et Elole,
- l'étang Damois,
- l'étang du Rudolphe à la croisée des forêts de Vétrigne, Roppe et Offemont,
- l'étang du Moulin aux Soiras où dans les années 1950, l'on découpait des blocs de glace en hiver pour les distribuer dans les brasseries en été,
- l'étang de l'Autruche qui doit son nom à l'histoire...



Étang de l'Autruche

Cité en 1450, l'étang de l'Autruche fait partie de l'engagement d'Albert, duc d'Autriche à Pierre de Morimont. En garantie de ce « prêt », Pierre de Morimont devra exploiter l'étang, appartenant à la Seigneurie de Belfort.

On retrouve l'étang de l'Autruche dans des documents allemands datés du XVI^e siècle sous l'appellation « Den Österreichischen weyer », en 1664 sous le nom de « der weyer zu Österreich » : étang d'Autriche.

Les étangs du Rudolphe (le grand et le petit) étaient eux aussi mentionnés en 1590 sous le nom allemand : « Euren weyer Ruedolffen ». Le grand étang était nommé « l'estang Rodolphe » en 1745.

Source : Stoffel Georges ; Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin (1876)



Étang du Rudolphe



Tuyaux de poterie

Des sources ou fontaines, ressources en eau potable avant l'adduction d'eau :

► La fontaine des « maçons » aux Soiras à Offemont. Cette source ravitaillait en eau potable les ouvriers travaillant dans les carrières et ceux qui construisaient les maisons des Soiras, ainsi que les habitants du quartier.



Fontaine des « maçons »

► Les sources des « Essapeux » lieu-dit confirmé par des actes notariés, appelées aussi fontaines des Sapeux (elles sont situées dans des forêts privées).

• La source du haut.

Elle a permis aux habitants de la rue du Chêne, ne possédant pas de puits, d'y puiser l'eau potable jusque dans les années 1959, date des travaux d'adduction d'eau dans la commune.

• La source du bas.

Son histoire est originale. En effet, un acte notarié datant

de 1857 stipule la vente d'une source se trouvant à l'extrémité d'un champ sur le territoire de la commune au lieu-dit « Les Essapeux » et de tuyaux en poterie posés à partir de cette source, jusqu'à la maison curiale (actuelle propriété Patt). Ces tuyaux étaient destinés à l'arrosage du pré, sis derrière cette propriété (lotissement de la rue de la Gare, côté gauche en descendant la rue). D'après des recherches, les titres de propriété permettent de dater la construction de « l'aqueduc » dans les années 1800. Son parcours traverse la propriété Clerc, la rue Bouvier, débouche sur la départementale à hauteur de la propriété Ladret et suit la chaussée sur le côté droit jusqu'à l'église, puis après un angle droit continue son cheminement à travers la propriété Patt.

En 1862, monsieur Antoine Villemez a acquis le terrain, la source et « l'aqueduc ». Cette propriété est restée de génération en géné-

ration dans la même famille.

Les travaux d'aménagement du Centre Bourg et la pose de la nouvelle conduite d'eau potable, ont permis de mettre au jour cet « aqueduc » révélant ainsi les savoir-faire de l'époque. Les raccordements entre les portions de tuyaux de poterie ont été réalisés à l'aide de chanvre et d'enduit de suif (graisse animale), technique qui permettait d'obtenir une étanchéité. L'écoulement des eaux se faisait par gravité.



Fontaine des Sapeux

Fontaines, ruisseaux et étangs, un patrimoine naturel à la source de notre histoire et qui fait la richesse de nos forêts !



Ruisseau et ses méandres

Depuis la nuit des temps, la forêt fascine et l'homme est attiré par ses mystères. Protectrice et nourricière, mais aussi sombre et inquiétante, elle est le fondement de nombreuses légendes et croyances et a développé notre imaginaire.

Les forêts du canton ne dérogent pas à cette source d'inspiration. Silence, bruits inquiétants, obscurité, brume au dessus des étangs en font des lieux où les peurs et les angoisses se matérialisent. Ces légendes, à l'issue tragique, sont peut-être nourries, à l'origine, de faits réels transformés au fil du temps.

L'étang des «pâles-de-la-nuit»

Un soir, il y a bien longtemps de cela, deux braves paysans d'Offemont revenaient d'Anjoutey où ils s'étaient un peu trop attardés chez des amis. Ils suivaient le chemin qui, serpentant alors à travers l'épaisse forêt, passait par la Charme, les abords du fort de Roppe et Offemont, pour aller aboutir à Brasse, à l'époque simple faubourg de Belfort. De jour, sous les arceaux de verdure pleins du chant des oiseaux ; le parcours eût été une délicieuse promenade ; de nuit, il devenait dangereux en raison du voisinage de certains étangs.

A leur départ d'Anjoutey, nos deux hommes n'avaient pas jugé utile d'accepter les lanternes que, par politesse plutôt que par nécessité, on leur avait offertes. En effet, la lune luisait dans un ciel étoilé et la nuit s'annonçait claire et sereine. Cependant, à peine eurent-ils fait la moitié du chemin que le vent se leva brusquement, chassant bientôt devant lui d'énormes et sombres nuages derrière lesquels la lune disparaissait par instants. Bien ennuyés d'avoir refusé les lanternes, et se trouvant trop loin pour retourner les chercher, les deux paysans n'avancèrent plus qu'avec prudence ; ils profitaient de la clarté laiteuse pour accélérer leur allure, et la réduisaient lorsqu'il faisait plus sombre.

Ils arrivèrent bientôt au bord d'un étang que le chemin longeait de très près. A ce moment, l'astre des nuits regarda à travers la ramée, découpant sur le sol et à la surface de l'eau les ombres mouvantes et fantastiques des arbres. Soudain, une violente rafale de vent fit craquer les grands hêtres et, tandis que la lune se cachait de nouveau, une voix étrange, rappelant le coassement du crapaud, souleva le bonsoir aux deux compagnons. Se retournant, ils aperçurent, à quelques pas d'eux, une forme féminine, longue et blanche, dont les cheveux d'argent flottaient au vent.

L'un des deux hommes, bien que mort de frayeur, songea qu'il valait mieux se montrer poli envers les fantômes, et, avant que l'autre n'eût la présence d'esprit de lui recommander de se taire, il répondit timidement à cette mystérieuse salutation, sans savoir, le malheureux ! qu'il ne faut jamais parler aux « pâles-de-la-nuit ».

— Bonsoir ! Bonsoir ! reprit la voix étrange, qui ajouta : vous vous trompez de chemin, mon brave !

En effet, tandis que son compagnon restait figé au milieu du chemin, comme paralysé par une puissance inconnue, et rassuré de voir que l'apparition semblait ne lui vouloir aucun mal, il put constater, la lune reparuissant, qu'il s'écartait du sentier : l'étang miroitait presque à ses pieds, parmi les branches. Il obliqua donc vers la gauche.

Un instant après, la lune se cacha. Il s'arrêta encore, et regarda en arrière ; son compagnon était invisible dans l'ombre, mais la blanche apparition lui faisait signe d'avancer. Il se remit en marche. Après quelques pas, il sentit l'eau froide pénétrer dans ses sabots, en même temps qu'une odeur infecte l'environnait. Il voulut revenir sur sa droite ; il s'enfonça plus encore dans l'eau vaseuse. Ne comprenant plus comment il avait pu se mettre dans une telle situation, à moitié fou d'horreur et de désespoir, il appela son camarade à l'aide, mais celui-ci ne bougea pas, ne lui répondit pas, car il demeurait comme changé en statue.

C'est alors que, glissant silencieusement sur l'eau et sous la voûte des grands arbres, d'autres fantômes apparurent se rapprochèrent, plus nombreux de minute en minute. Formant un cercle autour du malheureux qui s'enlisait toujours davantage dans la vase gluante, ils commencèrent à danser à la surface de l'étang une ronde infernale. Et plus notre pauvre homme suppliait qu'on lui portât secours, plus les fantômes accéléraient la cadence de leur ronde, et plus ils ricanaient sinistrement. Bientôt, il ne resta du malheureux qu'une main tendue vers le ciel, comme pour implorer un ultime secours ; puis elle disparut dans l'eau noire de l'étang. Alors le silence retomba ; les spectres se séparèrent et s'enfuirent dans toutes les directions.

Un moment après, le paysan qui était resté figé au milieu du chemin, et qui avait assisté, impuissant, au supplice de son camarade, reprit ses esprits et retrouva l'usage de ses membres. Péniblement, il put regagner Offemont où, tremblant de peur, il eut grand peine à raconter ce qui était arrivé.

C'est, paraît-il, ce drame que rappelle encore aujourd'hui, l'humble croix de pierre bordant le chemin, près de l'étang, dans le bois de l'Arsoi.



Le loup de l'étang Rudolphe

Par une nuit claire du mois d'octobre, un jeune homme d'Offemont suivait le chemin qui longe l'étang Rudolphe...

Le silence et le calme régnaient sur la forêt.

A peine un souffle de brise faisait-il frissonner les grands roseaux, ou se détacher d'une branche une feuille morte qui s'envolait pour se balancer mollement dans l'air avant de se poser doucement au sol ou sur l'eau. Eclairé par la lune, l'étang semblait un miroir d'argent où se reflétaient les silhouettes sombres des arbres.

Tout à coup, à quelques pas devant lui, le jeune homme vit une colonne vaporeuse, à peu près de la taille d'un être humain. Bientôt, elle prit la forme d'un fantôme recouvert d'un manteau blanc, mais dont le visage demeurait flou. Surpris et mal à l'aise, le garçon s'arrêta, tandis que l'étrange apparition lui posa soudain cette non moins étrange question :

– Veux-tu trouver un trésor ?

– Hum ! Oui ! bredouilla le jeune homme, la gorge serrée par l'émotion. Que dois-je faire ?

– Reviens ici dans un an, à la même heure reprit le fantôme. Près du grand chêne de l'étang, tu verras une bête qui tiendra entre ses dents une clef rougie : elle te guidera vers un autre chêne. Au pied de cet arbre, tu creuseras la terre et tu découvriras un coffre. Alors, tu l'ouvriras avec la clef que tu pourras prendre en main sans crainte de te brûler, et le trésor qu'il renferme t'appartendra. Tu seras très riche. Rappelle-toi bien ! Ici, dans un an, à pareille heure. Ceci dit, le fantôme reprit lentement l'apparence d'une colonne de vapeur et s'enfonça dans la terre. Le jeune homme rentra chez lui et ne souffla mot à personne de son étrange rencontre.

Bientôt, rêvant à sa richesse future, il se mit à échafauder des quantités de projets. Pour commencer, il quitterait Offemont pour s'installer à Belfort. Et pourquoi n'irait-il pas à Paris ? Il y achèterait des immeubles de rapport et vivrait sans travailler, passerait son temps à se promener, à festoyer, à jouir de tous les plaisirs.

Comme bien l'on pense, le garçon n'oublia certes pas le rendez-vous indiqué par le fantôme. Un an, jour pour jour, après sa rencontre, il attendait auprès du grand chêne, bien avant la tombée de la nuit. Pour tromper son impatience, il rêvait, pour la cent millièmes fois peut-être, au fabuleux trésor.

Soudain, un bruissement le fit tressaillir.

Dans un violent tourbillon, le vent souleva les feuilles mortes jusqu'à la cime des arbres. Au même instant, le jeune homme, épouventé, vit surgir d'un hallier un énorme loup, au poil gris, aux yeux brillants fixés sur lui, et qui tenait une clef flamboyante dans sa gueule.

Le garçon recula, sentit ses jambes prêtes à le trahir. Au prix d'un effort désespéré, il réussit à s'enfuir, à travers bois et champs, jusqu'aux premières maisons d'Offemont, où il s'écroula, inanimé. Des villageois le trouvèrent sur le bord d'un fossé et le reconduisirent à son domicile.

Revenu à lui, il raconta toute son aventure. Le lendemain, pris d'une forte fièvre, il s'allita. Deux jours après, il mourait.

Textes extraits de «Contes et Légendes du territoire de Belfort» de Gabriel GRAVIER - Droits réservés

Un arbre remarquable

*Vous l'avez certainement rencontré,
Cet arbre vénérable,
au port altier,
va lui-même se présenter.*

Je vis dans la forêt
au bord de la route
reliant Offemont et Elole.
- Ne croyez pas que
je « glande », pourtant
j'ai de bonnes raisons de le faire :
mes « glandées » sont souvent généreuses :
je suis le fournisseur officiel de l'écureuil,
du geai, des sangliers...
- Mes propos ne sont pas vulgaires,
je suis au contraire d'une grande noblesse.
- Combien de fois ai-je fait le guet
avec une sentinelle en faction
près de mon tronc et à l'abri
de ma frondaison.
- Ma cime est à plus de 22 m
et mon tour de taille de 4 m
est fort impressionnant.
- Mon tronc est noueux
et mes branches tortueuses.
- Je ne connais pas mon âge,
mais, vu mes creux et mes bosses,
je suis certainement très vieux.

Je suis le roi de la forêt...

La réponse est dans le photo !

La Forêt

Tous les Mots dont voici la liste ci-dessous, se lisent en tous sens.

Les Mots :

Acacias-Agripaume-Air-Amanites-ARGUS-Âtre-Arbre à palabres-Blé-Boisées-Bordée- Bouleau-Brame-
Brigands-Bûcherons-Cardère-Cèpe-Charme-Chaume-Corne-Crier-Cynorhodon-Demoiselles-Éduqueral-ÉLOIE-
Embrumer-Entai-Feuillus-Forêts domaniales-Forêt vierge-Fraise-Frêne-Fût-Futaie-Gland-Imprudent-Laine-Lamé-
LE CLAIR-BOIS-Lichen-Lisière-Loir-Lumes-MAZARINE-Mélèze-Menuiseries-Mie-Nivéole-Noisetier- Obier-Oiseaux-
Ombragé-Oral-Orées-Orme-Oxygène-Ozone-Qualité-Rabot-Raisin-Regain-Ronciers-Rosée- ROPPE-
ROYALE de l'ARSEAU-Sauge-Saule-Sente-SOIRAS-Sylve-Troc-VÉTRIGNE.

Les lettres restantes, déjà dans l'ordre, vous permettront de trouver deux forêts des secteurs concernés par le thème et une route dénommée V... au 1^{er} siècle de notre ère.

F	E	U	I	L	L	U	S	A	I	C	A	C	A
O	R	S	N	O	R	E	H	C	U	B	G	I	R
R	O	N	C	I	E	R	S	E	E	D	R	O	B
E	Y	F	Y	O	N	O	I	S	E	T	I	E	R
T	A	E	N	E	H	C	I	L	R	O	P	P	E
S	L	V	O	R	E	E	O	O	T	E	A	F	A
D	E	L	R	D	N	I	C	E	C	L	U	R	P
O	D	Y	H	R	E	A	H	H	M	T	M	A	A
M	E	S	O	M	B	R	A	G	E	E	E	I	L
A	L	C	D	I	O	U	R	I	G	D	S	S	A
N	A	T	O	R	M	E	M	R	T	N	E	E	B
I	R	R	N	E	T	P	E	R	E	A	T	R	R
A	S	F	G	I	R	I	O	L	E	L	I	O	E
L	E	U	L	U	V	E	T	R	I	G	N	E	S
E	A	A	D	T	S	E	E	R	A	E	A	T	D
S	U	E	E	N	O	Z	O	N	T	L	M	I	E
Q	N	R	E	E	E	I	D	L	N	E	A	A	N
T	O	I	M	L	S	S	R	O	E	N	E	R	F
F	A	A	E	E	T	O	B	A	R	E	R	E	U
L	R	M	A	Z	A	R	I	N	E	L	E	U	T
B	O	U	L	E	A	U	P	R	P	U	D	Q	A
O	X	Y	G	E	N	E	E	E	A	A	R	U	I
D	E	M	O	I	S	E	L	L	E	S	A	D	E
S	E	E	S	I	O	B	R	I	A	L	C	E	L
V	E	I	E	M	B	R	U	M	E	R	O	U	A
I	A	N	S	E	I	R	E	S	I	U	N	E	M
R	E	A	T	R	E	R	O	E	M	E	A	I	E
L	I	S	I	E	R	E	R	O	S	E	E	N	E

Solutions : Forêt de la Miroite - Forêt de Roppe - Voie romaine.

Autour du Pin sylvestre...

Avec

Silva la forêt,

Sylvie l'anémone,

Sylvia la fauvette,

Sylvain le papillon,

Agaricus silvicola le champignon,

...

entrons dans

la nouvelle décennie

du 3^e millénaire

le 31 décembre

jour de la

Saint Sylvestre



Offemont